

IME DE COPPENAXFORT - PROJET D'ETABLISSEMENT

2023-2027



Le château (semi-internat)



La cour (semi-internat)



L'internat

Semi-internat : 2329 Route de Coppenaxfort – 59279 Craywick

Tél : 03.28.62.30.40.

Internat : 320 rue du Vieux Chemin de Gravelines – 59279 Loon-Plage

Tél : 03.28.59.06.62.

Email : imecoppenaxfort@papillonsblancs-dunkerque.fr

N° FINESS : 590784146

Validé au Conseil d'Administration : 31/10/2023

Date de mise à jour : 12/12/2023

SOMMAIRE

Liste des sigles	4
Préambule.....	6
I. L'histoire et le projet de l'IME de Coppenaxfort.....	12
1. L'association des Papillons Blancs de Dunkerque.....	12
2. L'IME de Coppenaxfort.....	13
II. Les missions de l'IME.....	14
1. L'autorisation et le cadre réglementaire de l'IME.....	14
2. Les missions de l'IME et les politiques publiques.....	17
3. Les Papillons Blancs de Dunkerque et son CPOM 2020-2024.....	20
4. Les évolutions attendues pour l'IME.....	20
III. Les personnes accompagnées et leur entourage.....	21
1. Les caractéristiques des personnes accompagnées	21
2. La place de l'environnement relationnel des personnes accompagnées.....	31
IV. L'organisation de l'IME et ses ressources.....	33
1. Les modalités d'organisation et de fonctionnement.....	33
2. Les professionnels et les compétences mobilisées.....	42
a. <i>Une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les personnes accompagnées.....</i>	<i>42</i>
b. <i>L'organisation du travail.....</i>	<i>45</i>
c. <i>Le soutien aux professionnels et l'évolution des pratiques.....</i>	<i>47</i>
d. <i>L'analyse des ressources humaines.....</i>	<i>48</i>
3. Les partenariats avec le territoire Dunkerquois	50
4. Les ressources techniques.....	53
5. Les ressources financières.....	54
V. L'offre de service et son organisation.....	55
1. Les modalités d'admission et d'accueil à l'IME.....	55
2. Les modalités d'élaboration du projet personnalisé.....	58
3. La mise en œuvre de l'accompagnement.....	60
a. <i>Les principes d'intervention.....</i>	<i>60</i>

<i>b. La démarche qualité</i>	63
<i>c. Le projet de l'IME au travers des droits</i>	64
4. La poursuite de parcours.....	78
VI. Les objectifs d'évolution et de développement de l'IME	79
Conclusion	80
Annexes	81
▪ Annexe n°1 : L'organigramme de l'IME de Copenaxfort	
▪ Annexe n°2 : Autorisation de l'IME de Copenaxfort (2017)	
▪ Annexe n°3 : Extraits des nomenclatures des besoins et des prestations de la réforme SERAFIN-PH.	
▪ Annexe n°4 : Cartographie des processus de l'IME de Copenaxfort (mars 2022)	
▪ Annexe n°5 : Sujets et thématiques identifiés pour chaque droit.	
▪ Annexe n°6 : Newsletter n°33	
▪ Annexe n°7 : Résultats issus du recueil de données auprès des 4P.	
▪ Annexe n°8 : Les fiches actions du projet de l'IME de Copenaxfort.	

LISTE DES SIGLES

- ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance
- AAPEP : Profil Psycho Educatif pour Adolescents et Adultes
- ARS : Agence Régionale de Santé
- CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CFAS : Centre de Formation des Apprentis Spécialisé
- CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- CIDH : Convention Internationale des Droits de l'Homme.
- CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- COMVOOR : traduit en français par : évaluer la communication et intervenir
- COPIL : Comité de Pilotage
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CSE : Comité Social et Economique
- CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque
- CVS : Conseil de la Vie Sociale
- DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- DIU : Dossier Informatisé de l'Usager
- EP : Entretien Professionnel
- EPE : Entretien Périodique d'Evaluation
- ESAT : Entreprise et Service d'Aide par le Travail
- ESSMS : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
- ETP : Equivalent Temps Plein
- FALC : Facile à Lire et à Comprendre
- FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
- FV : Foyer de Vie
- GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- HAS : Haute Autorité de Santé
- IEN-ASH : Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Adaptation Scolaire et de la scolarisation des élèves Handicapés
- IME : Institut Médico-Educatif
- MAS : Maison d'Accueil Spécialisé
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- ONU : Organisation des Nations Unies

- PAG : Projet Associatif Global
- PP : Projet Personnalisé
- PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation
- PRS : Projet Régional de Santé
- QSE : Qualité Sécurité Environnement
- RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
- RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles
- RMC : Référentiel Missions et Compétences
- RP : Représentant de Proximité
- SAA : Service d'Accompagnement à l'Autonomie
- SESSAD : Service d'Education spéciale et de Soins A Domicile
- SERAFIN-PH : Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements
aux parcours des Personnes Handicapées
- SI1 : Service Intermédiaire 1
- SI2 : Service Intermédiaire 2
- TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
- UE : Unité d'Enseignement
- UEE : Unité d'Enseignement Externalisée
- VAS : Vie Affective et Sexuelle
- VRS : Valorisation des Rôles Sociaux

PREAMBULE

Contextualisation

Le dernier projet d'établissement de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Copenaxfort a été validé en 2017 pour une période de 5 ans.

En Janvier 2020, l'évaluation externe a été réalisée par le cabinet OGIP Qualité. Le rapport a permis de réaliser un premier état des lieux sur la mise en œuvre du projet d'établissement de l'IME de Copenaxfort. Par ailleurs, l'année 2021 a été marquée par des changements au niveau de l'équipe de Direction. En effet, suite à un départ en retraite, une nouvelle Direction est arrivée en février 2021. En 2022, un des deux chefs de service a bénéficié d'une mobilité en interne. Son remplacement effectif a été assuré en janvier 2023.

Au regard de ces évènements marquants le fonctionnement de l'établissement, la réécriture du projet de l'IME de Copenaxfort a été reportée pour un lancement en 2022 et une validation au Conseil d'Administration en 2023.

Impulsé par la loi du 2 janvier 2002, le projet d'établissement est un outil phare de la vie d'un établissement médico-social, tel que l'IME de Copenaxfort. Le projet d'établissement permet de définir « *les objectifs en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement¹* ».

Il permet la déclinaison du Projet Associatif Global (PAG) 2018 de l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque à l'échelle de l'IME de Copenaxfort.

Le projet d'établissement est un document destiné à tous les acteurs impliqués dans la vie de l'établissement :

- Pour les personnes accompagnées et leurs familles : il permet de garantir le respect de leurs droits et d'être un repère pour se projeter dans le parcours de vie du jeune.
- Pour les professionnels : il permet d'accompagner les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques.
- Pour les partenaires : il permet de communiquer sur les missions de l'IME et sur l'évolution de l'offre de service, en lien avec le développement des partenariats à l'échelle du territoire Dunkerquois.

¹ Haute Autorité de Santé (HAS). Recommandations de Bonnes Pratiques. *Élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service* (2005)

La méthodologie

La démarche de réécriture du projet d'établissement a débuté en 2022. Une présentation globale de la démarche a été réalisée par la Direction en début d'année 2022.

Afin de veiller à la cohérence de la démarche, un Comité de Pilotage (COPIL) a été constitué en avril 2022. Le COPIL était composé : de 3 professionnels (un professionnel du semi-internat, un professionnel de l'internat qui est également élu au Comité Social et Economique (CSE) du secteur enfance et un professionnel du service administratif), d'un jeune accompagné (également président du Conseil de la Vie Sociale (CVS)), un parent d'un jeune, l'administrateur de l'IME, un chef de service et la Directrice de l'IME.

La démarche de réécriture du projet d'établissement a été animée par une chargée de missions projets, en collaboration directe avec la Direction de l'IME de Coppenaxfort.

Lors du 1^{er} COPIL, des discussions sur les pistes de travail ont permis d'affiner la méthodologie de réécriture du projet d'établissement. Il a été choisi une approche par les droits de l'enfant et de l'homme. Cette thématique permet de garantir la bonne application des droits des personnes accompagnées, autant pour les mineurs que pour les majeurs, et d'anticiper l'évolution des besoins actuels et futurs des personnes accompagnées.

L'objectif de la réflexion étant de se projeter sur l'évolution des missions et du champ d'action de l'IME de Coppenaxfort, celle-ci s'est alors construite à partir de divers documents cadres et d'outils en lien avec l'amélioration continue :

- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).
- La Convention Internationale des Droits de l'Homme (CIDH).
- Le Projet Régional de Santé (PRS) Haut-de-France 2018-2028
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnels (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS) : L'élaboration, la rédaction et l'animation du Projet d'Etablissement ou de Service
- Des rapports ministériels : Le rapport « Zéro Sans Solution » de Denis PIVETEAU (2014)
- Du PAG de l'Association des Papillons Blancs de Dunkerque.
- Les nomenclatures de besoins et de prestations de la réforme Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées (SERAFIN-PH)
- Le rapport d'évaluation interne 2013-2018.
- Le rapport d'évaluation externe (janvier 2020).
- La démarche qualité : les audits, les fiches de dysfonctionnement, les fiches d'expression...

Pour nous soutenir dans la démarche de réécriture, nous avons pu nous appuyer sur la grille de relecture du projet d'établissement élaborée par le service de Direction de l'Accompagnement de l'Association.

Au regard des profils et des besoins des personnes accompagnées accompagnés par l'IME de Copenaxfort, une priorisation autour de 9 droits a été validée par le COPIL sur :

- **Le droit au bien-être, à la dignité et à l'épanouissement.**
- **Le droit à la sécurité.**
- **Le droit à la scolarité.**
- **Le droit à la santé.**
- **Le droit aux loisirs.**
- **Le droit à la famille.**
- **Le droit à la citoyenneté.**
- **Le droit au travail.**
- **Le droit au logement.**

Pour chacun des droits, des thématiques « phares »² ont été identifiées par les membres du COPIL. Cela a permis de proposer une base de réflexions dans la phase de recueil de données.

Dans la suite, la dynamique de réécriture du projet d'établissement s'est animée autour d'une réflexion co-construite avec les « 4P ». Les personnes accompagnées, les familles, les professionnels et les partenaires ont été sollicités pour construire le projet d'établissement 2023-2027 de l'IME de Copenaxfort³.

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES	LES FAMILLES
Des rencontres ont été organisées avec les personnes accompagnées de l'IME. L'objectif de ces rencontres était de recueillir l'expression et les attentes des personnes accompagnées sur leur quotidien à l'IME. Les questions étaient orientées sur les thématiques identifiées par les membres du COPIL. L'ensemble des droits ont pu être abordés, de façon plus ou moins approfondie, avec les personnes accompagnées.	Pour les familles, un questionnaire a été transmis. La finalité du questionnaire était de recueillir (de façon anonyme) leur expression et leurs attentes sur l'accompagnement actuel et futur. Le questionnaire s'est créé à partir des thématiques identifiées pour chaque droit par les membres du COPIL. Le questionnaire était composé de questions fermées et de questions ouvertes pour favoriser l'expression libre des familles.
LES PROFESSIONNELS	LES PARTENAIRES
Dans la même optique, un questionnaire à partir des thématiques identifiées pour chaque droit a été proposé aux professionnels. L'idée étant de venir questionner les professionnels sur le champ d'action actuel de l'IME et sur une évolution de ce champ d'action. Pour favoriser la participation et l'expression des professionnels, des temps de réflexion collectives ont été organisés (4-5 professionnels par groupe).	Un questionnaire en ligne a été envoyé aux partenaires de l'IME : l'objectif était de recueillir l'avis des partenaires, de recueillir leurs attentes et d'identifier des opportunités de développement de nos relations partenariales.

A partir des données recueillies auprès des « 4P » et de l'ensemble des démarches (évaluation interne, évaluation externe...), un état des lieux a été réalisé pour chacun des droits. Cet état des lieux a permis d'identifier des enjeux spécifiques⁴ en lien avec les besoins et les attentes des personnes accompagnées et des familles. Par la suite, des temps de réflexions composés des « 4P » ont été organisés le 16 décembre 2022 afin de recueillir leurs idées pour répondre, soutenir et affirmer l'application des droits pour les personnes accompagnées par l'IME. Lors de ces temps, certaines

² Annexe n°1 : Thématiques et enjeux identifiés pour chaque droit.

³ Annexe n°2 : Résultats du recueil de données auprès des 4P.

⁴ Annexe 1 : Thématiques et enjeux identifiés pour chaque droit.

familles ou partenaires n'ont pu être présents. Un compte-rendu leur a été transmis afin qu'ils puissent alimenter les réflexions.

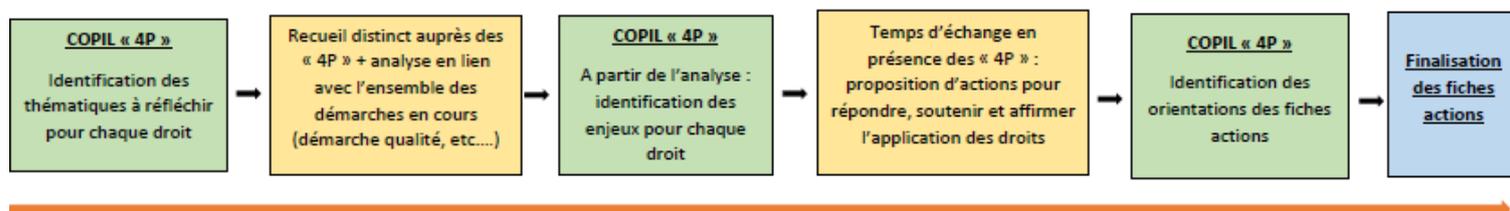
Au regard du recueil auprès des « 4P » et des pistes d'actions identifiées, le COFIL a eu pour mission de déterminer les orientations communes présentes dans l'ensemble des droits : 5 orientations en sont ressorties et ont été retenues par la direction. Enfin, les fiches actions ont fait l'objet d'une validation par la direction de l'IME.

Globalement, la méthodologie de réécriture du projet de l'IME de Copenaxfort peut être synthétisée par le schéma ci-dessous :

Le calendrier et les étapes :

Les étapes	Calendrier
Phase de cadrage et de lancement	Janvier 2022 à Juin 2022
Phase de recueil auprès des « 4P » et analyse	Juillet 2022 à Novembre 2022
Réflexions sur les fiches actions	Décembre 2022 à Mai 2023
Phase d'écriture	Septembre 2022 à Juillet 2023
Phase de validation du projet d'établissement	Avril 2023 à Septembre 2023

La démarche en chiffres :



Nombre de COFIL	5
Nombre de personnes accompagnées impliquées	39 (55%)
Nombre d'animations organisées	4
Nombre de parents impliqués	24 (34%)
Nombre de professionnels impliqués	40 (70%)
Nombre de groupes de réflexions organisés	4
Nombre de partenaires impliqués	10 (13%)
Nombre de rencontres réunissant les 4P	4

La communication du projet d'établissement

La diffusion et la communication du projet d'établissement représentent des étapes primordiales pour garantir le déploiement des fiches actions. Dans ce sens, une adaptation du contenu du projet d'établissement en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) sera engagée dès la validation par le Conseil d'Administration. Cette adaptation se réalisera par la création d'une plaquette de présentation (en format A4) en FALC qui récapitulera les fiches actions du projet d'établissement. Un QR code sera présent sur la plaquette pour permettre, aux personnes intéressées, de consulter le projet d'établissement dans son entièreté.

Le projet d'établissement sera diffusé et remis à chaque professionnel de l'IME. Une présentation détaillée du contenu et du déploiement des fiches actions sera programmée lors de la rentrée de Septembre 2023. Des temps de présentation seront programmés avec les enfants et les parents (animations, réunions...) pour présenter le projet d'établissement et répondre à leurs questions.

La plaquette de présentation sera transmise à l'ensemble des partenaires de l'IME de Copenaxfort.

Et la suite ?

Les besoins des personnes accompagnées et des familles et la dynamique du territoire sont en perpétuelle évolution avec l'ambition d'une société plus inclusive. Ce projet d'établissement se veut donc dynamique, affichant une volonté d'adaptation des réponses apportées.

Un comité de suivi sera en charge de l'évaluation des fiches actions. Le comité de suivi sera composé des professionnels du COPIL et des personnes accompagnées élus et parents du CVS ainsi que l'administrateur de l'IME. Il se réunira aux alentours des mois d'avril et mai et ce, pendant toute la durée du projet.

Les plans d'actions issus des fiches actions seront intégrés dans le logiciel qualité FUSION. Cela permettra de favoriser un suivi cohérent avec les autres plans d'actions et en lien avec les autres démarches : démarche qualité (audits, fiches de dysfonctionnement, fiches d'expression...), évaluation externe, évaluation interne...

I. L'HISTOIRE ET LE PROJET DE L'IME DE COPPENAXFORT

1. L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS DE DUNKERQUE

Créée en 1961, l'association des Papillons Blancs de Dunkerque est issue d'un mouvement parental : « elle est dirigée par des parents impliqués et mobilisés tant pour les personnes accueillies au sein de l'association que pour celles du territoire de Dunkerque⁵ ».

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque accueille 1300 personnes qui sont accompagnées par 750 salariés. L'association gère 27 établissements et services. Elle est organisée en 3 secteurs : l'habitat et la vie sociale, le travail adapté et l'enfance.

Le secteur enfance regroupe 4 IME dont l'IME de Coppenaxfort et un Service d'Education spécialisé et de Soins A Domicile (SESSAD).

Un administrateur référent est nommé pour chaque établissement ou service. Il assure le lien avec le Conseil d'Administration. Il est un interlocuteur privilégié pour les enfants, les familles et les professionnels. Il est membre du CVS. Il peut également participer aux réunions des parents, aux festivités et aux réunions avec les professionnels.

Au fil des années, l'engagement de l'association a évolué au regard des contextes politiques et sociétaux. En 2018, le PAG a permis d'affirmer la conviction principale de l'association : « le vivre ensemble ».

Le projet associatif global comporte 15 grandes orientations dont voici quelques exemples :

- Poser l'autodétermination comme une valeur et un premier principe de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Agir pour l'inclusion en matière de scolarité, de travail, d'habitat... afin d'accompagner les personnes à construire leur projet de vie.
- Être en position de réactivité permanente en matière d'innovations pédagogiques et technologiques pour favoriser l'autonomie des personnes accompagnées.
- Amplifier et dynamiser l'engagement partenarial de l'association sur le territoire Dunkerquois.

⁵ Projet Associatif Global des Papillons Blancs de Dunkerque (2018)

2. L'IME DE COPPENAXFORT

Ouvert en 1973, l'IME de Coppenaxfort est géographiquement situé dans le hameau de Coppenaxfort appartenant à la commune de Craywick.

Au fil des décennies, l'agrément de l'IME de Coppenaxfort s'est adapté au regard de l'évolution du public accueilli :

- En octobre 1973, l'IME obtient un agrément provisoire par la commission régionale d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour accueillir 20 filles en internat et 20 places en semi-internat.
- En février 1973, la capacité d'accueil de l'IME est portée à 60 places.
- En 2007, l'IME dispose de l'autorisation de créer un pôle autisme (17 places dédiés à l'autisme dont 11 en semi-internat et 6 en internat). La capacité totale de l'IME est portée à 62 places.
- En 2017, **l'Agence Régionale de Santé (ARS) renouvelle l'autorisation⁶ de l'IME de Coppenaxfort pour 15 années selon l'agrément suivant : la capacité totale de l'IME de Coppenaxfort est de 62 places pour des personnes accompagnées présentant une déficience intellectuelle de 12 à 20 ans.**

Ce renouvellement d'autorisation de l'IME de Coppenaxfort s'inscrit dans la démarche « une Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) » en lien avec la transformation de l'offre médico-sociale. En effet, le décret du 09 mai 2017⁷ relatif à la nomenclature des ESMS est venu lever les freins « administratifs » dans la mise en œuvre des parcours personnalisés des personnes accompagnées. Opérationnellement, cette réforme se traduit par la suppression du niveau de déficience ainsi que la spécificité des troubles associés.

L'évolution de l'agrément de l'IME vers un accompagnement des personnes accompagnées dès l'âge de 12 ans nécessite un travail de réflexion afin de diminuer la part des personnes accompagnées bénéficiant de l'amendement creton. Concrètement, cela se traduit par l'amélioration de la préparation des poursuites de parcours des personnes accompagnées.

⁶ Annexe 4 : Autorisation de l'IME de Coppenaxfort (2017).

⁷ Décret du 09 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques (2017).

II. LES MISSIONS DE L'IME

1. L'AUTORISATION ET LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L'IME

L'autorisation

En 2017, conformément à l'article 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), l'ARS renouvelé l'autorisation de l'IME de Coppenaxfort, pour 15 ans, selon l'agrément suivant :

« La capacité totale de l'IME de Coppenaxfort est de 62 places. Cette capacité est répartie de la manière suivante :

- **45 places pour des enfants et adolescents âgés de 12 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés dont 36 en semi-internat et 9 en internat.**
- **17 places pour enfants et adolescents âgés de 12 à 20 ans présentant des troubles du spectre autistique dont 6 places en internat et 11 places en semi-internat. »**

Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire de l'IME de Coppenaxfort permet de venir étayer le fonctionnement, l'organisation et, plus globalement, les missions de l'établissement.

Tout d'abord, **la Convention Européenne des droits de l'homme adoptée en 1950 est entrée en vigueur le 3 septembre 1953.** Cette convention est un outil dynamique et puissant pour relever les nouveaux défis et consolider l'état de droit et la démocratie en Europe. Elle protège le droit à la vie, à la sécurité, à la liberté de pensée et d'expression, de se marier...

Aux prémices de l'accompagnement, le cadre réglementaire se base sur des décrets⁸ qui organisent le conventionnement entre les pouvoirs publics et les établissements médico éducatifs ou leurs associations gestionnaires. Une rénovation des annexes du décret de 1956 a cadré les différents établissements en définissant le type d'enfants qui y sont accueillis.

A ces décrets, se sont associés **la loi du 30 juin 1975⁹ en faveur des personnes handicapées et la loi 10 juillet 1989¹⁰ d'orientation sur l'Education qui privilégient l'intégration des personnes handicapées en milieu ordinaire** et plus précisément, par l'article 4, la scolarisation des enfants : *« Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative. Ils satisfont à cette obligation*

⁸ Décret du 20 août 1946 fixant les conditions d'autorisation des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux

Décret du 9 mars 1956 déterminant les conditions techniques dont doivent justifier les établissements privés pour enfants inadaptés. Abrogée et remplacée par le décret du 27 octobre 1989.

⁹ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

¹⁰ Loi n°89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation.

en recevant soit une éducation ordinaire, soit, à défaut, une éducation spéciale, déterminée en fonction des besoins particuliers de chacun d'eux (...) ».

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) constitue un repère historique dans l'accompagnement des enfants. Son objectif est de reconnaître et d'assurer les droits humains applicables à tous les enfants en tenant compte de leurs spécificités.

L'amendement « Creton », du nom du comédien Michel CRETON qui l'avait défendu, permet depuis **1989** le maintien dans un établissement un jeune adulte en situation de handicap ayant atteint l'âge limite pour lequel leur établissement est autorisé (20 ans pour l'IME de Copenaxfort) en attente d'une place en structure pour adultes.

La **loi du 2 janvier 2002-2¹¹** marquera un tournant dans la dynamique d'accompagnement. Cette loi replace l'utilisateur au centre de l'action des établissements et services en instituant réglementairement des outils initiés dans l'objectif de s'adapter à l'évolution des besoins de l'utilisateur. Parmi ces outils, nous pouvons citer : le projet personnalisé, le livret d'accueil, le dossier unique, le contrat de séjour et ceux qui structurent les institutions tels que le projet d'établissement ou de service, le règlement de fonctionnement, le CVS. De plus, cette loi dote les établissements d'outils et de procédures d'évaluation garantissant un fonctionnement qui donne à l'utilisateur et à sa famille un statut de citoyen.

Toutes les formes d'expression et de participation des enfants et des familles sont dorénavant au centre du projet d'accompagnement. A ce titre, l'ensemble des documents relatifs à l'accompagnement sont aujourd'hui accessibles et compréhensibles par tous dans l'objectif de favoriser pleinement l'implication de l'enfant dans son projet.

La loi du 11 février 2005¹² dite « *loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » précise que l'action poursuivie doit assurer à l'enfant handicapé jusque l'adulte d'accéder aux institutions ouvertes à tous et de pouvoir être maintenu dans un cadre ordinaire de travail, de vie et de scolarité. Ce faisant, elle insiste sur un accompagnement des personnes handicapées et un soutien des familles. Le concept d'intégration est remplacé par celui de l'inclusion, celui de la personne handicapée par la personne en situation de handicap avec une nouvelle définition du handicap : « *Constitue un **handicap**, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie **dans son environnement** par une personne en raison d'une*

¹¹ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

¹² Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

L'arrêté du 2 avril 2009¹³, quant à lui, innove en ce qui concerne la collaboration entre les unités d'enseignement et les écoles ou collèges voisins. Il est à mettre en lien avec le décret du 2 avril 2009 dont l'objet est de promouvoir la coopération entre les établissements et services médico-sociaux, et établissements scolaires en vue de favoriser la scolarisation des enfants accueillis dans les établissements.

La loi du 11 février 2005 et le décret du 2 avril 2009 définissent les missions de l'IME comme *« l'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service qui tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis ».*

Dans ce sens, l'article D312-12 du CASF précise les missions de l'IME telles que :

- *« L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;*
- *Les soins et les rééducations ;*
- *La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap*
- *L'établissement d'un projet individualisé prévoyant :*
 - o *L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS), en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires.*
 - o *Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation ».*

¹³ Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.

2. LES MISSIONS DE L'IME ET LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le projet d'établissement de l'IME de Copenaxfort s'inscrit en dynamique avec l'évolution des politiques publiques.

Le Plan régional de santé (PRS) et la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale

L'engagement de la France dans l'évolution de l'offre de service se traduit **par la stratégie quinquennale de l'offre de service** à l'échelle du territoire national. Le plan d'action « Ambition Transformation 2019-2022 » vise à faire évoluer l'offre médico-sociale afin de proposer des parcours inclusifs et adaptés aux besoins des personnes.



STRATEGIE QUINQUENNALE DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE SERVICE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE NATIONAL

La **prévention des ruptures de parcours** et l'**absence ou l'inadéquation des solutions** en réponses aux besoins des personnes.

Le développement de **réponses inclusives** et des prestations de services en lien avec l'évolution des besoins.

La consolidation d'**une organisation territoriale intégrée** au service de la fluidité des parcours de santé et de vie.

L'amélioration de la **qualité de l'accompagnement en favorisant l'adaptation des pratiques** professionnelles.

Dans la région Hauts-de-France, le PRS 2018-2028 définit 7 orientations stratégiques de l'ARS pour les 10 prochaines années. Ces 7 orientations sont déclinées en 23 objectifs.

Parmi ces objectifs, nous pouvons identifier l'un d'entre eux comme fondamental au regard des missions et de l'évolution du projet de l'IME de Copenaxfort :



Promouvoir des parcours de vie sans rupture et l'inclusion des personnes en situation de handicap



Objectifs transversaux

- Se mettre collectivement en capacité de pouvoir faire à toutes les personnes en situation de handicap en ayant besoin, une proposition de **réponse accompagnée** en privilégiant quatre grands principes structurants :
 - **Le passage d'une logique de places à une logique de réponses,**
 - **La subsidiarité,**
 - **La mobilisation des moyens d'accompagnement prioritairement au profit des personnes en ayant le plus besoin,**
 - **L'exercice de la co-responsabilité.**
- Améliorer l'effectivité de l'**accès à la prévention et aux soins** des personnes en situation de handicap
- **Soutenir et accompagner les aidants** en développant des initiatives organisées autour de quatre grands axes :
 - Repérer, informer et conseiller les aidants,
 - Les former et les soutenir,
 - Reconnaître leur rôle et leur expertise,
 - Structurer une offre de répit adaptée.



Pour les enfants

- Améliorer l'accès au repérage et au dépistage afin de pouvoir accompagner précocement les jeunes enfants dans un objectif de prévention optimale du développement des troubles.
- Rendre effective l'inscription de tous les enfants en situation de handicap dans un parcours de scolarisation et de vie sans rupture en s'assurant de l'existence, au sein de chaque territoire, d'une palette d'offres d'accompagnement diversifiée et adaptée aux besoins, en accordant une attention particulière aux "périodes charnières".

Pour les adultes

- Adapter et/ou développer l'offre d'accompagnement en établissements aux besoins des adultes en situation de handicap.
- Soutenir le choix des adultes en situation de handicap de vivre en milieu ordinaire



Les indicateurs attendus

- La réduction du nombre d'adultes maintenus en établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour enfants au titre de l'amendement Creton.
- L'augmentation du nombre de dispositifs participant à l'inclusion scolaire.
- La part, dans l'offre médico-sociale, des services proposant un accompagnement en milieu ordinaire.

Les nomenclatures de besoins et de prestations de la réforme Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées (SERAFIN-PH)

L'évolution des politiques publiques sur l'offre de service des établissements et services médico-sociaux se traduit également par la réforme tarifaire SERAFIN-PH. Cette réforme trouve son origine à la suite des préconisations issues du Rapport Vachey-Jeannet, en 2012. Ce rapport met en avant la nécessité d'attribuer équitablement aux établissements et services médico-sociaux des moyens en fonction des besoins identifiés pour chaque personne accompagnée. L'objectif étant de proposer une réponse adaptée à chaque situation afin d'éviter toute rupture de parcours.

Au-delà de la dimension budgétaire, cette réforme permet d'harmoniser un langage commun autour des besoins identifiés des personnes accompagnées dans chaque établissement ou service et les prestations privilégiées pour y répondre.

Les nomenclatures sont structurées en 3 domaines¹⁴ :

LA SANTE

La santé somatique et psychique, les besoins en lien avec la déficience de la personne, une maladie ou tout autre problème de santé lié, ou non, à sa déficience.

L'AUTONOMIE

Les activités de la vie quotidienne (entretien personnel), la communication et la prise de décision, la mobilité.

LA PARTICIPATION SOCIALE

L'implication des personnes dans des situations de vie réelles, notamment l'école, l'université, le travail, le logement, la gestion des ressources...de besoins, sont identifiés.

Bien que non déployée à ce jour, il est nécessaire pour l'équipe de l'IME de Coppenaxfort de s'approprier les nomenclatures des besoins et des prestations de la réforme SERAFIN-PH. Ce travail d'appropriation a pu débuter avec la préparation de la rentrée scolaire 2022-2023. En effet, chaque groupe ou service a formalisé une fiche projet afin d'identifier les objectifs généraux et opérationnels qui seront à travailler pendant l'année. La méthodologie de réflexion de ces objectifs s'est articulée à partir des 3 domaines SERAFIN (participation sociale, autonomie et santé). Le détail de ces fiches actions sera abordé dans la suite de ce projet d'établissement.

¹⁴ Annexe 5 : Extraits des nomenclatures des besoins et des prestations de la réforme SERAFIN-PH.

3. LES PAILLONS BLANCS DE DUNKERQUE ET SON CPOM 2020-2024

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque déploie les politiques publiques à travers son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2020-2024, signé avec l'ARS.



Ce CPOM définit les actions que l'Association s'engage à mettre en œuvre sur cette période visant à l'amélioration continue de l'accompagnement des personnes par une évolution permanente des projets d'établissement en fonction des besoins des enfants et de l'offre d'accompagnement sur le territoire.

Dans ce sens, les fiches actions du CPOM correspondent pleinement à l'évolution du projet du secteur enfance de l'association, et donc l'IME de Copenaxfort :

- Fonctionner en mode RAPT.
- Droits des usagers et démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap.
- Soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap et promouvoir la paire-aidance.
- Enfance en situation de handicap : parcours de scolarisation et de vie sans rupture.

Au regard de la date d'échéance du CPOM et des attendus de l'ARS, des temps de réflexions sur la transformation de l'offre de service sont en cours avec le secteur enfance. En ce sens, le projet de l'IME de Copenaxfort s'adaptera, lors des actualisations annuelles, aux évolutions qui seront négociées et validées avec l'ARS dans le cadre du prochain CPOM associatif.

4. LES EVOLUTIONS ATTENDUES POUR L'IME DE COPPENAXFORT

L'IME de Copenaxfort s'inscrit aujourd'hui dans le parcours des personnes accompagnées comme une étape pour accompagner la transition entre son statut « d'enfant - mineur » vers son statut « d'adulte – majeur ». Au regard de l'évolution du cadre réglementaire des politiques publiques, du Projet Associatif Global 2018, de l'engagement associatif à travers son CPOM et de



l'évolution des besoins des enfants, les missions de l'IME de Copenaxfort s'orientent vers l'accompagnement des personnes accompagnées à la mise en œuvre de leur projet de vie.

Cette philosophie se traduit dans les thématiques suivantes :

- L'accès aux droits pour garantir le bien-être et la sécurité des personnes accompagnées.
- Développer l'offre de service à destination des personnes avec TSA.
- Favoriser l'autodétermination au bénéfice de l'indépendance et l'autonomie
- La participation sociale des personnes accompagnées.
- Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap.

III. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ACCUEILLIS ET LEUR ENTOURAGE

1. LES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES ACCOMPAGNES

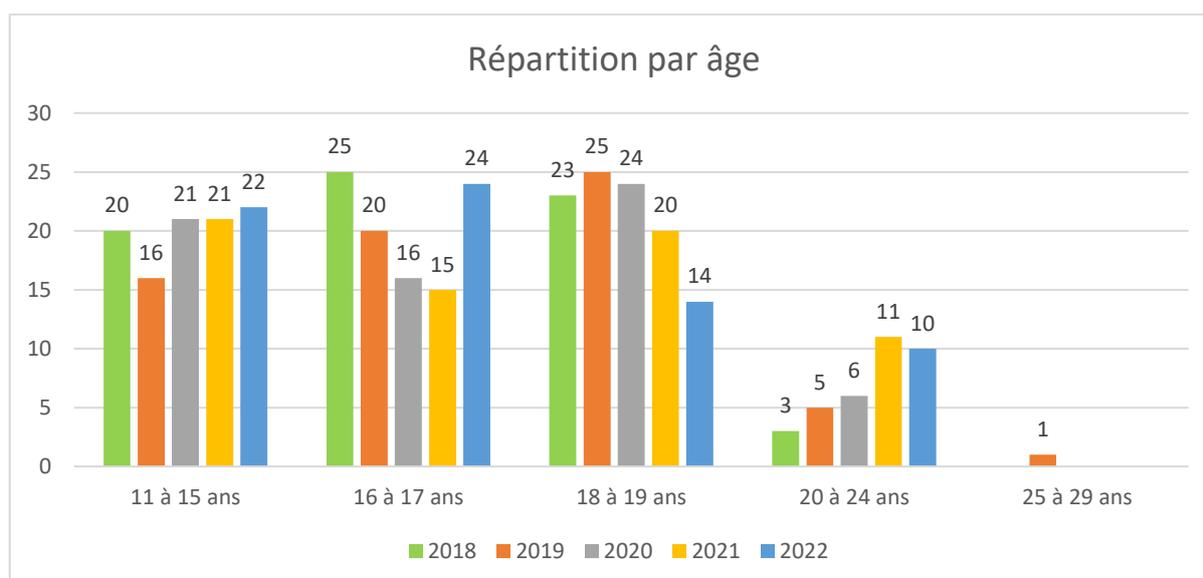
L'agrément stipule que l'IME de Coppenaxfort accueille des enfants et adolescents âgés entre 12 et 20 ans ayant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés et/ou avec des TSA.

La répartition par âge des personnes accompagnées accueillies :

A la rentrée 2022/2023, l'âge moyen des personnes accompagnées était de 16 ans et 3 mois.

Sur les admissions de l'année 2022, l'âge moyen des 12 personnes accompagnées à leur entrée à l'IME était de 14 ans.

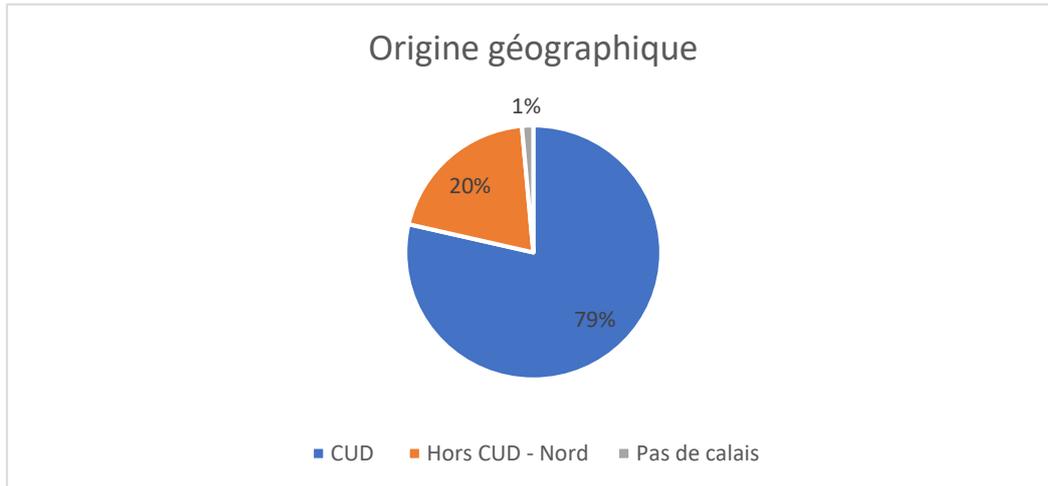
Le graphique suivant permet de visualiser la répartition d'âge des personnes accompagnées au 31/12/N¹⁵ :



¹⁵ Cf. Tableaux de bord ANAP de 2018 à 2021.

En se basant sur les données ci-dessous, nous constatons le rajeunissement des personnes accompagnées qui sont accueillies à l'IME de Coppenaxfort. En effet, la part des 11-17 ans représente en 2022 en 66% de l'effectif contre 53% en 2019. Alors que la part des 18-25 ans représente en 2022 34% des effectifs contre 47% en 2019.

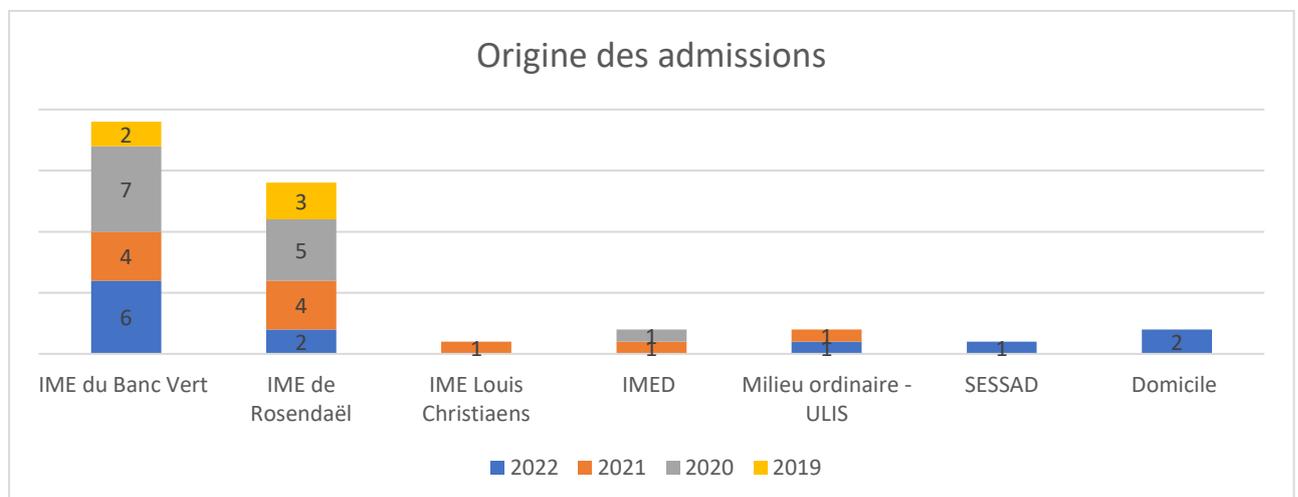
L'origine géographique des personnes accompagnées :



A partir des données au 31/12/22, nous pouvons constater que 79% des personnes accompagnées accueillies à l'IME proviennent de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD). Nous pouvons donc affirmer que l'IME répond aux besoins du territoire Dunkerquois. Pour autant, au regard de la situation géographique de l'IME (en ruralité), cela peut amener des points de vigilance en lien avec l'accompagnement à l'autonomie des personnes accompagnées notamment sur le transport. Bien que l'IME soit identifié au sein de la CUD, les transports en commun ne desservent pas la ville de Craywick.

Le parcours des personnes accompagnées accueillies :

Les admissions :



La majorité des admissions à l'IME de Copenaxfort sont des personnes accompagnées qui étaient préalablement accompagnés dans les structures des Papillons Blancs de Dunkerque : à l'IME du Banc Vert et à l'IME de Rosendaël.

Afin de fluidifier le parcours des personnes accompagnées, des projets d'immersions ont été initiés en 2017 avec l'IME du Banc Vert et l'IME de Rosendaël. Ces projets permettent aux enfants de découvrir l'IME et de les préparer pour une éventuelle admission. En amont, des périodes d'immersions entre professionnels ont pu être réalisés afin que les professionnels des structures respectives découvrent les personnes accompagnées accueillies et échanges avec les autres professionnels sur les accompagnements proposés dans les IME petite enfance.

Les modalités de scolarisation :

A l'IME de Copenaxfort, 2 Equivalents Temps Plein (ETP) d'enseignants spécialisés sont dédiés et détachés par l'Education Nationale.

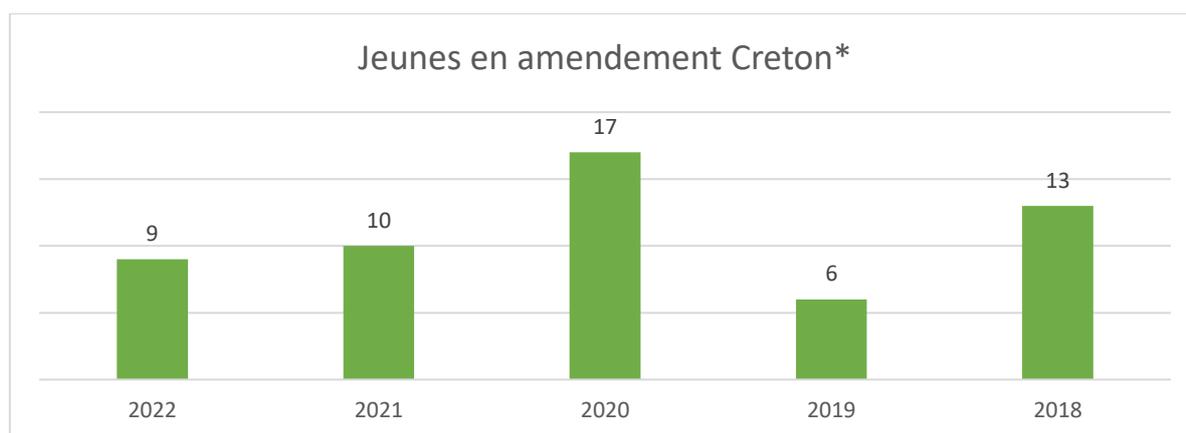
A ce jour, les modalités de scolarisation pour les personnes accompagnées sont exclusivement proposées à l'interne de l'IME. Les temps de scolarisation se déroulent au sein de 2 classes présentes dans l'unité d'apprentissage. Les accompagnements scolaires sont travaillés en fonction du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) du jeune.

En réponse aux engagements du CPOM associatif sur l'inclusion scolaire, un enjeu important est identifié sur la création d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au sein d'un établissement scolaire du territoire. Ce déploiement de projet nécessite une collaboration avec l'Education Nationale pour proposer un projet de classe externalisé en réponse aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées accueillies à l'IME.

Au-delà de l'externalisation de la scolarité, d'autres enjeux sont identifiés :

- Les deux ETP d'enseignantes spécialisées et les modalités d'organisation (ateliers d'apprentissage, activités éducatives, suivi paramédicaux...) ne permettent pas à ce jour d'assurer le nombre d'heures de scolarité préconisé pour de nombreuses personnes accompagnées.
- De plus, nous identifions, pour certaines personnes accompagnées, des ruptures de parcours scolaire en raison de leur âge ou de leurs capacités.

Les amendements Creton :

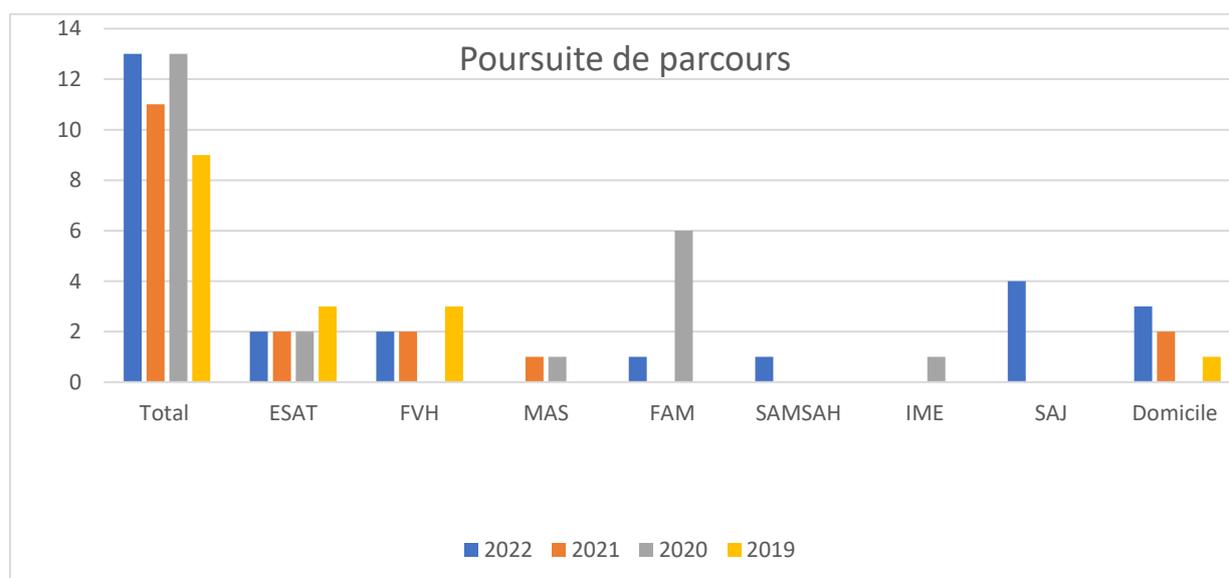


**Personnes ayant eu 20 ans au cours de l'année*

Bien que le nombre de jeunes bénéficiant de l'amendement Creton soit en baisse depuis 2020, l'IME a l'enjeu d'anticiper le nombre de jeunes qui pourraient potentiellement demander à bénéficier d'un amendement creton dans les années à venir.

Si le projet de poursuite de parcours du jeune en amendement creton est défini et que celui-ci est en attente d'une place dans un établissement ou service du secteur adulte, un accompagnement à temps partiel (3 jours par semaine) est proposé. Dans certaines situations exceptionnelles un accompagnement à temps complet peut être envisagé.

Les motifs de sortie :



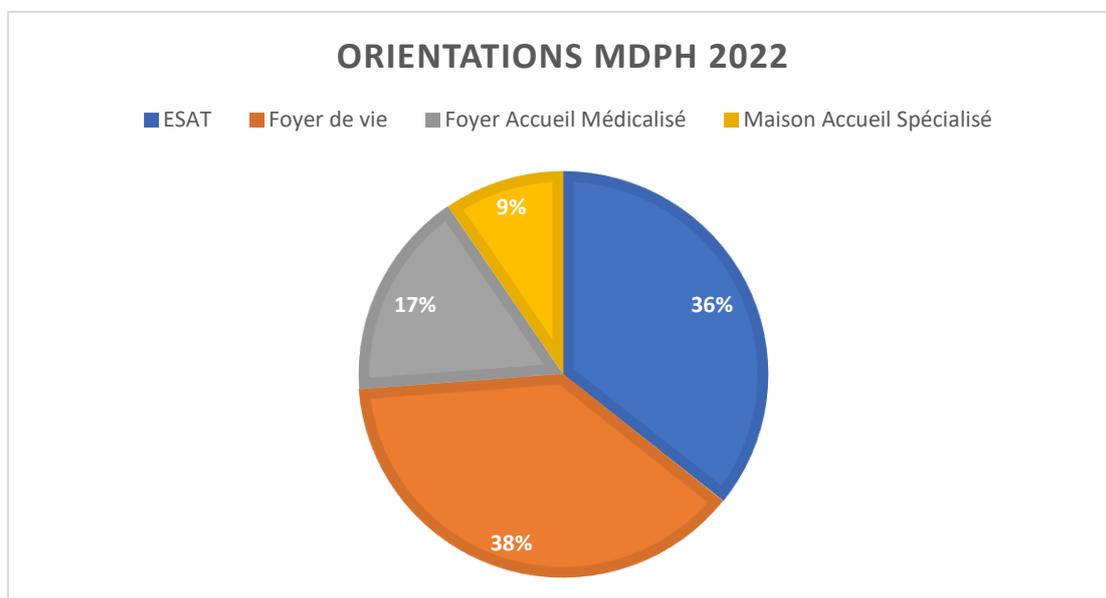
A noter que les sorties vers le FAM sont en lien avec l'ouverture de 6 places pour le SAA du FAM des Papillons Blancs de Dunkerque en septembre 2020.

Les services et établissements d'accompagnement du secteur adulte présentant des listes d'attente très longues, nous sommes aujourd'hui en réflexion sur l'accompagnement de ces personnes accompagnées majeures en attente de solution. De plus, certaines situations sont tellement complexes que nous faisons face à de nombreux refus d'admission de la part des établissements pour adultes.

Les places majoritairement recherchées pour les personnes accompagnées par l'IME (FV, FAM, Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)) sont malheureusement très rares sur le territoire ce qui complique la fluidité des parcours. A noter qu'il est encore plus complexe de trouver des places pour des personnes TSA.

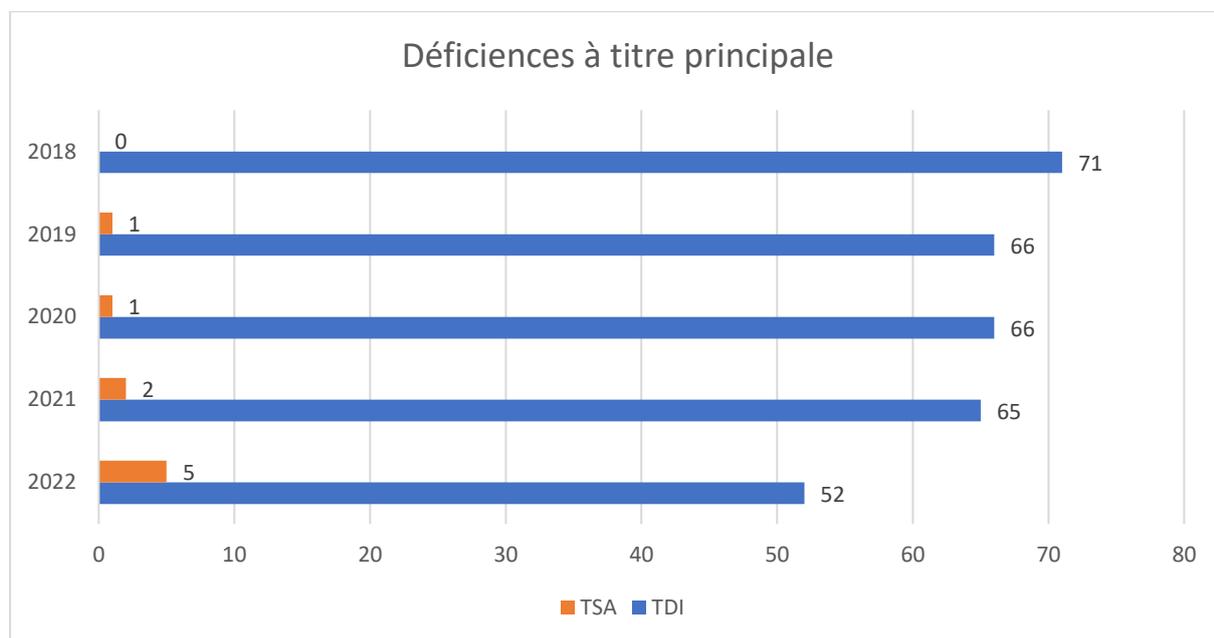
Les notifications MDPH pour la poursuite de parcours :

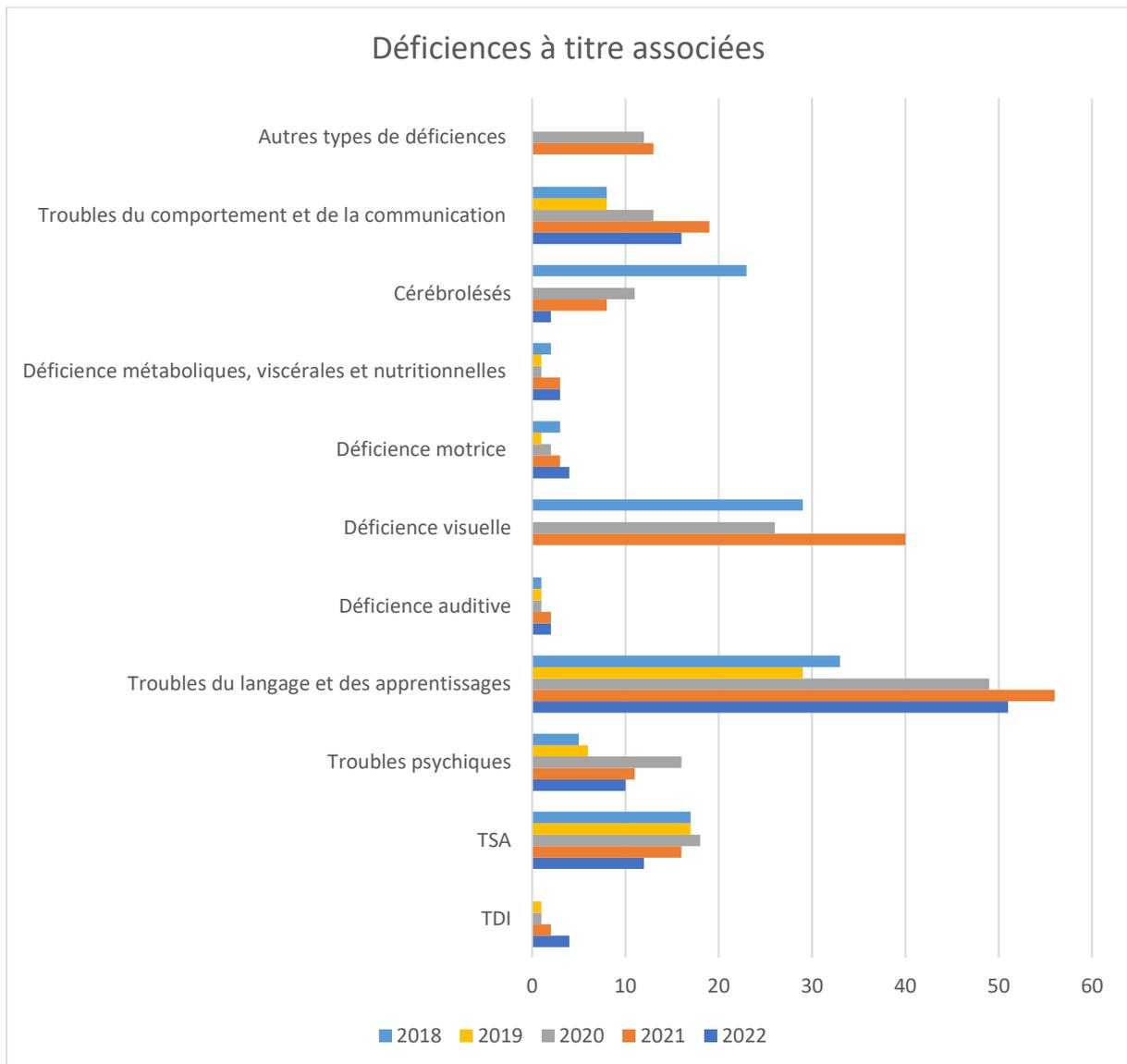
En complément des poursuites de parcours, il semble important d'analyser la nature des orientations notifiées aux personnes accompagnées de l'IME de Copenaxfort. En effet, la préparation à la poursuite de parcours nécessite que le jeune découvre et expérimente un maximum de possibilités au regard de ses besoins et de ses souhaits de projet de vie.



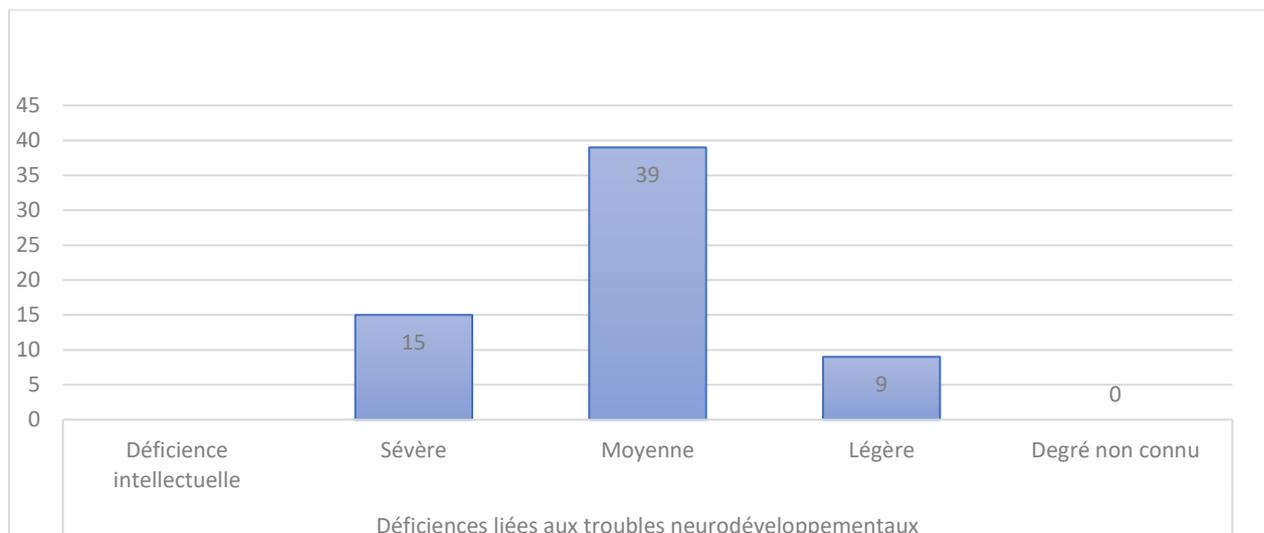
Il est à noter que ces orientations sont des documents administratifs permettant à la personne d'élargir le champ des possibles et de tester différents projets de vie. Au quotidien, force est de constater qu'une proportion conséquente de personnes ayant une double orientation « ESAT » et « Foyer de vie », et qui s'oriente finalement vers les « foyers de vie ».

L'évolution des déficiences et des troubles des personnes accompagnées accueillies





Nous constatons que le profil des personnes accompagnées évolue et que les troubles identifiés se situent de plus en plus autour de troubles plus sévères ou non stabilisés (déficience, épilepsie, troubles psychiques, troubles du comportement...).



En 2022, le panel de jeunes accompagnés est de 23.81% ayant une déficience sévère, 61.9% ayant une déficience moyenne, et 14.29% ayant une déficience légère. Ainsi, cela amène le constat d'évoluer vers des accompagnements avec des besoins de plus en plus spécifiques, tant au niveau médical, éducatif que social nécessitant un ratio d'encadrement supérieur, voire parfois individuel.

En 2023, en lien avec la négociation du nouveau CPOM associatif et la transformation de l'offre de service attendue par l'ARS, un travail d'harmonisation des indicateurs à l'échelle du secteur enfance aura lieu. Cela permettra de préciser et d'affiner le diagnostic des déficiences des personnes accompagnées accueillies à l'IME de Copenaxfort.

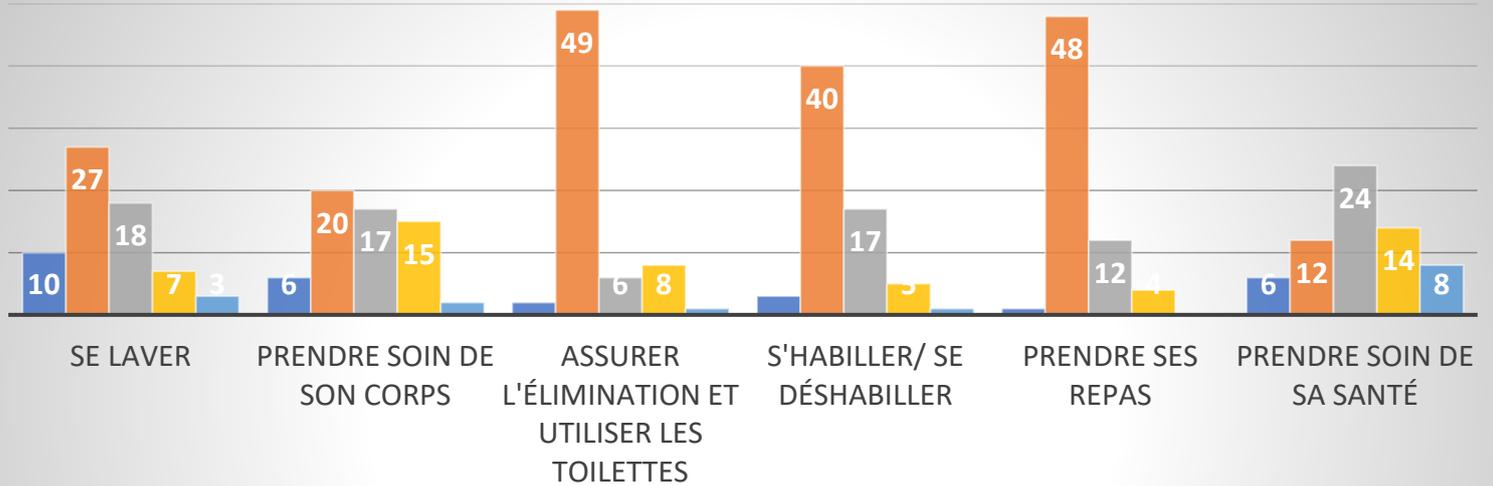
Les besoins identifiés¹⁶

A ce jour, il est possible d'analyser les besoins des personnes accompagnées à partir des projets personnalisés. En effet, on constate qu'une proportion assez importante du public accompagné nécessite l'aide d'un tiers de façon quotidienne et régulière, tant sur la gestion de leur propre sécurité que sur les tâches du quotidien.

¹⁶ Extraits des fiches d'expérimentation SERAFIN-PH

Degré d'autonomie et de dépendance :

Hygiène de vie



■ Non concerné

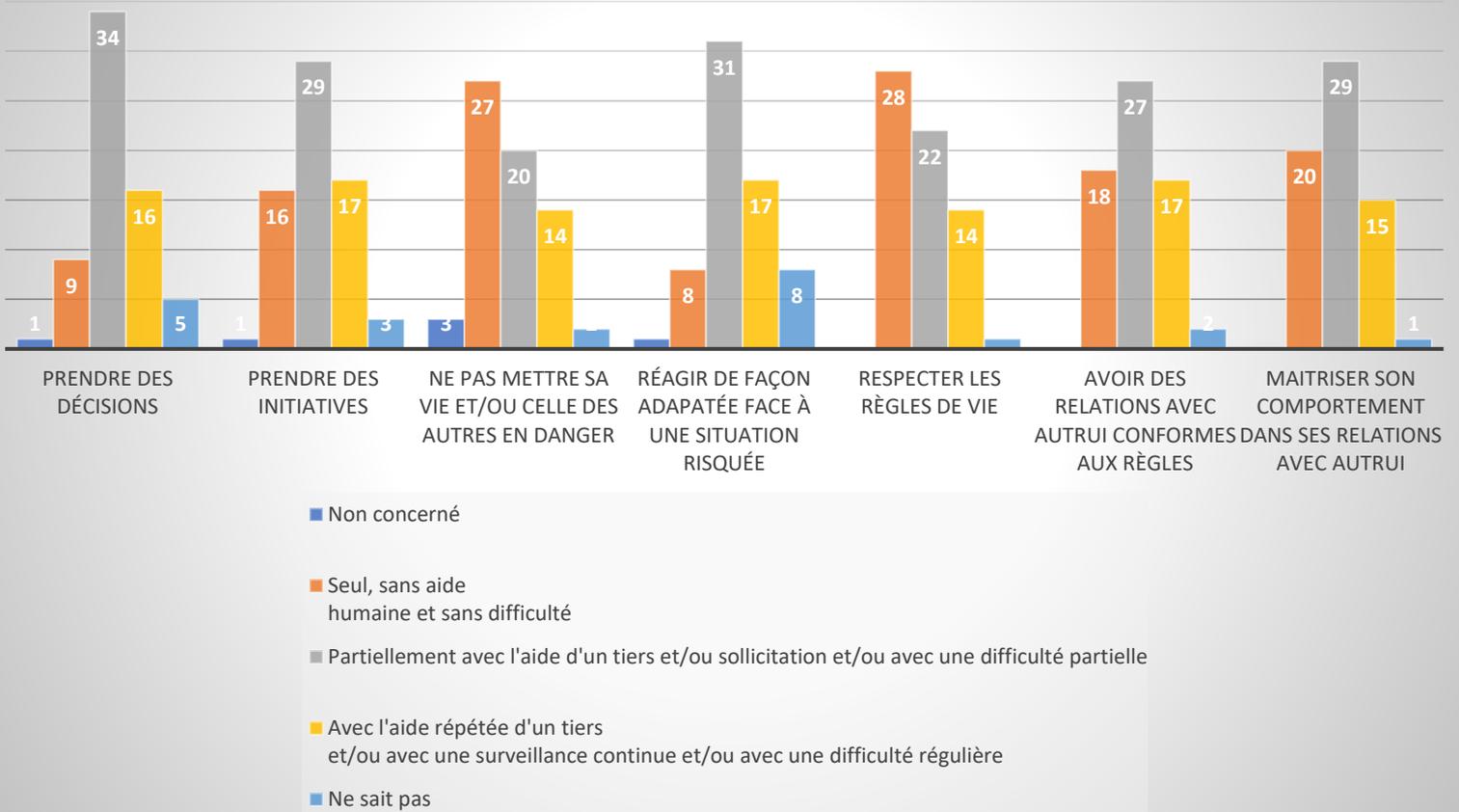
■ Seul, sans aide humaine et sans difficulté

■ Partiellement avec l'aide d'un tiers et/ou sollicitation et/ou avec une difficulté partielle

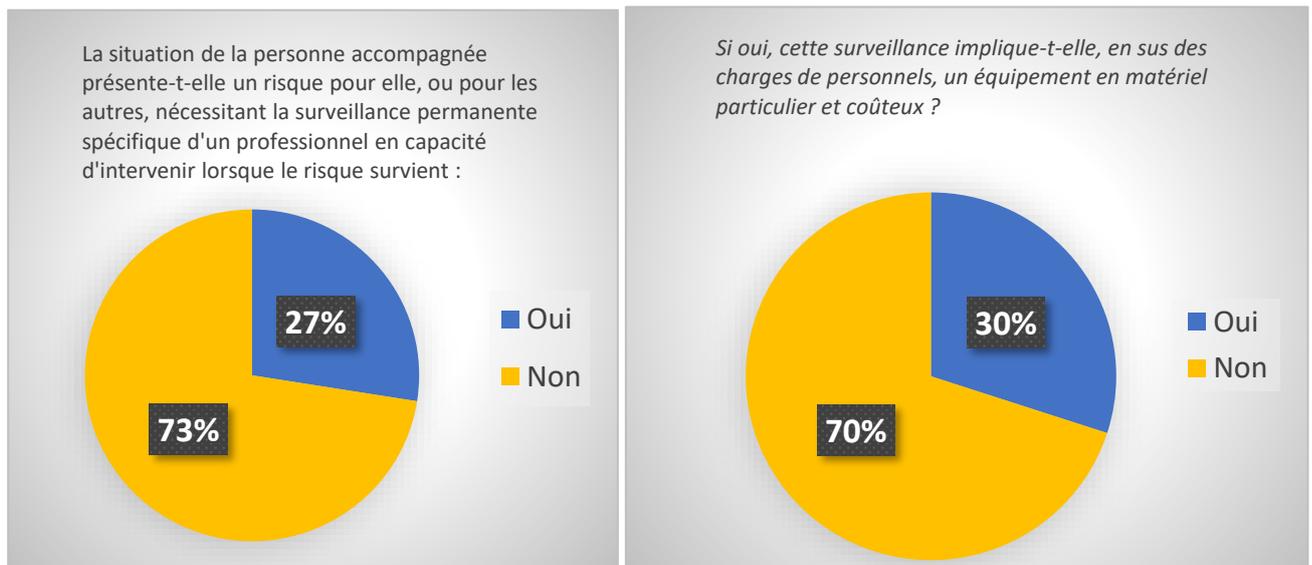
■ Avec l'aide répétée d'un tiers et/ou avec une surveillance continue et/ou avec une difficulté régulière

■ Ne sait pas

Tâches et exigence générales, relation avec autrui



Besoin de surveillance :



Cette évolution des besoins du public implique davantage de proximité des équipes et des ratios d'encadrement plus conséquent afin de garantir leur bien-être et leur sécurité.

A travers l'évolution de politiques publiques notamment le changement sociétal sur la réponse aux besoins des personnes accompagnées et l'adaptation des environnements, l'IME de Coppinaxfort a pour volonté d'identifier et de proposer, à partir des habitudes de vie des personnes, un accompagnement individualisé aux besoins tant d'un point de vue environnemental, que du rythme ou des supports éducatifs.

A l'instar des déficiences et des troubles des personnes accompagnées accueillis, une réflexion sur l'identification des besoins des personnes accompagnées, en lien avec les nomenclatures SERAFIN-PH est en cours afin de préciser et d'affiner la nature des besoins des personnes accompagnées.

2. LA PLACE DE L'ENVIRONNEMENT RELATIONNEL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

La place des familles dans l'accompagnement des personnes accompagnées

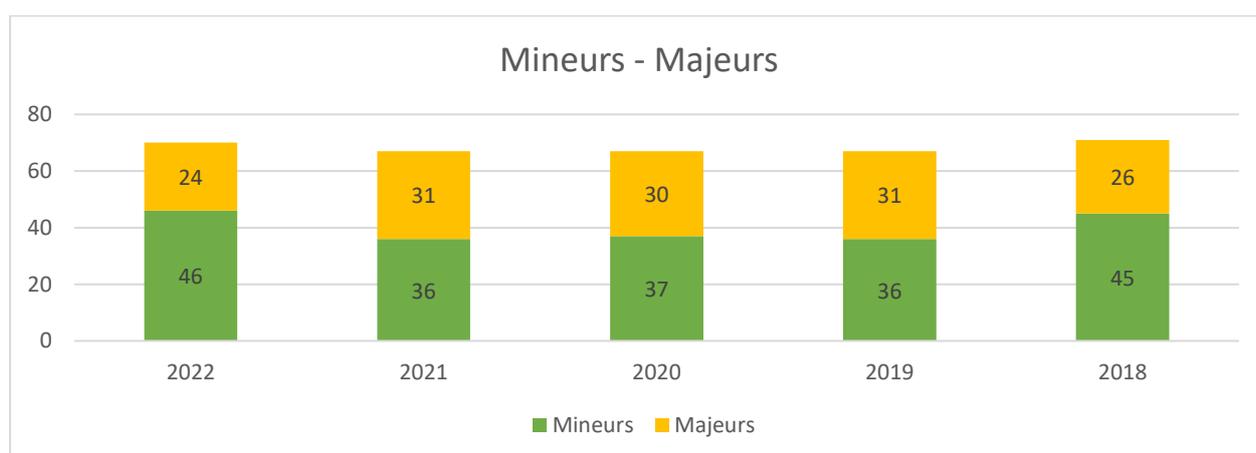
Le travail avec les familles est l'un des paramètres incontournables de l'accompagnement, autant en raison de l'âge auquel les personnes accompagnées arrivent et quittent l'établissement, que par la nécessité de prendre en compte leur environnement social et familial.

Les échanges avec les familles sont réguliers et certains rendez-vous sont balisés (rendez-vous de pré-admission, d'admission, élaboration du projet personnalisé, validation de celui-ci). Ainsi, chaque famille rencontre au minimum deux fois par an le référent éducatif de son enfant.

A ces rendez-vous s'ajoutent les nombreux échanges téléphoniques et rendez-vous qui rythment la vie des personnes accompagnées, de leur famille et de l'IME (démarches concernant l'orientation, échanges autour du suivi de l'enfant, réajustement du projet personnalisé, etc.). Les familles sont également conviées à différents événements organisés durant l'année.

On observe une augmentation des visites à domicile. La crise sanitaire explique en partie cela, mais notre volonté de tenir davantage compte de l'environnement familial en est une autre raison. Il faut également préciser que l'IME se situe dans une zone très peu desservie par les transports en commun (un passage le matin, un passage le soir). Ainsi, nous favorisons les visites à domicile ou nous utilisons l'internat pour organiser les rendez-vous ou diverses réunions afin de favoriser la présence des familles.

Au regard de l'âge des personnes accompagnées, un enjeu important est identifié sur l'accompagnement vers et à la majorité des personnes accompagnées. En effet, bien que nous identifions un rajeunissement du public accueilli, la part des personnes accompagnées majeures reste conséquente pour l'IME de Coppinaxfort.

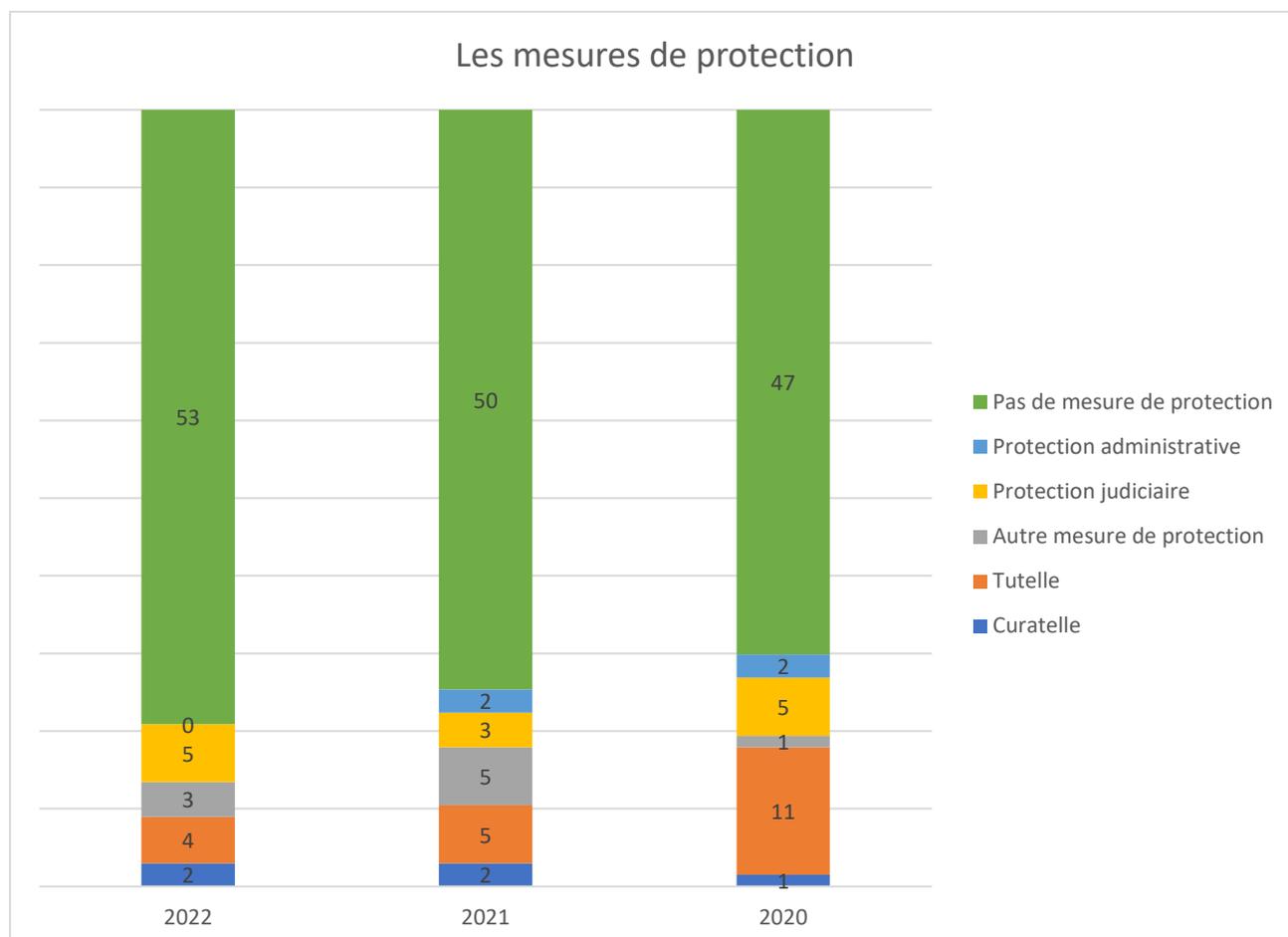


La place de la famille évolue au fil du parcours de la personne accompagnée puisqu'elle voit le statut de son enfant se modifier. La personne mineure accédant au statut de majeur devient, elle-même, adulte et citoyen. C'est aussi grâce à cet aspect que la collaboration entre les 4P s'affirme continuellement dans l'articulation des ressources présentes autour de la personne. Cela représente un enjeu important dans le projet de l'IME de Coppinaxfort.¹⁷

¹⁷ Fiche action n°4 : La participation sociale.

Les mesures de protection

En complément, l'analyse des mesures de protection permet de mettre en évidence la nécessité de faire évoluer les accompagnements afin de promouvoir auprès des personnes accompagnées leur statut de majeur.



IV. L'ORGANISATION DE L'IME ET SES RESSOURCES

1. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION

L'IME de Copenaxfort fonctionne sur deux modalités d'accueil :

- En semi-internat : du lundi au vendredi.
- En internat de semaine : du lundi soir au vendredi matin. L'accompagnement à l'internat est modulable (de 1 à quatre nuitées par semaine) selon les besoins du jeune. Les modalités d'accueil sont définies en concertation avec le jeune et sa famille.

L'IME fonctionne sur la base de 210 jours d'ouverture par année civile. Le calendrier d'ouverture suit en partie le rythme de l'Education Nationale afin de préserver les liens de fraternité. Le calendrier fait l'objet d'une présentation au CSE et au CVS.

Les horaires d'accueil des personnes accompagnées à l'IME sont :

	Semi-internat	Internat
Lundi	De 10h00 à 16h15	De 16h15 à 00h00
Mardi	De 9h00 à 16h15	De 00h00 à 9h00 De 16h15 à 00h00
Mercredi	De 9h00 à 12h45	De 00h00 à 9h00 De 12h45 à 00h00
Jeudi	De 9h00 à 16h15	De 16h15 à 00h00
Vendredi	De 9h00 à 15h15	De 00h00 à 9h00

Le secrétariat de l'IME est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h00 à 17h30. Une astreinte est tenue du lundi au vendredi par un cadre de l'équipe de direction (chefs de service, et direction).

La présence des personnes accompagnées est obligatoire, pendant les jours d'ouverture de l'IME, sauf raisons médicales ou exceptionnelles justifiées.

A l'IME de Copenaxfort, l'accompagnement s'articule autour de quatre services principaux :

- Le semi-internat structuré autour de 4 unités : l'accueil, le Service Intermédiaire 1 (SI1), le Service Intermédiaire 2 (SI2), les majeurs.
- Le service Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA),
- L'internat,
- L'unité d'apprentissage.

L'accompagnement de l'IME auprès des personnes accompagnées s'appuie sur une complémentarité entre ces différents services avec comme objectif de les accompagner dans cette période complexe de transition entre l'enfance et la vie d'adulte. L'éducation, l'apprentissage, l'adaptation, l'information, l'inclusion et l'ouverture vers l'auto-détermination font partie des principes qui animent notre démarche. L'objectif est de permettre à chacun de préparer sa vie d'adulte et d'être acteur de son orientation future.

Le semi-internat

Le semi-internat accueille l'ensemble des personnes accompagnées par l'équipe de l'IME. Il est formé de quatre groupes de vie appelés **Accueil** (12-14 ans), **SI 1** (15-17 ans), **SI 2** (17-18 ans) et **Majeurs** (18 ans et +). Chaque jeune va s'inscrire dans une dynamique de parcours visant à l'emmener et à le préparer à sa vie d'adulte. Le descriptif ci-dessous met en avant la finalité et les objectifs de chaque groupe ¹⁸ainsi qu'un aperçu des objectifs opérationnelles à partir des domaines SERAFIN-PH : **la participation sociale (jaune), l'autonomie (bleu) et la santé (rouge).**

Le groupe **Accueil** permet à l'enfant d'entrer dans une nouvelle dynamique d'apprentissage. Cela pose les bases du travail qui va s'effectuer à l'IME. Les objectifs généraux sont :

- Apprendre à connaître la personne accompagnée, évaluer et développer l'autonomie du jeune et l'indépendance.
- Aider la personne à s'intégrer dans un nouvel établissement.

Créer du lien avec les familles

*Faciliter le 1er contact : visite de l'établissement / Immersion / stage / Visite à domicile
Découvrir les potentialités du jeune (observations sur le groupe, les ateliers, le scolaire, le service
TSA, l'internat*

Recueillir des observations et les transmettre aux référents et aux professionnels

Adapter l'accompagnement de la personne pour bénéficier du collectif

Proposer une pluralité d'activités, de lieux et de temporalité

Réaliser des bilans paramédicaux

Participer à des ateliers d'accès aux soins

*Etablir l'emploi du temps en fonction de la
santé du jeune accompagné*

Apporter un cadre sécurisant aux jeunes

Favoriser la communication avec ou sans outils

Encourager la pair-aidance

*Apprendre à s'approprier l'IME et à se déplacer
seul*

¹⁸ Données issues des fiches projets des unités pour l'année 2022-2023.



Le **SI1** est l'étape de la découverte et du choix. C'est durant cette période que les personnes vont effectuer le tour des différents ateliers ainsi que des immersions en ESAT et/ou en SAJ. L'inclusion et l'ouverture vers l'extérieur sont également de mise. Les objectifs généraux sont :

- Définir les prémices de l'orientation.
- Accompagner le jeune dans son passage vers l'adolescence.
- Développer l'autonomie et l'indépendance.

Permettre une approche du monde du travail et du secteur adulte
Favoriser l'autodétermination
Evaluer les potentiels, capacités et compétences
Evaluer et développer l'autonomie de déplacement
Accompagner à la citoyenneté

Evaluer les besoins sensorimoteurs
Evaluer les besoins en suivi médicaux et paramédicaux
Favoriser la coopération des familles et des partenaires
Apporter des informations adaptées relatives à la Vie Affective et Sexuelle (VAS)
Rendre le jeune acteur de son parcours de soins (médical, psychologique)

Evaluer les besoins en termes de communication et mettre en place les outils adaptés
Développer l'autonomie (hygiène, internat, cuisine, repas)
Apprendre aux jeunes à avoir un comportement adapté à leur environnement



Le **SI2** est la période de la consolidation du projet et de l'orientation. Les premiers stages ou périodes d'accueil temporaire se font tout en continuant les activités transversales. Les objectifs généraux sont :

- Confirmer l'orientation et la mise en œuvre.
- Développer les compétences en lien avec le projet de vie.
- Accompagner le passage à la majorité.

Travailler et soutenir l'Insertion sociale et professionnelle et valoriser les rôles sociaux
Développer l'accès aux droits et à la citoyenneté
Définir l'orientation en lien avec l'équipe pluridisciplinaire (assistante sociale, ateliers...)
Identifier et répondre aux besoins pour vivre dans un logement
Assurer l'éducation à la vie affective et sexuelle pour tous.
Soutenir et élargir les compétences de base en lien avec les ateliers et le scolaire ; vie quotidienne et soutien des capacités cognitives.

*Entretenir et prendre soin de sa santé physique et mentale
Pratiquer une activité physique régulière et sensibilisation à l'hygiène alimentaire.*

*Evaluer et travailler l'autonomie personnelle, Atelier « je prends soin de moi »
Evaluer et travailler l'autonomie de déplacement et valoriser les compétences acquises (permis piéton, vélo, déplacement bus)
Développer la relation et les interactions avec autrui en lien avec le service TSA.*



Le groupe des **Majeurs** est l'ultime étape avant le départ vers le secteur « adulte ». Les stages, accueils temporaires et actions inclusives se multiplient. Les objectifs généraux sont :

- Préparer la sortie des jeunes en s'adaptant à leurs spécificités et leur profil.
- Maintenir et renforcer l'indépendance (vie quotidienne, budget, hygiène...).
- Permettre aux jeunes d'exercer leurs rôles sociaux.

*Travailler sur l'indépendance et l'autodétermination
Travailler et accompagner l'insertion sociale et professionnelle.
Accompagner dans les différents stages et orientations futures.
Développer l'accès à la citoyenneté et à la vie affective et sexuelle.
Maintenir et développer les acquis scolaires, ateliers.
Participation à des manifestations (spectateurs, bénévoles...)*

*Pratiquer une activité physique
Participer aux journées de sensibilisation
Adapter son hygiène alimentaire*

*Travailler et maintenir l'indépendance (vie quotidienne, budget...)
Travailler les transports extérieurs (seul, socialisation...) selon les besoins.
Prendre soin de son corps.*

L'organisation des unités se veut modulable et selon une logique de poursuite de parcours au sein de l'IME.

L'organisation des activités s'inscrit dans une dynamique de transversalité :

- Tout d'abord, chaque jeune est accueilli dans l'une des quatre unités éducatives. Ces groupes sont constitués de personnes accompagnées ayant un âge similaire et des compétences disparates. Au sein de ces groupes hétérogènes, qui représentent un repère pour chaque jeune, sont mises en œuvre des activités éducatives.
- Selon le projet personnalisé du jeune, en complément de ces activités et à d'autres moments de la journée, les personnes accompagnées sont dans différents lieux (ateliers préprofessionnels, activités artistiques, sportives, scolarisation...) pour accéder à des

apprentissages spécifiques. Dans ces lieux, ils se retrouvent avec d'autres personnes accompagnées d'âge hétérogène mais ayant des besoins similaires.

Durant l'année, le personnel paramédical, les équipes des services TSA, semi-internat et internat se mobilisent autour d'activités transversales visant des domaines aussi variés que la motricité, les émotions, les sens, l'autonomie en matière de transport, l'hygiène, le bien-être, l'environnement, la citoyenneté, la vie affective et sexuelle, etc.

L'unité d'apprentissage

L'unité d'apprentissage regroupe différents ateliers et supports comme la scolarité (2 professeurs des écoles spécialisés sont mis à disposition par les services de l'Education Nationale), le sport, l'art plastique, l'atelier polyvalent (à l'intention exclusive des 12-14 ans) ainsi que les ateliers conditionnements, arts ménagers et espaces verts. La participation à ces activités se fait par groupe de vie ou en transversalité en se basant sur les attentes et besoins exprimés dans le projet personnalisé de chacun. Des périodes d'immersions, de stages et d'accueils temporaires viennent jaloner le parcours de chaque personne accompagnée.

Le service TSA

Le service TSA est composé de 2 ETP d'éducateur spécialisé, 0.5 ETP Aide Médico Psychologique (AMP), 1 ETP de psychomotricien, 1 ETP d'ergothérapeute et 1 ETP de psychologue et un 0.25 ETP de pédopsychiatre non pourvu. Cette équipe pluridisciplinaire travaille en complète adéquation et complémentarité de l'équipe pluridisciplinaire du semi internat et de l'internat. L'équipe propose un accompagnement spécifique toujours orienté vers la promotion de l'autonomie de la personne accompagnée. Pour cela, l'équipe TSA est spécifiquement formée à l'autisme. A partir d'évaluations des divers domaines du fonctionnement de la personne et d'évaluations standardisées, les professionnels mettent en avant les besoins particuliers des personnes TSA. Par exemple l'AAPEP qui donne les capacités émergentes dans les domaines comme la vie quotidienne ou encore le ComVoor pour adapter au mieux les outils de communication à la compréhension de la personne. Les professionnels sont attentifs aux supports visuels, indispensables pour les personnes avec TSA : emploi du temps, bande de prévisibilité, décomposition de tâches, outils de communication... Un aspect qui permet de travailler sur les sujets particuliers tels que la communication expressive et réceptive et les spécificités sensorielles.

Des points de situations et des évaluations fonctionnelles et très spécifiques sont effectués à des rythmes réguliers et permettent à l'équipe TSA de faire adapter l'accompagnement et les pratiques au

besoin des personnes. Ces méthodes sont ensuite généralisées, y compris auprès des familles et des partenaires.

En parallèle de ces items, l'équipe s'appuie sur différentes ressources. Les premières ressources sont la chargée de mission autisme de l'association des papillons blancs de Dunkerque et le Centre Ressource Autisme de Lille avec qui nous collaborons régulièrement.

L'équipe du semi-internat et de l'internat sont également des ressources dans l'accompagnement des personnes avec un TSA. En effet, l'approche de l'accompagnement se veut orienter l'objectif de l'accompagnement vers le vivre ensemble pour faire société. Cet ensemble forme un maillage pour accompagner la personne dans son parcours de vie.

Le service paramédical

Le service paramédical est composé de 2 ergothérapeutes, d'une psychomotricienne et de 2 psychologues. Les actions du service paramédical s'articulent autour du projet de soin de la personne. Ces actions peuvent prendre différentes formes. En effet, les modalités d'actions et d'accompagnements paramédicales sont définies par l'analyse des besoins des personnes accompagnées. Le service paramédical propose des suivis individuels personnalisés mais les interventions peuvent, aussi, trouver leur place dans un maillage d'accompagnement avec binôme éducatif à destination d'un groupe de personnes accompagnées. Cet aspect est une richesse dans l'optimisation de la réponse aux besoins dans une équipe pluridisciplinaire toujours dans une recherche de bénéfices au profit des personnes accompagnées.

Le service médical :

Le service médical est représenté par une 1 ETP infirmier et un 0.018 ETP médecin généraliste. Le binôme en partenariat avec les familles accompagne le parcours de soins des personnes en coordination, aussi, avec les acteurs médicaux et paramédicaux du droit commun. Le service médical travaille également en proximité avec le service paramédical et le service socio-éducatif de l'IME dans l'accompagnement et l'accès aux soins pour les personnes accompagnées.

L'internat

L'IME de Copenaxfort dispose d'un projet d'internat. Les locaux de l'internat sont situés à Loon-Plage depuis 2008, après un transfert de cette unité d'hébergement du site de Copenaxfort vers un quartier résidentiel proche de Dunkerque afin de favoriser l'utilisation des transports en commun par les personnes accompagnées. Il est construit en milieu pavillonnaire, distant de 7 km de l'IME de

Coppenaxfort. Il accueille 15 adolescents et personnes accompagnées majeures en mixité de façon hebdomadaire.

Le bâtiment est récent, à taille humaine et de plain-pied. Il est composé de lieux communs, de 5 chambres individuelles avec salle de bain individuelle, de 5 chambres collectives de 2 à 3 personnes et de 2 grandes salles de bain. Les salles de bain ont été récemment rénovées en 2021. Elles proposent aujourd'hui un agencement qui permet de favoriser l'autonomie des personnes tout en continuant de respecter totalement l'intimité de chacun.

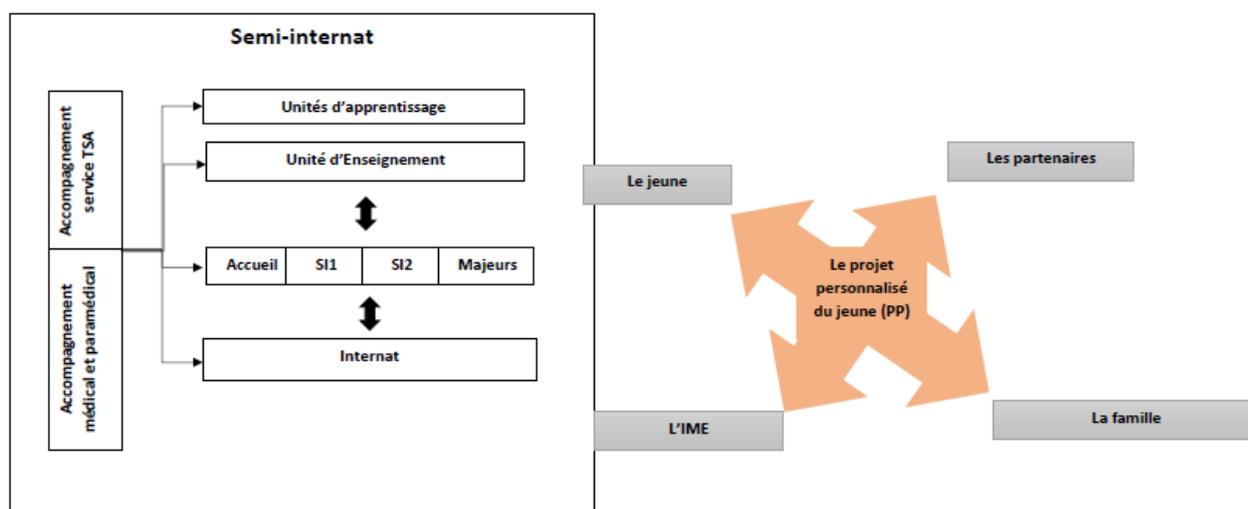
L'internat propose un projet d'accompagnement complémentaire et en lien avec les équipes pluridisciplinaire TSA et du semi internat, en adéquation avec la promotion de l'autonomie de la personne accompagnée. Cet aspect se décline sur plusieurs versants. Les personnes, adultes en devenir, sont accompagnées sur des périodes de stages personnalisés en lien avec leur projet personnalisé. L'internat est un moyen de développer différentes compétences. Le vecteur le plus prégnant est l'acquisition de l'autonomie nécessaire pour gérer un rythme de journée notamment dans la réalisation des actes de la vie quotidienne en vue de leur projet d'avenir. Le service internat accompagne également les personnes dans leurs prises de décisions au quotidien. Au-delà de proposer un planning d'activités, les personnes accompagnées sont invitées à s'exprimer et participer concrètement à la vie de l'internat.

La promotion de l'expression est un axe central dans la continuité de parcours. Cet axe est soutenu dans le projet de l'internat et il contribue à la construction d'un projet de vie future vers le secteur adulte. Cet aspect de l'accompagnement des personnes vers la majorité et au-delà jusque 20 ans, via l'internat, offre également un répit aux parents et aux proches aidants. Le répit est une possibilité modulable et adaptable selon le contexte familial et les besoins de la personne en matière d'autonomie et de projet de parcours.

L'internat a pour objectif global de développer les potentiels individuels de chacun dans l'expression et l'autodétermination dans l'approche d'un parcours vers la majorité.

Après 22h00, la sécurité des personnes et des locaux est assurée par deux veilleurs de nuit en relai durant la semaine.

Globalement, il est possible de représenter la collaboration entre les différents services d'accompagnement de l'IME par le schéma ci-dessous :



Les repas

La réalisation des repas est assurée directement à l'IME de Copenaxfort par un chef de cuisine et un second de cuisine. Un apprenti du Centre de Formation d'Apprentissage Spécialisé (CFAS) de l'IMED est également présent. Les repas sont essentiellement préparés avec des aliments frais (en lien avec la centralisation des achats avec un ESAT des Papillons Blancs de Dunkerque).

Les repas respectent les réglementations HACCP¹⁹. En soutien à l'équipe de restauration, une animatrice sécurité alimentaire est présente au niveau associatif pour formaliser l'ensemble des outils nécessaires via notamment le plan de maîtrise sanitaire.

Les transports

L'IME dispose d'une flotte de véhicules pour assurer les déplacements en extérieur lors des activités ou pour assurer les liaisons avec l'internat, situé à Loon-Plage.

Pour assurer les transports domicile-IME, l'IME travaille avec des prestataires qui mettent à disposition des véhicules et des chauffeurs notamment un grand bus ainsi que des minibus. Le temps de transport représente un enjeu au niveau de la qualité de l'accompagnement. Au maximum, un jeune peut avoir 1h30 de transport pour venir à l'IME et 45 minutes au minimum. Une des pistes d'amélioration pour

¹⁹ HACCP (Hasard Analysis Critical Control Point) est une norme, plus précisément une méthode HACCP, qui a pour principal objectif de protéger les consommateurs des éventuels dangers liés à la consommation de produits, provenant du secteur agro-alimentaire et celui de la restauration (restauration rapide, collective, durable, etc.).

maintenir une qualité d'accompagnement est le recours aux minibus qui permettent de réduire le temps de transport pour les personnes accompagnées.

A ce jour, une seule famille dépose son enfant à l'IME. Comme évoqué ci-dessus, la situation géographique de l'IME (zone non desservie par les transports en commun) ne permet pas de favoriser l'autonomie des personnes accompagnées dans leurs déplacements.

Une journée type à l'IME de Coppenaxfort

Le déroulement d'une journée type à l'IME de Coppenaxfort est le suivant :

- 9h00 à 9h15 : Arrivée et accueil des personnes accompagnées.
- 9h15 à 11h45 : Activité en lien avec le projet personnalisé du jeune (activité sur le groupe ou en extérieur, en unité d'apprentissage, accompagnement paramédical...).
- 11h45 à 13h30 : Repas et temps de pause.
- 13h30 à 16h00 : Activité en lien avec le projet personnalisé du jeune (activité sur le groupe ou en extérieur, en unité d'apprentissage, accompagnement paramédical...).
- 16h00 à 16h15 : Fin d'activité et départ des personnes accompagnées vers les transports.

Cet exemple de journée type reste général. L'organisation des activités se veut respectueuse et à l'écoute du rythme et des besoins des personnes accompagnées.

Il est à noter que les accompagnements du lundi débutent à 10H15 et ceux du vendredi se terminent à 15H30.

2. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

A. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR ACCOMPAGNER LES PERSONNES

L'IME de Coppenaxfort est doté d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne les personnes accompagnées²⁰. Au 31 décembre 2022, l'équipe pluridisciplinaire était composée de **48,7174** Equivalent Temps Plein (ETP) pour un accompagnement de 70 personnes accompagnées.

- L'équipe de Direction (3 ETP).
- Le service administratif (2.8214 ETP) + 1 ETP assistantes sociales
- Les services généraux (4.2514 ETP)
- L'équipe paramédicale et médicale (6.5285 ETP)
- Accompagnatrice de bus (0.65 ETP)

²⁰ Annexe 6 : Organigramme de l'IME de Coppenaxfort (au 25/01/2023).

- Enseignantes détachées de l'Education Nationale (2 ETP)
- Le semi internat :
 - 18.1357 ETP éducatif + 2 ETP renfort éducatif
 - La restauration (2 ETP + 1 ETP apprentissage du CFAS de l'IMED)
- L'internat :
 - 1 ETP maitresse de maison
 - 1.3304 ETP veilleurs de nuit
 - 3.5 ETP éducatif

Le ratio total (tous professionnels confondus) est de 0,69 professionnel par jeune. Le ratio d'encadrement (professionnels de l'accompagnement socio-éducatif) est de 0,38 professionnel par jeune.

Au regard des données de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)²¹, les ratios d'encadrements correspondent aux moyennes nationales. Pour autant, une nuance pourrait être apportée au regard des dernières données nationales (datant de 2018).

L'évolution de nos publics, présentant aujourd'hui des besoins très spécifiques, remet en question la pertinence de ces ratios. En effet, de plus en plus de personnes accompagnées demandent un accompagnement individuel important durant les activités et des temps de répit accompagnés (par exemple : les temps de sieste).

Au niveau du service administratif, des services généraux, et du service socio-éducatif, l'établissement semble suffisamment attractif pour combler les postes à pourvoir. Néanmoins, depuis plusieurs années l'établissement déplore la vacance du poste de psychiatre et de plusieurs postes paramédicaux. Si nous avons réussi à compenser l'absence de masseur kinésithérapeute et d'orthophoniste, nous ne parvenons pas à trouver de solutions pour un 0.5 ETP psychomotricienne et pour le 0.25 ETP du poste de médecin psychiatre.

L'équipe de Direction

L'équipe de direction est composée de 3 ETP de cadres. La **directrice** de l'établissement dirige la structure avec l'appui d'un binôme de 2 **chefs de service**. Les 2 chefs de service ont en responsabilité des services distincts. Les responsabilités sont réparties de la manière suivante : le Service TSA, l'internat et le système transport font partie d'un premier ensemble ; l'activité éducative du semi-internat, les ateliers préprofessionnels et les classes scolaires font partie d'un deuxième ensemble.

²¹ Données issues du rapport d'analyse des comptes administratifs des ESSMS 2017-2018 de la CNSA.

Dans le pilotage respectif de ces deux organigrammes, les chefs de service travaillent en proximité et en relais permanent.

Le service administratif

Le service administratif est composé de 3.8214 ETP. Différents métiers supports composent l'équipe administrative : **la secrétaire de direction, la secrétaire comptable, l'économiste, l'agent administratif et d'accueil**. Notre service social se compose de **deux assistantes sociales** qui accompagnent et soutiennent les personnes et leurs familles dans leurs démarches d'orientations. Des personnes ressources sont également à disposition de l'établissement. Ces personnes ressources sont **l'animateur qualité, sécurité, environnement (QSE)**.

Le service de restauration

Le service de restauration représente 2 ETP. Ces 2 ETP sont répartis sur 1 postes de **cuisiniers** et sur 1 poste **d'agent polyvalent** en restauration. Nous comptons également 1 ETP en apprentissage provenant du CFAS de l'IMED.

Les services généraux

L'équipe des services généraux est composée de 4.2514 ETP. Ce sont les postes d'agent de maintenance hygiène et d'agent d'entretien.

L'équipe des professionnels de l'accompagnement socio-éducatif

L'équipe des professionnels de l'accompagnement socio-éducatif représente 18.1357 ETP avec 2 ETP de renfort exceptionnel au semi internat et 3.5 ETP à l'internat. Cette équipe pluridisciplinaire est composée **d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs techniques, de moniteurs éducateurs, d'aides médico-psychologique, de professeur de sport, et d'une maitresse de maison**. Cette équipe représente une des facettes du maillage dans l'accompagnement des personnes qu'elles suivent au quotidien.

L'équipe paramédicale et médicale

L'équipe paramédicale et médicale est composée de 6.5285 ETP. Cette équipe est composée d'un **médecin généraliste, d'une infirmière, de deux ergothérapeutes, d'une psychomotricienne et de deux psychologues et également un poste de pédopsychiatre non pourvu**. L'équipe paramédicale et médicale accompagne les personnes via un projet de soins coordonné et implémenté dans le Dossier unique IMAGO.

B. L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Dans l'objectif de veiller à la cohérence des pratiques professionnelles, de mener des réflexions communes sur diverses thématiques, déterminer l'organisation du travail, différents temps de réunions sont programmés :

- La réunion du lundi matin destinée au passage des informations qui rythmeront la semaine.
- Des réunions des différentes équipes et services qui sont l'occasion soit d'aborder des sujets de manière transversale soit de proposer aux équipes et aux services de se réunir par pôle pour traiter d'un ordre du jour précis.
- En complément de ces temps, d'autres temps de réunions peuvent être identifiés sur la semaine et qui sont spécifiquement dédiés pour travailler sur des sujets liés à l'accompagnement. Ces temps permettent d'échanger et d'être en réflexion sur l'amélioration continue de la pratique d'accompagnement dans la réponse aux besoins des personnes accompagnées.
- Enfin, des créneaux spécifiques sont dédiés aux échanges sur l'élaboration et l'évaluation des projets personnalisés des personnes accompagnées. Ce temps est construit pour permettre une réelle présence de la personne, de sa famille et des acteurs si elle le souhaite. La présence effective de la personne implique de fait la co-construction et la promotion l'autonomie via l'autodétermination.

A ces réunions s'ajoutent des temps de préparation, de réflexion hors encadrement des personnes accompagnées, permettant aux professionnels de réaliser les écrits relatifs aux projets personnalisés en sollicitant les personnes accompagnées et leurs familles dans la co-construction.

Depuis 2016, l'association des Papillons Blancs de Dunkerque déploie le logiciel IMAGO DU (Dossier Unique). Ce logiciel permet de garantir la continuité de l'accompagnement du jeune au sein de l'établissement. Le logiciel IMAGO représente le dossier unique du jeune dans son intégralité. Il centralise toutes les informations le concernant et propose une forme numérique structurée qui organise l'ensemble des données de la personne.

A ce jour, IMAGO est alimenté par l'équipe pluridisciplinaire mais une priorité est laissée à l'expression des personnes accompagnées. Dans cette optique, nous accompagnons les personnes accompagnées à s'approprier la forme numérique IMAGO et à le renseigner notamment lors de la co-construction de leur projet personnalisé (PP). Pour les personnes accompagnées, le niveau d'appropriation de l'outil

IMAGO est en progression car toutes les personnes sont invitées à participer physiquement à leur PP et à y définir leurs propres objectifs.

Les dossiers des jeunes comportent également leur emploi du temps. Ces emplois du temps sont tous personnalisés. Ce résultat est le fruit d'une part d'un travail de référencement et d'analyse des activités possibles et proposées par l'équipe pluridisciplinaire, et d'autre part d'une co-construction entre les équipes et les personnes accompagnées. En effet, dans un objectif de visualiser l'ensemble des possibles en matière d'accompagnement qu'il soit culturel, de loisir, pédagogique, sportif ou même inclusif, l'équipe pluridisciplinaire a élaboré un référentiel, via des fiches actions, de l'ensemble des supports éducatifs en lien avec les besoins des personnes accompagnées. Ces fiches actions ont ensuite été répertoriées par thèmes liés à la réponse aux besoins des personnes avec un équilibre de répartition hebdomadaire. Cette appropriation, dans un premier temps de l'équipe pluridisciplinaire, a permis de croiser la mise en cohérence entre les besoins des personnes et les réponses d'accompagnement proposées. Les personnes accompagnées ont participé au processus puisqu'elles ont été sollicitées par leur référent éducatif de projet personnalisé pour coconstruire et affiner leurs emplois du temps à la semaine. Toute cette démarche s'est élaborée via IMAGO. De la construction jusqu'à la définition des emplois du temps personnalisé, IMAGO a été l'outil central de conception. De plus, IMAGO laisse pleinement la possibilité aux personnes accompagnées d'exprimer de nouvelles propositions et d'affiner en temps réel leurs emplois du temps au fil de leur parcours et de leurs besoins.

Cet aspect montre une optimisation et un niveau d'appropriation réel et croissant des professionnels de cet outil numérique au bénéfice des personnes accompagnées. De plus, dans un souci de sécuriser l'ensemble des données personnelles des Dossiers uniques, les accès spécifiques à chaque fonction, cadré par l'équipe du siège associatif, permettent d'assurer la protection des informations personnelles et confidentielles des personnes accompagnées accompagnés et de leurs familles.

Le dossier unique reste la propriété de la personne accompagnée et est consultable donc sur simple demande.

Au-delà d'IMAGO, il serait intéressant de développer un outil numérique nous permettant d'améliorer la collaboration et la communication avec les familles. Une réflexion est en cours avec le secteur enfance.

C. LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS ET L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

La Direction des Ressources Humaines de l'Association s'appuie sur les référentiels de compétences de chaque métier. Depuis 2010, elle met en œuvre une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour accompagner les évolutions du secteur médico-social dans le respect des RBPP de l'HAS.

Un référentiel Missions et Compétences (RMC) permet de définir pour chaque métier : les missions confiées et les compétences nécessaires. Chaque fiche de poste a été co-construite pour chaque fonction et est ensuite individualisée pour chaque salarié.

Les plans de formation des établissements découlent des orientations associatives.

L'association prévoit deux espaces de rencontre réguliers entre le professionnel et son supérieur hiérarchique : l'Entretien Périodique d'Évaluation (EPE) et l'Entretien Professionnel (EP). Ces 2 entretiens sont mis en œuvre tous les 2 ans. Ces entretiens sont menés sur la base d'une trame conjointe. Cette dynamique permet de favoriser la logique d'échanges et de co-construction.

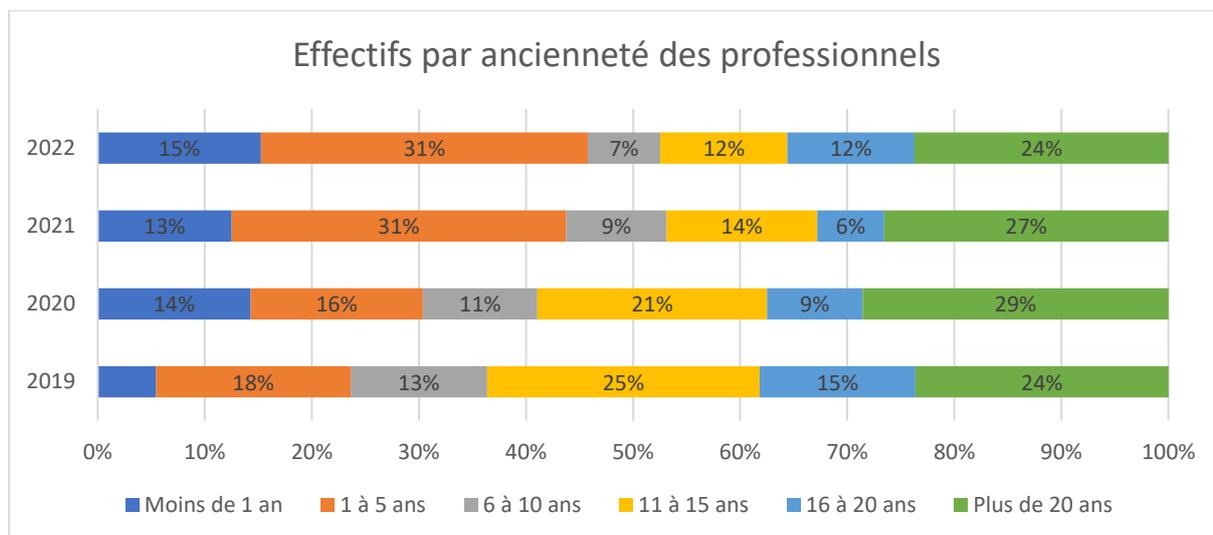
Dans ce sens, des formations sont proposées pour être en adéquation avec l'évolution du public et répondre aux besoins des personnes accompagnées : le FALC, troubles psychiques, formations liées à l'autisme et aux sensorialités, Valorisation des Rôles Sociaux (VRS), autodétermination, la VAS) .Dans les années à venir, nous prévoyons des formations autour de la communication (impact des mots, MAKATON) et des formation sur le bien-être et la bientraitance (sophrologie, OMEGA).La formation professionnelle est encouragée pour améliorer l'accompagnement au quotidien. L'IME souhaite également proposer aux professionnels une démarche de supervision et poursuivre les formations spécifiques à l'autisme²².

L'association des Papillons Blancs de Dunkerque favorise la mobilité et la promotion professionnelle. Cette politique de mobilité permet d'intégrer un autre établissement de l'association, lorsqu'un poste est disponible.

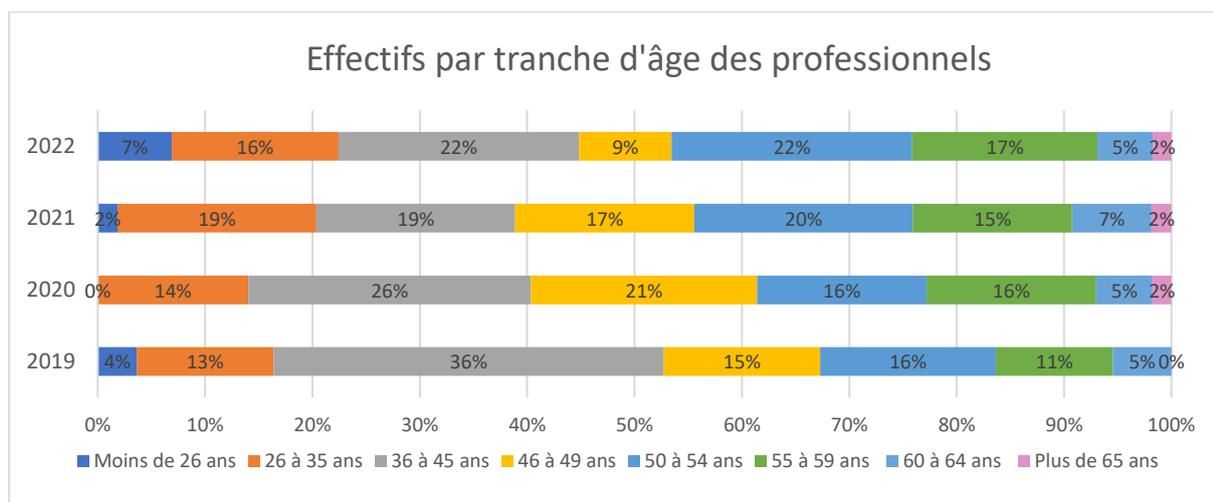
Le dialogue social entre les professionnels et l'équipe de Direction s'appuie sur le CSE, représenté par les représentants de proximité (RP) de l'IME.

²² Fiche action n°2 : L'accompagnement des personnes avec TSA.

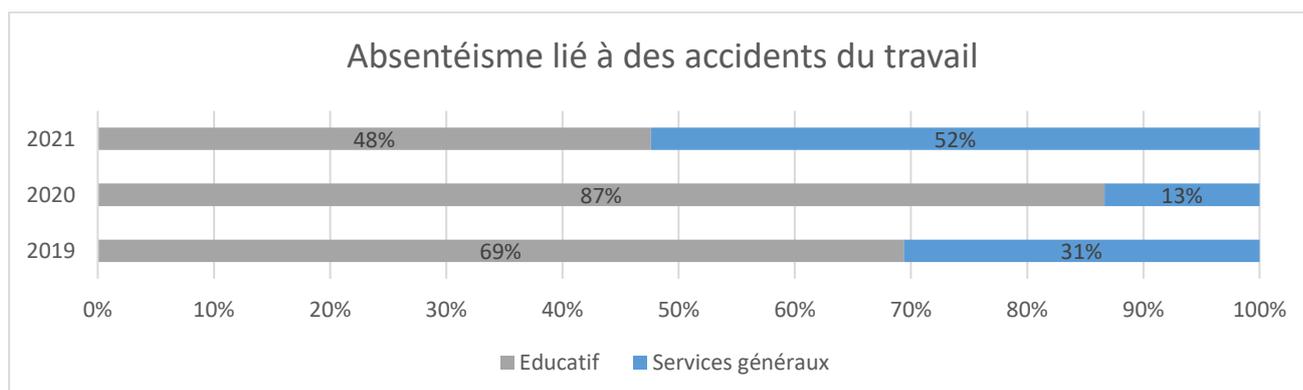
D. L'ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES

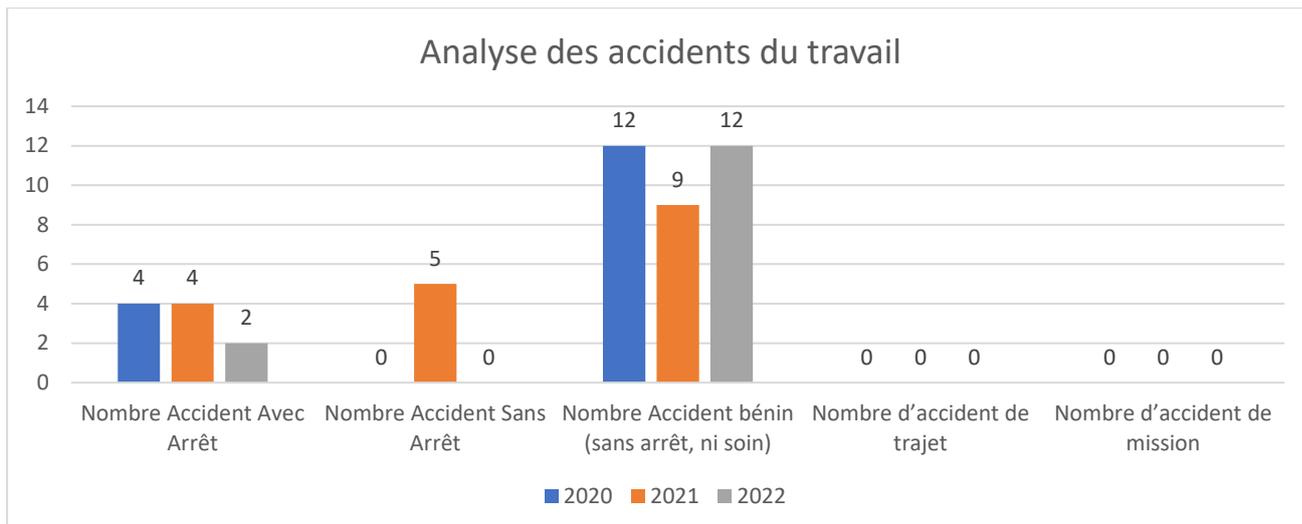


Depuis 2019, 26 nouveaux salariés ont été embauchés et ainsi 46% de l'équipe a une ancienneté de moins de 5 ans, ce qui crée une nouvelle dynamique au sein de l'IME.



Depuis 2019, un rajeunissement des équipes est identifié avec une augmentation des salariés de moins de 26 ans et nous observons que près de la moitié des salariés ont moins de 45 ans.





Depuis 2020 le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a subi de nombreuses mises à jour.

Ce document permet de consigner le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés. Il permet de répondre aux exigences de cohérence, de commodité et de traçabilité en regroupant sur un seul support les données issues des analyses de risques. Pour ce faire nous avons réalisé à l'aide du référent sécurité un recensement des activités pouvant comporter un risque puis nous les avons classés selon des critères de fréquence et de gravité. Ce classement permet de définir et de prioriser les actions de prévention couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Cette démarche a permis notamment la mise en place d'actions de prévention comme :

- La priorisation des travaux d'aménagement de l'IME de Copenaxfort en orientant les choix vers la qualité et les évolutions de l'accompagnement et la mise en sécurité des jeunes et des professionnels.
- Le remplacement progressif de l'ensemble de l'outillage thermique par de l'électrique, nous inscrivant dans une double démarche sécuritaire et environnementale (réduction des vibrations, du bruit, de l'exposition aux échappements et aux fluides...).
- La mise en place d'un portail automatisé sécurisant l'accès à l'IME et évitant les manipulations manuelles.
- La mise en place d'un contrat d'entretien du parc du Château pour entretenir le site et limiter les risques en cas de coup de vent.
- La mise en place d'un accueil Sécurité.

- Le remplacement des tenues et du matériel des agents en charge de l'entretien des locaux.
- La mise en place d'un défibrillateur sur le site de l'internat.

Cette liste non-exhaustive s'inscrit dans le travail d'amélioration continue déployé au sein de l'établissement. Elle n'est pas figée et évolue jour après jour grâce au travail des équipes pluridisciplinaires.

3. LES PARTENARIATS AVEC LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS

La dynamique partenariale est un pan essentiel qui contribue à la qualité de l'accompagnement. Ainsi, selon les besoins des personnes accompagnées, nous signons des conventions avec les partenaires repérés et identifiés par le biais des conventions. Ils permettent de compléter nos champs de compétences et de développer des projets inclusifs.

Ce réseau partenarial se décline autour des divers champs de l'accompagnement tels que :

Les conventions avec l'Education Nationale

Un travail est en cours avec la nouvelle conseillère pédagogique des Flandres et l'IEN ASH pour formaliser le projet pédagogique de l'IME. Cela permettra la rédaction de la convention cadre avec l'Education Nationale. Une seconde étape consistera à la création d'une UEE au sein d'un collège.

Les conventions avec les acteurs du territoire

L'IME de Copenaxfort conventionne également avec d'autres acteurs du territoire en faveur du déploiement des projets des personnes accompagnées. Parmi ces acteurs, nous pouvons identifier des partenaires dans des champs variés :

Loisirs :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| ➤ ID Tir à l'arc | ➤ La flânerie d'Esquelbecq |
| ➤ L'Agility Club d'Armbouts Cappel | ➤ Projet Camélus |
| ➤ Gravelines Triathlon | ➤ OGS Handball |



OGS Handball

Entreprises :

- EPICUR
- Bricoman
- BT motoculture

Médico-sociaux :

- MDPH
- Le Centre Ressources Autisme (CRA)
- Les équipes mobiles (cas complexes etc.)
- AFEJI
- ASE

- Etablissements en lien avec le parcours des personnes accompagnées (ESAT, SAJ, FAM, Foyer de Vie, MAS, IME petite enfance etc.)



ESAT de Tétéghem

Santé :

- Handident
- Centre Hospitalier de Dunkerque
- Polyclinique de Grande Synthe
- Professionnels libéraux (kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.)

Autres partenaires :

- Mairie de Craywick
- Marie de Brouckerque
- Associations carnavalesques
- Centre socio culturel de Loon-Plage
- Maison de quartier du pont de pierre,
Gravelines
- La Bonne Aventure

➤ CREFO



Maison de quartier du pont de pierre



Festival de la Bonne Aventure

4. LES RESSOURCES TECHNIQUES

Le service administratif

Les missions du service sont très vastes et touchent à l'ensemble du fonctionnement de l'établissement. Les professionnels du service organisent l'accueil physique et téléphonique, la gestion des demandes et courriers qu'ils répartissent, l'alimentation de nos logiciels (IMAGO, GESSI, SIRH...), la paie, la facturation, autrement dit la gestion administrative et financière de l'IME. Les assistantes de service social sont une ressource pour favoriser l'accès aux droits des personnes et coordonner avec les 4P la poursuite de parcours. Elles fournissent un accompagnement personnalisé des familles.

Les locaux de l'IME

L'IME se compose de deux sites : le semi-internat se situe à Craywick, dans un village d'environ 10 000 habitants, dans un cadre verdoyant. Le site compte 3 bâtiments et une petite maison.

L'IME dispose de plusieurs locaux répartis dans différents bâtiments :

- Le bâtiment « château » : des bureaux administratifs (secrétariat, direction, chefs de service, assistantes sociales, psychologues, ergothérapeutes, cuisinier), une infirmerie, une cuisine collective, un réfectoire, une salle du personnel, une salle avec un Tableau Blanc Interactif (TBI), une cuisine éducative, une salle snoezelen, un espace de repos, des espaces d'accompagnement pour le service TSA, des vestiaires pour les services généraux.

- Le bâtiment « atelier » : des espaces scolaires (2 classes), un atelier d'art ménager, un atelier de conditionnements, un atelier arts plastiques, un atelier multi-activités, des vestiaires pour les personnes accompagnées, une salle de réunion. Un espace vert avec serre est présent à proximité de ce bâtiment.
- Le bâtiment « groupes de vie » : les différents groupes de vie (accueil, SI1, SI2, majeurs), un foyer, une salle de sport, une salle de bain, une salle informatique, une salle zen.
- Sur l'extérieur de l'IME, la présence de garage et d'un espace technique pour l'agent d'entretien, une cour de récréation, un jardin sensoriel.

L'ensemble des bâtiments sont adaptés aux besoins des personnes accompagnées. Pour autant, au regard de l'ancienneté des bâtiments, une vétusté est identifiée. Des travaux de rénovation sont prévus afin de moderniser, rendre accessible et respecter les normes réglementaires. Les locaux seront également adaptés aux besoins des personnes présentant des troubles sensorielles (éclairage, isolation phonique, couleurs, matériaux etc.). Les travaux sont prévus au second semestre 2023²³.

L'hygiène et l'entretien des locaux

Ils sont assurés par une équipe d'agents d'entretien et de maintenance. Ils garantissent la qualité et l'entretien des espaces de vie, des véhicules et des espaces verts. Pour les travaux les plus importants, des entreprises extérieures sont sollicitées.

5. LES RESSOURCES FINANCIERES

La prise en charge des coûts d'accompagnement des personnes accompagnées et de fonctionnement est assurée à 100% par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) des personnes accompagnées. Le budget de l'IME est attribué par dotation globale allouée par l'ARS dans le cadre du CPOM.

En 2022, le budget de fonctionnement de l'IME de Coppinaxfort était de 3 299 553 euros (hors crédits non reconductibles) soit un coût à la place de 53 218 euros. Au regard des données du rapport d'analyse des comptes administratifs des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) 2017-2018 de la CNSA, il est possible d'observer un coût supérieur d'environ 23% par rapport à la moyenne nationale (qui était de 42 628 euros en 2018).

Par ailleurs, pour l'accompagnement des jeunes adultes en Amendement Creton, le Conseil

²³ Fiche action n°1 : L'accès aux droits et Fiche action n°2 : L'accompagnement des personnes avec TSA.

Départementale verse l'aide sociale « Allocation aux Adultes Handicapés » à l'IME. L'IME reverse ensuite le montant de cette aide à l'ARS qui avance le financement de l'accompagnement.

En 2022, la taxe d'apprentissage a permis de recevoir 15 291€. Par ailleurs, l'IME est susceptible de bénéficier de dons occasionnels, de financements en lien avec des appels à projets, ou de subventions (exemple de la Marie de Craywick et de Cappelle-Brouck).

Il sera également important d'être attentif :

- Au diagnostic territorial de l'ARS afin de poursuivre la mise en adéquation du projet de l'IME aux besoins du territoire.
- A la poursuite de la mise en place d'indicateurs d'accompagnement (nomenclature SERAFIN-PH) afin de valoriser le service rendu aux personnes accompagnées et aux familles.

V. L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

1. LES MODALITES D'ADMISSION ET D'ACCUEIL A L'IME

La procédure d'admission de l'IME de Coppinaxfort est en cours d'écriture et devra être validée prochainement par la Direction de l'Accompagnement. Dans l'attente un descriptif synthétique peut être proposé :

Le 1^{er} contact

Le 1^{er} contact est la toute première phase du processus des modalités d'admission. Toute personne ou famille prenant contact pour la première fois physiquement ou par téléphone est considérée comme un élément de 1^{er} contact.

Suite à cette prise de contact, nous proposons aux personnes qui répondent aux critères d'âge de l'agrément (12/20 ans), si elles le souhaitent de visiter l'établissement. Ce rendez-vous consiste à recueillir les attentes et les besoins de l'enfant et de sa famille ainsi que de présenter l'IME et son fonctionnement.

Le 1^{er} contact déclenche automatiquement l'ouverture d'un dossier dans IMAGO : le dossier d'admission. Ce dossier sera régulièrement alimenté des différents éléments faisant suite à ce 1^{er} contact.

La demande d'admission

La demande d'admission fait suite au 1^{er} contact. La demande d'admission reste à la décision de la personne et de sa famille. Lors de la 1^{ère} visite de l'établissement, nous demandons à la personne et à sa famille de confirmer leur demande d'admission par trois documents : un courrier de demande d'admission, une copie du carnet de vaccination et la notification MDPH correspondant à l'orientation en IME. Ces documents sont annexés au dossier d'admission IMAGO.

Rendez-vous anamnèse

A cette étape, la présence de la personne accompagnée est obligatoire. Ce rendez-vous a lieu soit au domicile soit à l'IME, la famille à le choix. C'est à ce moment que se fera la rencontre avec l'assistante sociale, la psychologue, un éducateur spécialisé et l'infirmière afin d'évaluer les potentiels mobilisables ou encore d'échanger sur les besoins et ressources du jeune et prendre connaissance du contexte environnemental de la vie du jeune.

Commission d'admission

Cette commission est composée de la directrice, des chefs de service, des psychologues, de l'infirmière, des assistantes sociales ainsi que de la professionnelle référente du parcours de préadmission des personnes. L'objectif de cette commission est :

- D'étudier chronologiquement les dossiers
- De fixer les dates d'admission des jeunes qui passeront en statut liste d'attente
- De réfléchir à la facilitation de la transition pour la personne accompagnée et à la préparation de l'accueil en fonction des besoins spécifiques.

La liste d'attente

Pour faire suite à la demande d'admission, le dossier de la personne entre dans la liste d'attente. La liste d'attente est constituée chronologiquement à partir de la confirmation de demande d'admission et des trois documents incontournables qui la compose. Lorsque l'IME est en capacité de proposer des admissions, nous prenons contact, en respectant l'ordre chronologique de la liste d'attente, avec la

personne et sa famille pour proposer une période de préadmission. A l'issue de cette période et du consentement recueilli de la personne et de sa famille, l'admission est proposée.

L'immersion

L'immersion se fait des deux côtés : professionnels et personnes accompagnées.

En effet, avant d'accueillir un nouvel arrivant, les professionnels se déplacent au sein de l'IME dans lequel il est accompagné afin de rencontrer les professionnels et de récolter le maximum d'information pour rendre son accueil optimal.

Concernant la personne accompagnée, en fonction de sa provenance et de nos partenariats, une immersion peut être effectuée à raison d'une journée tous les 15 jours entre 3 et 6 mois. L'IME souhaite développer et affiner l'offre d'immersion du secteur de la petite enfance vers le secteur adolescent²⁴.

Le stage de préadmission

Durant son stage, la personne accompagnée en stage sera observée et un professionnel sera dédié à son accueil et à la facilitation de transition avec le groupe Accueil. A l'issue de ce stage, une évaluation est formalisée et permettra de déterminer les besoins en termes de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles, les besoins en autonomie et en termes de participation sociale. De plus, le planning du jeune sera également travaillé en fonction de ses besoins et ainsi personnalisé au rythme de travail lui correspondant.

L'admission

A partir du moment où une date est déterminée, signifiant l'entrée à l'IME du jeune, un courrier est envoyé à la famille et aux partenaires accompagnant la famille. Dans les 15 jours suivant l'admission, un membre de la direction, et le référent éducatif si possible, rencontrent la famille et la personne accompagnée pour la signature du contrat de séjour et la présentation des documents d'accueil.

²⁴ Fiche action n°1 : L'accès aux droits et Fiche action n°3 : L'autonomie.

2. MODALITES D'ELABORATION DU PROJET PERSONNALISE

Impulsé par la loi de 2002, le PP de la personne est un élément phare de son accompagnement. Il est élaboré dans les 6 mois qui suivent l'arrivée du jeune adolescent dans l'établissement.

A l'instar de la procédure d'admission, la procédure du PP de l'IME est également en cours de réflexion.

Néanmoins, l'élaboration du PP doit respecter certains principes fondamentaux : l'autodétermination et la VRS. En effet, les logiques d'accompagnement ont évolué et ont été affirmées dans le PAG 2018. Certains professionnels de l'IME de Coppenaxfort ont bénéficié de la formation « Valorisation des Rôles Sociaux et Autodétermination ». L'objectif est de promouvoir l'autonomie des personnes sous toutes ces formes²⁵.

L'élaboration concrète des PP s'articule globalement autour de différents temps d'échange et de recueils de données. Ces temps de réunions sont déployés selon plusieurs modalités. La première modalité s'inscrit au long court sur l'année, l'équipe pluridisciplinaire travaille sur l'ajustement régulier et la personnalisation des accompagnements proposés via des temps de synthèses professionnelles. Ces temps de synthèses ne sont qu'un élément dans la démarche globale du PP.

En effet, la modalité centrale, indissociable, est la participation réelle de la personne dans l'élaboration de son PP. Pour garantir cet aspect, des temps en présence des personnes sont identifiés pour leur permettre de s'exprimer pleinement sur la définition de leur PP et de leurs projets d'avenir. Ces temps ne sont pas identifiés pour limiter l'expression sur un espace défini mais ils sont la garantie que toute personne accompagnée à l'IME de Coppenaxfort a la possibilité de s'exprimer quel que soit son moyen et sa capacité d'expression.

L'objectif majeur est la définition par les personnes accompagnées de leur propre projet de vie. Chaque personne a un professionnel référent et garant du respect de son projet personnalisé. Cette démarche implique un réel partenariat avec la famille et l'environnement relationnel de la personne. La Direction de l'accompagnement du siège composé de différents professionnels (directrice de l'accompagnement, coordonnatrice santé, chargé de mission autisme, chargé de mission Viasoft, directrice qualité, sécurité, environnement, assistante qualité, sécurité, environnement) sont également des ressources pour les équipes, à destination des personnes accompagnées, en fonction des besoins.

²⁵ Fiche action n°3 : L'autonomie.

La place du jeune et de sa famille dans l'élaboration du projet personnalisé

Dans la promotion de la participation de la personne accompagnée pour l'élaboration de son PP, un créneau spécifique est dédié sur le temps d'accompagnement. Ce temps est spécifiquement identifié lors de la présence des personnes accompagnées à l'IME. Il est construit pour permettre une réelle présence de la personne, de sa famille et d'autres acteurs si elle le souhaite. La présence effective de la personne implique de fait la co-construction et la promotion de l'autonomie via l'autodétermination. Lors de ces temps d'échanges, sont sollicités la personne accompagnée, son référent éducatif, sa famille et/ou son représentant légal (selon que la personne soit mineure ou majeure, avec ou sans mesure de protection, pour évaluer et travailler son PP) et toute personne que le jeune souhaite inviter.

Concrètement, l'accompagnement via les PP s'affine et s'ajuste au fil de l'année. Ce travail entre les 4P de respect d'un équilibre vers l'épanouissement des personnes prend forme autour de 3 moments incontournables. Ils sont identifiés dans un mode opérationnel. Tout d'abord la personne, accompagnée de proches et de professionnels, fait le bilan et/ou élabore les premiers axes souhaités dans l'accompagnement. Cette première étape pose le socle de la co-construction dans le recueil des attentes, de la personne et de sa famille, croisés aux besoins repérés par l'équipe pluridisciplinaire. Ensuite, une synthèse professionnelle est planifiée pour permettre à l'équipe de proposer les moyens nécessaires dans l'atteinte des objectifs de la personne. Enfin sur un 3ème et dernier rendez-vous, la personne, toujours accompagnée de sa famille ou de ses proches et de professionnels de l'IME si besoin contractualise avec l'IME les termes de son PP. Cet aspect est déployé et formalisé via l'outil IMAGO.

A long terme, l'IME souhaite poursuivre le développement des méthodes de recueil des besoins et des attentes des personnes accompagnées²⁶.

Le partage des informations du projet personnalisé avec les partenaires

Au regard de la dynamique collaborative liée aux parcours des personnes accompagnées, certaines informations du projet personnalisé de l'enfant peuvent être partagées aux partenaires.

Ce partage d'informations s'inscrit dans le respect des règles de confidentialité, en accord avec les jeunes et leurs représentants légaux.

Pour les jeunes majeurs, ils sont signataires. Le tuteur ou le représentant légal est informé, avec l'accord du jeune.

²⁶ Fiche action n°3 : L'autonomie.

Concernant le dossier informatisé de l'utilisateur (DIU), l'IME de Copenaxfort participe à la démarche ESMS Numérique et ainsi investira le dossier unique « Mon espace santé ». L'objectif étant de partager les informations concernant la personne et de centraliser toutes les informations et les partenaires du parcours de soin²⁷ afin de faciliter le parcours et les échanges entre professionnels.

3. LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

A. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

La mise en œuvre de l'accompagnement au sein de l'IME de Copenaxfort repose sur les orientations prises dans le PAG. Qu'elles soient en cours, en projet ou à consolider : elles concourent toutes à un accompagnement empreint de bientraitance. La réécriture du projet de l'IME est l'occasion d'affirmer et d'ajuster les principes d'intervention portés par les professionnels.

En 2022, un audit associatif sur la thématique « Droits des personnes » a été réalisé à l'IME de Copenaxfort. Le rapport d'audit a permis d'identifier des pistes d'amélioration sur les principes d'intervention notamment sur le champ de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance. Ces préconisations ont été intégrées dans les fiches actions du projet d'établissement. Elles feront l'objet d'une attention particulière afin de garantir le respect des droits des personnes accompagnées.

La bientraitance

La culture de la bientraitance est une préoccupation permanente et transversale dans l'accompagnement des personnes accompagnées.

La prévention, le signalement et le traitement des situations de maltraitance engagent une démarche structurée par une directive associative. L'ensemble des professionnels est informé de cette démarche et les documents s'y référant sont transmis. En dehors des formations proposées, l'IME doit encore formaliser sa procédure de prévention de la maltraitance. Concrètement, tout constat de maltraitance fait obligatoirement l'objet d'une réunion en urgence avec la Direction. Selon l'âge de la personne (mineur, majeur), le document associatif de remontée d'événement grave est rédigé avec le plan d'action proposé et transmis à la Direction de l'accompagnement, l'ARS et selon la situation au procureur et/ou à la CRIP.

En 2022 :

²⁷ Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

- 7 notes d'incidents ont été rédigées. Ces notes d'incidents concernent principalement des agressions des personnes accompagnées (auto-agression, hétéro-agression envers les autres personnes accompagnées ou les professionnels).
- 1 remontée d'informations relatives aux événements menaçant la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes accompagnées.

Depuis 2023, un imprimé « Fiche comportement problème » est présent et est à disposition des équipes. Cet imprimé permet de décrire « le comportement problème » : catégorie et description des faits mais également d'émettre des hypothèses sur le contexte à l'origine du comportement. Selon la récurrence des fiches sur une personne accompagnée, une réunion avec les professionnels concernés peut-être organisée afin d'identifier un plan d'action. Cette dynamique est en cours de déploiement et sera intégrée à la procédure de prévention de la maltraitance. Elle a pour objectif de prévenir les situations de crise ou de conflit²⁸.

Les numéros d'appel nationaux, 3977 : Lutte contre la maltraitance des personnes âgées ou handicapées et 119 : Allô, enfance en danger sont affichés dans le hall d'accueil de l'IME.

En lien avec les préconisations de l'audit « droits des personnes », des réflexions institutionnelles devront être portées notamment sur²⁹ :

- La rédaction d'une procédure spécifique à l'IME sur le traitement d'un événement grave.
- La notion de contention afin de s'assurer du respect de la réglementation et d'une réflexion éthique commune. Un professionnel de l'établissement nommé « référent éthique et bientraitance » va soutenir la mise en œuvre de nos démarches.

D'autres outils permettent de promouvoir la bientraitance :

- Des formations de types OMEGA et sophrologie.
- Mise en place des activités partagées ou temps de sensibilisation entre les personnes accompagnées, les familles et les professionnels autour de la citoyenneté et de la VAS pour mieux expliquer les droits de chacun³⁰.

L'autodétermination et la valorisation des rôles sociaux

²⁸ Fiche action n°1 : l'accès aux droits.

²⁹ Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

³⁰ Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

*D'après Wehmeyer, M.L. (1999) A functional model of self-determination

** CNH 2023 p 27, <https://www.unapei.org/actions/autodetermination-concept-pratique/>

Valeur phare du PAG, l'autodétermination de la personne est la clé d'un accompagnement personnalisé. L'autodétermination vient de « auto » qui signifie « moi » et « détermination » qui vient du Latin « je décide ». Elle est un élément clé de l'inclusion, et permet à chaque individu d'être acteur de sa vie et de fixer sa propre ligne de conduite. L'autodétermination a 4 composantes : l'autonomie, le pouvoir d'agir, l'autorégulation et l'auto-réalisation*. La prise en compte des attentes et des besoins de l'enfant et de sa famille est primordiale. Les professionnels de l'IME veillent à ce que l'expression de la personne soit favorisée. Cela passe par l'adaptation des moyens de communication : « la première brique de l'autodétermination c'est de bénéficier de moyen de communication lorsque l'on a des difficultés pour s'exprimer » **.

En effet, les outils de communication numériques sont utilisés pour les personnes qui présentent un besoin. Ces outils ont différentes formes. Les tablettes mais aussi les téléphones portables font partie du quotidien des personnes accompagnées. Une réflexion est en cours sur l'utilisation du téléphone portable car, au-delà d'être proprement dit un « téléphone », ces appareils connectés sont capables de proposer des logiciels de soutien à la communication. Divers outils de communication sont utilisés tels que le PECS, les pictogrammes, le Makaton, le Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Les professionnels sont formés pour diversifier les moyens de communication adaptés à chacun³¹.

De plus dans le respect des droits des personnes accompagnées, la promotion de l'expression est omniprésente. La participation des personnes accompagnées à leur PP, au CVS, aux différentes commissions et à la co-construction des emplois du temps sont des espaces investis et dédiés à l'expression. Nous sommes toujours en réflexion pour développer et multiplier les temps favorisant la participation et l'expression et donc la valorisation des rôles sociaux³².

Le positionnement des professionnels à l'égard des personnes accompagnées

Le positionnement des professionnels dans l'accompagnement des personnes s'appuie sur une démarche à curseur variable. En effet, les personnes accompagnées par l'IME de Coppinaxfort traversent des temps de vie de la préadolescence à l'adolescence jusqu'à la majorité. Cette particularité implique d'accompagner la personne vers sa vie d'adulte. Dans cette démarche, l'accompagnement cherche à amener la personne en première ligne dans ce qui façonnera sa vie au regard de ses choix. L'équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes dans le développement et la conscientisation de ses potentiels, compétences et capacités.

³¹ Fiche action n°3 : L'autonomie.

³² Fiche action n°4 : La participation sociale.

* Source site : psy-enfant.fr

** Source Dictionnaire Larousse

Concrètement les 4 groupes de vie de l'IME s'appuient sur des projets d'accompagnement spécifique à chaque besoin et aux différentes étapes de la vie.

Ces différentes étapes sont repérables par l'adolescence « processus de maturation biologique et d'un moment de transformation psychique », ou selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « période de croissance et de développement humain qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, entre les âges de 10 et 19 ans » *. L'adolescence est à jumeler avec la notion de puberté « période de transition entre l'enfance et l'adolescence, caractérisée par le développement des caractères sexuels et par une accélération de la croissance saturale, et conduisant à l'acquisition des fonctions de reproduction ».

**

Ces différentes étapes sont à considérer en lien avec les situations d'handicap des personnes accompagnées.

B. LA DEMARCHE QUALITE

L'amélioration continue de l'accompagnement s'inscrit dans une démarche qualité impulsée par la Direction de l'IME. Celle-ci vise à mobiliser et impliquer l'ensemble des professionnels de l'IME afin de construire, collectivement, de nouvelles logiques d'accompagnement tout en garantissant la sécurité, le bien-être et la satisfaction du jeune et de sa famille.

Impulsée par la Direction, l'arrivée d'une nouvelle équipe a donc nécessité un temps d'appropriation afin de structurer le déploiement de la démarche qualité. Depuis novembre 2022, la démarche qualité est animée par 2 professionnels correspondant qualité, soutenus par la direction et en lien avec l'animateur QSE du secteur enfance ainsi que la Directrice du service QSE.

Concrètement, le déploiement des outils de la démarche qualité se réalise de façon progressive et intégrera pleinement les fiches actions du projet d'établissement notamment en lien avec le droit à citoyenneté des personnes accompagnées. A titre d'exemple, plusieurs outils ont déjà été déployés ou sont en cours de déploiement :

- La cartographie des processus de l'IME³³.
- Mise à jour des outils de la loi 2002-2 : le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement...
- Les outils d'amélioration : la fiche de dysfonctionnement et les fiches d'expression « je suis content » et « je ne suis pas content ».
- La réalisation des 3 instances du CVS en 2022.
- Audit droit des personnes en 2022.

³³ Annexe n°8 : Cartographie des processus de l'IME de Coppexfort (mars 2022).

Depuis la loi du 2 janvier 2022, l'IME est dans l'obligation d'évaluer la qualité des prestations proposées aux personnes accompagnées. Auparavant ces évaluations s'organisaient par le biais de l'évaluation externe (réalisée par un organisme habilité tous les 7 ans) et de l'évaluation interne (à l'initiative de chaque structure tous les 5 ans). Pour l'IME de Copenaxfort, la dernière évaluation externe a été faite en 2020. Un rapport a été remis à l'autorité de contrôle. L'ensemble des préconisations issues du rapport ont été intégrées à la démarche de réécriture du projet d'établissement et donc aux fiches actions.

Depuis 2019, une réforme est venue faire évoluer ces modalités en proposant un nouveau dispositif d'évaluation. Un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée a été élaboré. Ce référentiel répertorie des critères à satisfaire par l'IME. Il sera utilisé : par l'IME pour réaliser des auto-évaluations de manière autonome (à l'instar de l'ancienne évaluation interne) et par les organismes habilités comme outil de référence pour réaliser la visite d'évaluation. Au regard de ces nouvelles dynamiques d'évaluation, une réflexion autour de l'appropriation des critères et des modalités de réalisation devra être réfléchi, avec le soutien du service QSE. Nous nous appuyons également sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de l'ANESM et de l'HAS dans nos accompagnements.

Dans la suite de ce projet, nous présenterons le projet d'accompagnement actuel de l'IME de Copenaxfort et ce qu'il pourrait être dans les années à venir.

C. LE PROJET DE L'IME AU TRAVERS LES DROITS

Pour rappel (*Cf. préambule*), la méthodologie de recueil de données s'est basée sur 9 droits. Chaque droit a fait l'objet d'un état des lieux de l'accompagnement actuel ainsi que d'une projection d'évolution du projet d'accompagnement. Les contenus de ces thématiques s'appuient sur le recueil effectué auprès des « 4P », les rapports d'évaluation interne et externe, l'audit « droits des personnes », les enjeux du PAG...

Le droit au bien-être et à la sécurité

Prise en compte des besoins du jeune

Concernant les besoins des jeunes accompagnés à l'IME, l'IME veille tout d'abord à ce que les besoins primaires soient satisfaits (besoins physiologiques, besoins de sécurité, besoin d'affection, besoin d'estime et l'accomplissement de soi). En effet, c'est à travers l'observation faite du jeune que l'on s'adapte à lui, notamment à travers l'emploi du temps personnalisé qui l'aide à s'épanouir au sein de l'IME. De plus, l'IME veille à une dynamique de parcours en lien avec l'autodétermination, le

développement de l'offre d'immersion, des partenariats et la garantie d'accès au parcours de soins³⁴. Au regard des personnes accompagnées à l'IME de Coppexafort, le respect des besoins spécifiques des personnes avec TSA est également un enjeu important³⁵. Ces aspects sont travaillés en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH en lien avec l'autonomie, la participation sociale et l'inclusion.

Les environnements de l'IME en réponse aux besoins des personnes accompagnées

Le but de l'IME est d'apporter un environnement adapté aux personnes qui y sont accompagnées, notamment à travers des travaux de restructuration qui vise à respecter leurs besoins mais également avec l'achats de matériels et matériaux afin de sécuriser leur environnement sonore et visuel.

Par ailleurs, l'IME de Coppexafort s'est engagé dans la démarche de certification Cap'Handéo qui est un label de certification « Autisme ». Cette demande se formalise par le biais d'un autodiagnostic afin d'identifier les points forts et les points à améliorer en lien avec le fonctionnement de l'établissement et également sur l'aménagement des environnements d'accueil. Par la suite, un plan d'action est formalisé afin de répondre aux critères de certification. Enfin, un audit réalisé par des professionnels externes permet d'obtenir la certification. Ce projet a débuté en 2023 et se poursuivra tout au long du déploiement du projet d'établissement ³⁶.

La gestion des troubles du comportement

Afin de gérer au mieux les troubles du comportement, nous agissons avec une démarche de prévention où la personne accompagnée est informée au maximum sur son accompagnement, ce qui permet de réduire des situations stressantes et d'éviter certains troubles du comportement. En effet, l'appropriation du rythme de journée est un élément déterminant pour se projeter et anticiper à court terme. Cette appropriation passe par une adaptation des moyens réceptifs de communication qu'ils soient traditionnels, en FALC ou sous forme de pictogramme. En complément de ces aspects, nous proposons, également, différents lieux de répit. Ces lieux sont repérés au sein de l'IME. Ils offrent la possibilité de proposer un environnement hypo sensoriel. Ces espaces ont pour objectif de permettre à la personne de maintenir son équilibre sensoriel et donc émotionnel. Cet équilibre est nécessaire pour gérer, accepter et s'approprier un planning d'activités. Les lieux de répit sont accessibles sur demande de la personne, ou peuvent être proposés par l'équipe en cas de besoin. Plus la personne

³⁴ Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

³⁵ Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

³⁶ Fiche action n°2 : L'accompagnement des personnes avec TSA.

aura la capacité de maintenir son équilibre émotionnel par l'utilisation des lieux de répit, moins elle développera des problématiques de comportement.

De plus, il y a une réelle collaboration avec la famille afin de créer un lien entre la maison et l'IME et de rendre le quotidien du jeune fluide. Dans le cas où un évènement lié aux troubles du comportement arrive, une fiche de remontée de comportement problème est faite et déclenche des temps d'analyse afin de comprendre et prévenir de nouvelles situations. Lorsque c'est nécessaire, l'IME assure une coordination des soins afin d'identifier si la cause des troubles du comportement est somatique.

La parole des personnes accompagnées

Accueil : Tous les jeunes présents sont contents d'être à l'IME de Coppinaxfort. Ils se sentent bien sur le groupe et n'ont pas envie de quitter le groupe : "moi je vais toujours rester sur le groupe accueil". Quand on leur explique qu'en grandissant, ils iront sur les autres groupes, chez certains des questionnements apparaissent.

SI2 : Les jeunes disent qu'ils se sentent bien sur le groupe. Quand ils ont envie d'être seuls, ils peuvent aller dans plusieurs endroits "tranquilles" sur le groupe. Ils disent qu'ils ont envie d'avoir plus de chaises et plus de tables sur la mezzanine du groupe.

Majeurs : Des jeunes sont contents d'être à l'IME. Ils disent aimer aller en ateliers avec Roberto ou Virginie, aller en scolaire et faire du sport. D'autres jeunes ne sont pas contents d'être à l'IME : souhait d'aller en foyer de vie, d'aller en ESAT...

Des jeunes sont contents d'être à l'internat : être avec des copains et faire des activités. D'autres jeunes ne sont pas contents d'être à l'internat (pas de raisons données). Pour les jeunes, le bien-être ça peut être : d'être tout seul, de s'amuser et de faire des activités, de regarder des films.

La parole des familles

« Oui bien sûr, nos attentes se fixent principalement sur le bien-être au quotidien. Nous avons répondu peu satisfait car il est vrai que nous avons connu notre fils plus épanoui, néanmoins nous sommes satisfaits de l'écoute des professionnels concernant les besoins de notre fils et des pistes d'actions mises en place afin d'améliorer son bien-être au quotidien au sein de l'IME ».

« Qu'ils s'épanouissent ou se sentent bien »

« Nous sentons notre fils heureux de partir le matin. Il semble qu'il se sent bien dans le nouvel établissement et nous apprécions le lien qui est fait avec l'IME de Rosendaël »

« Tout en travaillant l'autonomie garder une proximité et une vigilance des enfants »

« X se fatigue, peut être envisagé de retirer le mercredi matin. Pour lui permettre d'avoir de meilleures semaines »

Les enjeux identifiés pour le droit au bien-être et à la sécurité sont :

- Faire du projet personnalisé de la personne accompagnée, son projet de vie.
- L'adaptation des environnements de l'IME pour favoriser l'autonomie de la personne.

- L'adaptation des modalités de communication pour favoriser le bien-être de la personne.
- Le soutien de l'utilisation des outils de la démarche qualité.
- La formation des équipes et des nouvelles ressources à créer.

Le droit à la citoyenneté

Projet Associatif Global :

- Reconnaître l'autodétermination des personnes comme étant le premier principe de leur accompagnement et orienter les pratiques dans l'application de ce principe.

Autodétermination

Il s'agit de développer l'autonomie des personnes accompagnées et leurs capacités d'adaptation, de développer leur capacité à façonner le cours de leur vie et de développer la reconnaissance de leurs propres potentiels. Pour cela, des groupes de parole sont mis en place dans les emplois du temps, les jeunes sont sollicités dans la vie de l'IME par exemple à travers le CVS ou le choix du mobilier quand celui-ci se renouvelle et peuvent s'exprimer via la newsletter. Les équipes accompagnent les personnes dans la construction de leur projet personnalisé et leur projet de vie, en favorisant leur autodétermination.³⁷

Expression des personnes accompagnées : communication

Concernant la communication à l'IME, plusieurs supports sont accessibles comme la newsletter, le CVS, les groupes de paroles et l'utilisation des plusieurs outils comme le Facile à Lire et à Comprendre (FALC), le Makaton, l'utilisation de pictogrammes ou encore de tablettes. D'autres supports existent comme les faits papillon ou des articles dans les journaux locaux. Récemment, une borne numérique a été positionnée au foyer de l'IME afin d'offrir aux jeunes une communication en continu sur les repas etc. Ce projet de bornes interactives est en cours de déploiement au sein de l'IME et sera amené à évoluer au fil des prochaines années.

³⁷ Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

Accès aux droits

Au sujet de l'accès au droit, il est primordial pour l'IME de différencier le droit des mineurs et le droit des majeurs en adaptant l'offre d'accompagnement, de favoriser la responsabilité du jeune (signature de son projet personnalisé, favoriser l'avis du jeune dans son parcours) mais également de favoriser l'accès aux droits divers en adaptant la compréhension des différentes institutions ou différents documents administratifs, ou en proposant des ateliers de citoyenneté³⁸ qui sont mis en pratique avec les votes pour les élections des membres du CVS par exemple.

Préconisations issues du rapport d'audit « Droits des personnes » (2022)

- Mettre en place des groupes d'expression et de temps de paroles à destination des jeunes et animés par des professionnels.
- Afin d'accentuer la transition entre l'adolescent et adulte, il serait intéressant de mettre l'accent sur l'évolution des droits à partir de l'âge de la majorité.
- Revoir le positionnement de chaque instance en lien avec les droits des majeurs et harmoniser les pratiques.
- Accompagner et sensibiliser les parents de jeunes majeurs à l'action de voter.
- Impulser une réflexion institutionnelle autour des signes évidents qui pourraient marquer le passage à la majorité. Initier cette réflexion à partir du groupe des SI2.
- Mettre en place des groupes de paroles pour faire émerger la notion de droits des jeunes.
- Développer l'information auprès des jeunes mineurs et majeurs de leurs droits en FALC.
- A leur entrée à l'IME, aborder avec les parents la responsabilisation souhaitée et possible des jeunes avec l'argent. Développer ces pistes en FALC afin qu'ils aient connaissance de ce droit.

La parole des personnes accompagnées

En montrant aux jeunes des pictogrammes (carte vitale, vote...). Les jeunes disent que sur la carte d'identité, on retrouve le nom et le prénom de la personne. Ils disent tous en avoir une. Les jeunes parlent du vote : ils ont voté pour le CVS, c'est Kenzo. Ils ont aussi voté pour choisir le nom du groupe. En les questionnant sur le vote pour le président de la république, les jeunes disent qu'ils n'ont pas voté. Ils disent qu'ils font des réunions par exemple pour choisir le thème des activités. Certains jeunes participent à la création d'une Newsletters.

Si les jeunes ont un souci, ils le disent aux adultes. Les jeunes ne parlent pas de la fiche d'expression. Ils savent que "Kenzo est le président de l'IME" (cf. président du CVS).

Les enjeux identifiés pour le droit à la citoyenneté sont :

- Permettre à toutes les personnes accompagnées de s'exprimer en adaptant les moyens de communication.
- Favoriser l'usage du numérique.

³⁸ Fiche action n°1 : L'accès aux droits et Fiche action n°4 : La participation sociale.

- Sensibiliser et permettre aux jeunes majeurs de connaître et d'accéder à leurs droits et leurs devoirs.
- Soutenir l'utilisation de la démarche qualité et des outils de la loi 2002-2.

Le droit à la santé

La réponse aux besoins de prévention, de soins et de rééducation des jeunes accompagnés est également l'une des missions de l'équipe pluridisciplinaire paramédicale composée à l'interne, de psychomotriciens, de psychologues, d'ergothérapeutes et en libéral d'orthophonistes ainsi que de kinésithérapeutes.

Ces accompagnements rééducatifs se déroulent en individuel ou en collectif en fonction des besoins repérés lors des entretiens médicaux et des bilans. Les actions pluridisciplinaires sont coordonnées par les chefs de service et la directrice avec le médecin de l'IME dans le cadre du projet personnalisé. Au regard des enjeux liés au droit à la santé, l'IME souhaite mettre une priorité pour réaliser des évaluations ou bilans en santé des personnes accompagnées³⁹.

La prévention, la sensibilisation et l'accès aux soins et à l'hygiène

Des actions de prévention ou de sensibilisation peuvent être proposées aux jeunes accompagnés. Ces actions peuvent être proposées de façon individuelle ou collective, soit en interne à l'IME ou sur le territoire. En interne, l'infirmière peut être une ressource pour habituer les enfants aux soins (prise des tensions, prise de sang, les différentes manipulations réalisées en consultation). Selon les besoins identifiés, des partenariats peuvent être mis en place (comme par exemple avec la Polyclinique de Grande-Synthe pour l'habitué aux soins ou encore avec la Gendarmerie sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux).

Ces actions de sensibilisation sont importantes pour faciliter l'accès et l'appréhension des soins des personnes. Par ailleurs, l'IME souhaite renforcer davantage la sensibilisation des personnes accompagnées et des partenaires de santé dans un objectif d'autonomie de leur parcours de soin⁴⁰.

La vie affective et sexuelle (VAS)

Dans la même dynamique que les actions de prévention, l'accompagnement à la VAS peut être déployés de la façon suivante :

³⁹ Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

⁴⁰ Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

- Par un partenariat avec le Planning Familial : des visites ont été organisées avec quelques jeunes pour échanger sur les relations amoureuses.
- Par la mise en place d'ateliers hebdomadaires orientés vers de l'apprentissage.

La VAS aborde différents domaines comme le corps, la sexualité, le consentement, l'intime, le privé etc. et nécessite d'être travaillée dès la petite enfance, et d'être poursuivi en grandissant suivant les thématiques, d'autant plus à l'adolescence avec la puberté et les bouleversements qu'elle engendre.

En 2023, 10 professionnels de l'IME ont bénéficié d'une formation sur la VAS.

La prise de médicaments

Certains jeunes sont amenés à prendre des médicaments de façon quotidienne. Dans le respect du circuit du médicament, l'infirmière est responsable de la préparation des piluliers et est amené à distribuer et administrer les médicaments. Au regard de leur projet personnalisé, certains jeunes peuvent être amenés à développer leur autonomie dans la prise des médicaments. Un projet d'accompagnement est en cours de réflexion. Cela se traduit par la mise en place de casiers sécurisés (à clés) disposés devant l'infirmierie et doivent permettre aux jeunes de prendre leurs traitements selon les heures définies. Ces démarches visant l'autonomie font l'objet d'une évaluation commune entre le jeune accompagné et l'infirmière⁴¹.

L'adaptation de l'accompagnement

L'accompagnement à la santé est nécessairement adapté selon les besoins et capacités des jeunes accompagnés. Des adaptations spécifiques peuvent être mises en place pour les jeunes présentant des TSA comme par exemple l'utilisation de tablette pour les jeunes qui ne communiquent pas verbalement, ou encore l'utilisation de signes MAKATON. Pour l'habitué aux soins, nous utilisons aussi du matériel factice. Nous faisons le lien avec les acteurs du soin du territoire pour soutenir les familles et sensibiliser aux besoins de notre public. En ce sens, il est important de poursuivre le développement de partenariat avec les acteurs du soin sur le territoire⁴².

Accompagnement spécifique pour les majeurs

Jusqu'à aujourd'hui, la prise de rendez-vous médicaux est toujours suivie par les représentant légaux des jeunes majeurs sauf si la personne désire être autonome.

C'est le médecin traitant de la personne qui coordonne le parcours de soins.

⁴¹ Fiche action n°3 : L'autonomie.

⁴² Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

Préconisations issues du rapport d'évaluation externe (2020) :

- Recrutement d'un psychiatre
- Mener une réflexion éthique et pratique sur la question de la vie affective et sexuelle des personnes accompagnées

Préconisations issues du rapport d'audit « Droits des personnes » (2022)

- Associer les jeunes à la mise en place des protocoles.
- Ne pas oublier dans la réflexion sur la VAS, la dimension des droits et devoirs des mineurs et des majeurs. Ce thème doit être particulièrement abordé dans le cadre de l'internat. Inclure les psychologues dans la réflexion. Aborder aussi ce thème à l'occasion des réunions à thématiques afin de mettre à plat les représentations individuelles sur le sujet, et construire une réflexion collective.

La parole des personnes accompagnées

Pour être en bonne santé, les jeunes disent qu'il faut bien manger, boire de l'eau. Un jeune prend un traitement à la maison, il dit que c'est sa mère qui le prépare et qu'il n'a pas envie de le faire pour l'instant. En les questionnant, les jeunes expliquent qu'ils ont vu un dentiste l'année dernière. Un jeune dit qu'il a peur d'aller chez le dentiste.

Les jeunes reconnaissent la carte vitale. La carte vitale ça sert à aller chez le médecin. Des jeunes disent que ce sont les parents qui gardent leur carte vitale. Les jeunes parlent aussi du vaccin qu'ils ont fait (cf. COVID). Ils disent qu'ils font du sport à l'IME avec David.

A l'IME de Copenaxfort, les enjeux identifiés dans le droit à la santé sont :

- Poursuivre, soutenir et élargir la sensibilisation à la santé pour tous les jeunes de l'IME.
- Développer et soutenir la Vie Affective et Sexuelle de l'ensemble des jeunes de l'IME.
- Accompagner et favoriser l'accès aux droits pour les jeunes majeurs.
- Améliorer la communication des supports et de l'offre de service (selon les profils) de l'IME sur le champ de la santé (ce qui est proposé par l'IME et ce qui n'est pas proposé par l'IME).
- Poursuivre l'expérimentation test de téléconsultation en psychiatrie⁴³.

Le droit à la scolarité

Les modalités de scolarisation

Jusqu'à aujourd'hui, les jeunes de l'IME de Copenaxfort bénéficient de temps de scolarisation via l'Unité d'Enseignement dans des classes internes à l'IME. Il y a des groupes selon les niveaux et la

⁴³ Fiche action n°2 : L'accompagnement des personnes avec TSA.

scolarisation est de minimum 3 fois par semaine. Une réévaluation est faite à l'âge de 16 ans en fonction du projet d'avenir du jeune, de ses besoins et de ses progrès.

Implication des familles dans le projet scolaire.

La famille est impliquée sur le plan scolaire notamment lors de la réunion qui a lieu une fois par an pour le bilan du PPS et son renouvellement.

Les partenariats avec l'Education Nationale.

Concernant nos partenariats avec l'Education Nationale 2 ETP d'enseignantes mis à disposition à l'IME (soit 2 enseignantes présentes). Après avoir été rédigé, le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est envoyé à l'enseignante référente du secteur. Cette enseignante référente ouvre les GEVA-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) et est également présente lors des réunions Equipes de Suivis de Scolarisation (ESS). Un démarrage d'une Unité Externalisée devrait être mise en place prochainement dans un collège afin de favoriser l'inclusion scolaire⁴⁴. Pour ce faire, un projet d'enseignement est en cours de construction avec la conseillère pédagogique et l'inspecteur du territoire de l'IME. Au regard des ateliers d'apprentissage, l'IME souhaite également développer un partenariat avec un lycée professionnel du territoire⁴⁵.

Préconisations issues du rapport d'évaluation externe (2020) :

- Poursuivre les démarches de sollicitation d'établissements scolaires, pour renforcer la dimension d'inclusion des prestations.
- Faire un bilan en équipe puis avec les partenaires des initiatives d'inclusion scolaire menées afin d'identifier un cadre et des pratiques d'accompagnement qui permettraient de préparer et sécuriser ces démarches.

La parole des personnes accompagnées

Les jeunes disent qu'ils ont des temps en scolaire. Ils aiment bien y aller. Ils apprennent à compter, à lire. Pour certains, c'est difficile. Les jeunes disent qu'ils ne veulent pas aller dans un collège. L'un d'entre eux dit que c'est parce qu'il y a beaucoup de monde et que c'est trop compliqué pour lui.

Certains jeunes ont du scolaire. Ils disent qu'ils font de la lecture, apprennent à écrire en attaché. En les questionnant sur la possibilité de faire du scolaire dans un collège, ils disent qu'ils n'ont pas envie "c'est trop grand", "il y a trop de monde", "moi je veux rester à l'IME ».

Les enjeux identifiés pour le droit à la scolarité :

- Le projet scolaire du jeune contribue à favoriser son autonomie dans son quotidien.

⁴⁴ Fiche action n°5 : L'inclusion.

⁴⁵ Fiche action n°5 : L'inclusion.

- Les apprentissages en scolaire sont maintenus et soutenus par l'équipe éducative et les familles.
- Développement des classes externalisées dans un collège : prise en compte des besoins et des attentes des jeunes.
- Développer des partenariats avec l'Education Nationale.

Le droit au travail

Les apprentissages

Un apprentissage cognitif est mis en place pour développer les compétences quotidiennes via les groupes, mais également un apprentissage préprofessionnel grâce aux ateliers. Dès 16 ans, les jeunes intègrent les différents ateliers proposés. Cela permet d'identifier leurs compétences et leur permet d'affiner leurs choix de projets professionnels lorsqu'ils en ont un.

Quotidiennement, il apparaît dans les emplois du temps la répartition des réponses aux besoins qu'ils soient sensoriels, scolaires ou encore sportifs. En plus de cela, des stages en ESAT et en milieu ordinaire grâce à certains partenariats sont mis en place afin de développer au mieux les apprentissages des jeunes accompagnés. L'IME souhaite développer l'immersion et les stages en milieu ordinaire pour soutenir la préparation du projet professionnel⁴⁶.

Les adaptations

En plus des adaptations via les paramédicaux pour le poste de travail et le temps de travail de chaque jeune⁴⁷, l'éducateur technique va faciliter l'accès à la tâche de par son accompagnement et grâce à cela, va amener à réduire les difficultés face à certaines activités.

Le projet professionnel

Dans la continuité des ateliers préprofessionnels, des immersions et stages en ESAT sont proposés aux personnes afin qu'elles puissent réaliser un choix éclairé de leur projet et qu'elles s'y préparent au mieux. Certains partenariats nous proposent également d'effectuer des stages en milieu ordinaire.

En lien avec la préparation du projet professionnel de la personne, l'IME souhaite valoriser les compétences des jeunes professionnels. En ce sens, l'IME développera des formations et démarches de reconnaissance de compétences en partenariat avec DEQUALCO⁴⁸.

⁴⁶ Fiche action n°5 : L'inclusion.

⁴⁷ Fiche action n°1 : L'accès aux droits.

⁴⁸ Fiche action n°3 : L'autonomie et Fiche action n°5 : L'inclusion.

Les partenariats

Plusieurs partenariats existent pour l'apprentissage des jeunes tels que celui avec EPICUR pour le conditionnement, Bricoman, certaines mairies ou encore avec les ESAT des papillons blancs mais également du territoire, etc.

Préconisations issues du rapport d'évaluation externe (2020) :

- La diversité de l'offre de stage en ESAT reste limitée et mériterait d'être étoffée voire d'être complétée par des partenariats avec des entreprises « classiques ».
- Poursuivre les réflexions engagées sur les outils d'évaluation des capacités et compétences professionnelles acquises
- Exploiter les réflexions en cours sur les outils d'évaluation des capacités et compétences, pour redéfinir la logique d'accompagnement préprofessionnel dans le cadre d'un projet de service atelier ouvert sur d'autres modalités d'accompagnement que celles proposées par l'IME.
- Intégrer dans les compétences attendues et évaluées dans l'accompagnement professionnel des jeunes, une dimension relative à la sécurité au travail (en s'appuyant notamment sur les activités liaison classe-atelier)

La parole des familles

« Comme concernant le temps scolaire, être informé de ce qui est travaillé, testé etc dans le but d'accompagner notre fils dans son projet de vie d'adulte au plus proche de ses attentes ».

« Aucun choix correspondant au-dessus à mon enfant (FAM) ».

« On voudrait savoir dans quels ateliers X travaille. Nous on ne sait pas. On voudrait en savoir plus sur le travail d'X à l'IME »

« Avoir plus de retour sur ce que les enfants font en atelier Savoir ce qu'ils aiment, utilisent comme outils pour voir quelle orientation professionnelle il pourrait prendre Pour ceux qui le peuvent, plus d'immersion pour qu'ils connaissent le monde du travail »

La parole des personnes accompagnées

Les jeunes apprécient beaucoup aller en ateliers : notamment "le bois avec Sébastien". Les jeunes ne semblent pas vraiment savoir pourquoi ils vont en atelier, la notion de "travail" n'est pas évidente (par exemple, comment je fais plus tard pour avoir de l'argent...)

Les jeunes aiment bien aller en atelier. Certains jeunes disent qu'ils ont travaillé avec Epicur. Une jeune allait bientôt faire un stage en ESAT. Elle exprimait de l'appréhension à l'idée d'y aller et que c'est compliqué de prendre le bus ("avec tous les jeunes dedans")

Pour les ateliers, il faut mettre un bleu de travail. Les jeunes disent qu'ils font des stages en ESAT. Ils font aussi des immersions en ESAT avec les éducateurs de l'IME. Il faut aussi apprendre à aller en bus à l'ESAT. Certains jeunes disent que c'est compliqué de prendre le bus.

Les enjeux identifiés pour le droit au travail :

- Valorisation des apprentissages, des compétences et des acquis quel qu'ils soient.

- Adaptation des ateliers et du fonctionnement (pour être en lien avec la réalité des ESAT).
- Soutien de l'apprentissage de l'autonomie au transport pour soutenir le projet professionnel du jeune⁴⁹.
- Développement des partenariats avec le milieu ordinaire.

Le droit au logement

Le droit au logement est décliné sur plusieurs plans à l'IME. Un apprentissage vers l'autonomie se fait avec le projet de la petite maison, où le jeune est mis en situation de vie quotidienne dans un logement et apprend à appliquer certaines tâches préalablement apprises en atelier. Le jeune est préparé à la poursuite de son parcours avec la possibilité de choisir son lieu de vie, le but étant que via l'autodétermination, le jeune accède à ses enjeux personnels.

Du côté de l'internat, le projet étant la mise en situation de logement, le rythme de vie est clairement différencié entre l'IME et l'internat. La chambre est personnalisable et aménageable et le rythme de vie est calqué sur les codes de vie « post travail » et pas sur une continuité à la scolarité (apprendre à occuper son temps de repos avec des temps de loisirs, cultures etc.). Le jeune est force de proposition et de choix sur l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne afin de favoriser son autonomie (faire ses repas, choisir ses menus, l'hygiène de sa chambre, choisir de prendre son repas à une certaine heure etc.). L'IME souhaite impliquer les personnes accompagnées dans des situations de la vie réelle⁵⁰. De plus, le respect de la vie privée et de l'intimité est travaillé à l'internat : apprendre à taper aux portes par exemple, différencier l'espace commun et l'espace privé.

Les enjeux identifiés pour le droit au logement :

- Développer l'apprentissage des jeunes vers l'autonomie dans un logement et de façon globale, au quotidien.
- Développer et formaliser le projet de l'internat.
- Préparer et accompagner la poursuite de parcours vers le secteur adulte (fluidité dans la transition et des attendus).
- Communication à l'interne et l'externe de l'IME sur les solutions d'habitat inclusifs.

⁴⁹ Fiche action n°3 : L'autonomie.

⁵⁰ Fiche action n°5 : L'inclusion.

Le droit à la famille

L'IME encourage la prise de conscience du propre potentiel du jeune à choisir son mode de vie. Le jeune est amené à comprendre l'évolution des schémas familiaux à travers la sensibilisation à la Vie Affective et Sexuelle (VAS) afin d'accompagner sur le sujet de la famille. Également, la personne accompagnée choisit la façon dont on inclut sa famille dans son projet personnalisé, sujet qui évolue à la majorité même si la famille reste bien sûr un partenaire essentiel.

Concernant la poursuite de parcours, le jeune fait le choix de son avenir dans la mesure du réalisable : en établissement, rester chez ses parents, vivre en couple, créer sa famille etc.

Dans le cas des couples existant au sein de l'IME, nous souhaitons mener une réflexion dans l'adaptation de l'accompagnement dans leur projet de vie.

Préconisations issues du rapport d'évaluation externe (2020) :

- Promouvoir les lieux d'échanges entre familles ou entre familles et professionnels pour développer la collaboration dans l'accompagnement des jeunes (réunions d'échanges entre parents, réunions thématiques ou ateliers animés par des professionnels de l'établissement).
- Développer la collaboration avec les familles dans le but de rechercher la continuité des actions d'accompagnement engagées au sein de l'établissement (ex : renforcement des modalités de communication et de coordination, projet d'accompagnement conjoint parent-professionnel).

Les enjeux identifiés pour le droit à la famille :

- Réflexions pour trouver le bon équilibre sur la place de la famille dans le projet du jeune.
- Garantir l'exercice des droits des majeurs (protection des droits).
- La Vie Affective et Sexuelle (VAS) dans le projet de vie de chaque jeune.

Le droit aux loisirs

Les loisirs à l'IME

De nombreuses manifestations sont programmées à l'IME ou hors les murs notamment via l'activité sportive adaptée, mais également la fête de la musique, les galettes, la participation au carnaval de Dunkerque, la Bonne Aventure.

De plus des activités et sorties culturelles sont proposées régulièrement durant l'année (visite de musée, cinéma, spectacles, l'équithérapie, la flânerie etc.)

La découverte des ressources du territoire

L'IME favorise les découvertes culturelles (musées, concerts), parc d'attraction, cinéma, restaurant, match (foot, basket) et la participation aux manifestations culturelles avec les villages voisins. L'IME met un accent sur le développement des activités « hors les murs » en lien avec les ressources du territoire. Par ailleurs, l'IME souhaite également faciliter l'intégration des personnes dans les clubs et organismes du milieu ordinaire⁵¹.

Partenariats

L'IME diffuse les informations de l'association interne aux papillons blancs de Dunkerque « Sports Loisirs Culture » qui facilite l'accès aux événements extérieurs, ainsi que le comité de parents et le comité des fêtes qui communiquent tout au long de l'année sur leurs actions.

Le partenariat avec l'association philanthropique de Dunkerque simplifie nos accès aux événements culturels et aux loisirs, de même que notre partenariat avec le bateau feu. De plus, diverses découvertes culturelles (musées, concerts), parc d'attraction, cinéma, restaurant, match (foot, basket) se déroulent fréquemment grâce à des partenariats. Ces partenariats permettent également de promouvoir la valorisation des rôles sociaux des personnes accompagnées⁵².

La parole des familles

Les attentes des familles :

Avoir des informations sur les associations ou les clubs qui existent - 44,44%

Permettre à votre enfant de retrouver ses amis de l'IME (même quartier, même ville) - 33,33%

Avoir des informations sur les aides financières possibles - 22,22%

Expression libre des familles :

« Avoir un retour si les professionnels observent une attirance ou des effets bénéfiques sur notre ado sur la pratique d'une activité en particulier »

« Connaitre les associations qui s'adaptent au handicap »

« Continuer à avoir des activités adaptées à chaque enfant, proposer des activités auxquelles on ne pense pas et que les enfants apprécient »

Les enjeux identifiés pour le droit aux loisirs sont :

- Faire vivre des expériences aux jeunes pour leur permettre de découvrir différents loisirs.

⁵¹ Fiche action n°4 : La participation sociale et Fiche action n°5 : L'inclusion.

⁵² Fiche action n°4 : La participation sociale et Fiche action n°5 : L'inclusion.

- Développer l'information et la communication sur le champ des possibles (l'offre sur le territoire).
- Solliciter les partenaires du territoire.

4. LA POURSUITE DU PARCOURS

La poursuite de parcours se prépare et se décline sous plusieurs angles tels que :

Les notifications MDPH

A partir de 16 ans, une proposition d'orientation est donnée suite à une réflexion faite en lien avec le projet personnalisé du jeune grâce à l'expertise des professionnels et à l'échange avec les familles ainsi qu'avec le jeune.

Les partenariats

Nous disposons de différents partenaires tels que les ESAT, Foyer de Vie, SAI, FAM, SAVS, SAMSAH mais également des partenaires de droit commun tels que la CPAM, la CAF, les maisons de quartier ou les clubs de sports ainsi que les organismes tutélares et les équipes mobiles.

En effet, il est à noter que la diversité de public accueilli à l'IME nécessite l'adaptation de l'accompagnement des diverses transitions. La pluralité des orientations des jeunes implique pour les professionnels d'élargir d'autant plus les partenariats et leurs expertises du territoire.

Les immersions

L'IME est en étroite collaboration avec les deux ESAT du territoire depuis de nombreuses années, ce qui en fait un partenaire solide. Des périodes d'immersion et de stage sont régulièrement proposés aux jeunes de l'IME dans un esprit de découverte dans un premier temps, et ensuite pour finaliser les compétences et les appétences sur les différents ateliers, ce qui permettra au jeune de choisir ce qui lui correspond. En ce sens, l'IME souhaite développer et affiner les partenariats d'accueil temporaire et d'immersion vers le secteur adulte⁵³.

Les stages et accueils temporaires

Durant leur parcours de pré admission, plusieurs stages et/ou accueils temporaires sont automatiquement proposés aux personnes selon leurs orientations.

⁵³ Fiche action n°1 : L'accès aux droits et Fiche action n°3 : L'autonomie.

L'accompagnement à la transition est personnalisé en fonction des besoins et des orientations des personnes. Par exemple, dans le cadre de besoins spécifiques, l'IME peut organiser une réunion avec l'établissement du secteur adulte pour partager leurs informations avec les professionnels, si la personne est d'accord.

Le service de suite

Les assistantes sociales sont missionnées pendant 3 ans pour coordonner un service de suite. Ce service est mis en place afin de s'assurer que la poursuite de parcours de la personne se passe de la meilleure façon possible. Cela peut consister à une simple mise à disposition ou une veille ou encore une continuité d'accompagnement durant une transition. Elles peuvent solliciter les équipes en fonction du besoin.

VI. LES OBJECTIFS D'EVOLUTION ET DE DEVELOPPEMENT DE L'IME DE COPPENAXFORT

Le détail des fiches actions (objectifs, étapes, sous étapes, indicateurs, échéances et pilotes) se trouve en annexe du document⁵⁴.

FICHE ACTION N°1 : L'accès aux droits, garantir le bien-être et la sécurité des personnes accompagnées.

- Apporter un environnement adapté.
- Veiller à une dynamique de parcours.
- Garantir l'accès et le parcours de soins.
- Prévention de la maltraitance et promotion de la bienveillance.

FICHE ACTION N°2 : Développer l'offre de service à destination des TSA.

- Aménagement des locaux.
- Formation des professionnels de l'IME.
- Certification Cap'Handéo.

FICHE ACTION N°3 Favoriser l'autodétermination au bénéfice de l'indépendance et l'autonomie

- Développer l'autonomie des personnes accompagnées.
- Accompagner la personne dans la construction de sa poursuite de parcours.
- Développer la reconnaissance des personnes accompagnées et de leurs potentiels.

FICHE ACTION N°4 : Favoriser la participation sociale des personnes accompagnées.

⁵⁴ Annexe n°6 : Fiches actions du projet de l'IME de Coppénaxfort.

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser l'ouverture de l'IME sur le milieu ordinaire.
- Accompagner les citoyens de demain.

FICHE ACTION N°5 : Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap.

- Inclusion scolaire.
- Inclusion professionnelle.
- Inclusion sociale.

CONCLUSION

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » *Sénèque*.

L'IME de Coppenaxfort se situe à une étape charnière dans la vie des personnes. Il s'agit de les accompagner de l'enfance vers l'âge adulte. Nous voulons oser et encourager les jeunes à identifier, développer leurs potentiels pour qu'ils puissent choisir le projet de vie qui leur convient. Au-delà des apprentissages et soins apportés, notre mission est que ces futurs citoyens trouvent leur place dans la société.

C'est pourquoi il était essentiel de partir des droits fondamentaux des personnes.

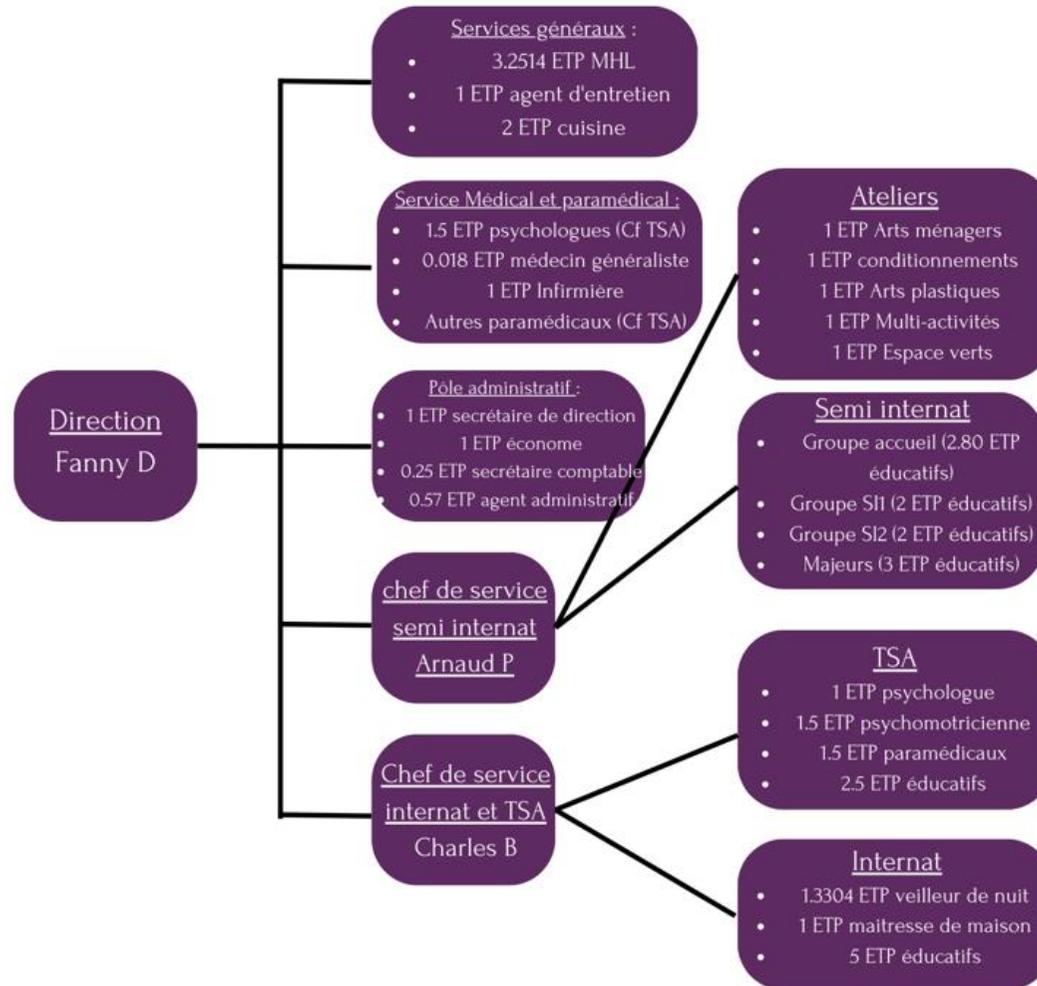
Nous accompagnons un public dont les ressources sont souvent insoupçonnées et nous souhaitons accompagner les personnes pour qu'elles s'en saisissent et les développent via l'accompagnement le plus adapté possible.

Nous remercions l'ensemble des personnes (personnes accompagnées, parents, partenaires et les professionnels) d'avoir participé à l'élaboration de ce projet d'établissement. C'est ce partenariat qui a permis à l'IME de définir les priorités et les orientations qui vont structurer nos actions à venir dans le respect des droits des personnes, de leurs besoins et attentes, et de notre projet associatif global.

Nous mettrons tout en œuvre pour que notre offre de service et le développement de nos partenariats favorisent une poursuite de parcours adaptée et sereine pour les adultes en devenir et les familles que nous accompagnons.

ANNEXES

Annexe n°1 : L'organigramme de l'IME de Coppenaxfort



Annexe n°2 : Autorisation de l'IME de Copenaxfort



Décision de renouvellement d'autorisation de l'IME (Institut Médico-Educatif) de « Copenaxfort » à Craywick, géré par l'APEI de Dunkerque

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L312-8, L313-1 à L313-5, D312-195 à D312-206, et son annexe 3-10 ; ainsi que les articles D312-11 à D312-40 du même code ;

Vu la loi du 2 janvier 2002 et notamment son article 80 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, dans sa version modifiée ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret en date du 10 novembre 2016 portant nomination de Mme Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu la décision en date du 13 avril 2017 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS en date du 31 décembre 2011 relatif au schéma régional d'organisation médico-sociale (SROMS) du projet régional de santé (PRS) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'ARS en date du 10 décembre 2015 relatif au programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) du PRS du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} mars 1993 autorisant la création de l'IME « Copenaxfort », géré par l'APEI de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2007 portant la capacité de l'IME à 62 places ;

Vu le rapport d'évaluation réceptionné à l'Agence Régionale de Santé le 3 décembre 2014 ;

Considérant que les résultats de l'évaluation externe sont satisfaisants au regard de l'accompagnement des résidents ou usagers ;

Considérant que l'établissement s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations.

1/2

Décide

Article 1 :

Le renouvellement de l'autorisation de l'IME de « Copenaxfort » à Craywick, géré par l'APEI – Les Papillons Blancs - de Dunkerque est accordé à compter du 3 janvier 2017.

Article 2 :

La capacité totale de l'IME de « Copenaxfort » est de 62 places. Cette capacité est répartie de la manière suivante :

- 45 places pour des enfants et adolescents âgés de 12 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés dont en 36 en semi-internat et 9 en internat
- 17 places pour enfants et adolescents âgés de 12 à 20 ans présentant des troubles du spectre autistique dont 6 places en internat et 11 places en semi-internat

Cette capacité est répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

N° FINESS juridique : 590800215

N° FINESS géographique : 590784146.

Article 3 :

Conformément à l'article L313-1 du CASF, l'autorisation est accordée pour une durée déterminée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée au 5^e alinéa de l'article L312-8 du même code.

Article 4 :

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé, conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

Article 5 :

La présente décision sera notifiée sous pli recommandé avec demande d'accusé de réception au représentant légal de l'IME « Copenaxfort » : APEI - Les Papillons Blancs - de Dunkerque et sa Région, rue Galilée - P.A. de l'Etoile 59760 Grande-Synthe.

Article 6 :

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 7 :

La Directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France et dont copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai,
- Monsieur le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de la Flandre-Dunkerque-Armentières,
- Monsieur le Maire de Craywick,
- Monsieur le Directeur de la MDPH du Nord.

A Lille, le

03 MAI 2017

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
Hauts-de-France

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
1, rue de l'Offre Médicale
www.ars.fr

2/2

Nomenclature des besoins

1.1 et 1.1.1 - Besoins en matière de **santé somatique ou psychique**

- 1.1.1.1 - Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
- 1.1.1.2 - Besoins en matière de fonctions sensorielles
- 1.1.1.3 - Besoins en matière de douleur
- 1.1.1.4 - Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire
- 1.1.1.5 - Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire
- 1.1.1.6 - Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne
- 1.1.1.7 - Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives
- 1.1.1.8 - Besoins en matière de fonctions locomotrices
- 1.1.1.9 - Besoins relatifs à la peau et aux structures associées
- 1.1.1.10 - Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

1.2 et 1.2.1 - Besoins en matière d'**autonomie**

- 1.2.1.1 - Besoins en lien avec l'entretien personnel
- 1.2.1.2 - Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
- 1.2.1.3 - Besoins pour la mobilité
- 1.2.1.4 - Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

1.3 - Besoins pour la **participation sociale**

1.3.1 – Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

- 1.3.1.1 - Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté

1.3.2 – Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques

- 1.3.2.1 - Besoins pour vivre dans un logement
- 1.3.2.2 - Besoins pour accomplir les activités domestiques

1.3.4 – Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport

- 1.3.4.1 - Besoins pour participer à la vie sociale
- 1.3.4.2 - Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

1.3.3 – Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux

- 1.3.3.1 - Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
- 1.3.3.2 - Besoins en lien avec le travail et l'emploi
- 1.3.3.3 - Besoins transversaux en matière d'apprentissages
- 1.3.3.4 - Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
- 1.3.3.5 - Besoins pour apprendre à être pair-aidant

1.3.5 – Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

- 1.3.5.1 - Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique

Nomenclature des prestations: soins et accompagnements

2.3 - Prestations pour la participation sociale

2.3.1 – Accompagnements pour exercer ses droits

2.3.1.1 – Accompagnements à l'expression du projet personnel

2.3.1.2 – Accompagnements à l'exercice des droits et libertés

2.3.4 – Accompagnements pour participer à la vie sociale

2.3.4.1 – Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage

2.3.4.2 – Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs

2.3.4.3 – Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

2.3.2 – Accompagnements au logement

2.3.2.1 – Accompagnements pour vivre dans un logement

2.3.2.2 – Accompagnements pour accomplir les activités domestiques

2.3.5 – Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

2.3.5.1 – Accompagnements pour l'ouverture des droits

2.3.5.2 – Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources

2.3.5.3 – Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

2.3.3 – Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

2.3.3.1 – Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti

2.3.3.2 – Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle

2.3.3.3 – Accompagnements pour mener sa vie professionnelle

2.3.3.4 – Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées

2.3.3.5 – Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle

2.3.3.6 – Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance

2.4 et 2.4.1 Prestation de **coordination renforcée** pour la cohérence du parcours

2.2 et 2.2.1 - Prestations en matière d'autonomie

2.2.1.1 – Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

2.2.1.2 – Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui

2.2.1.3 – Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

2.1 – Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

2.1.1 - Soins somatiques et psychiques

2.1.1.1 - Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative

2.1.1.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

2.1.1.3 – Prestations des psychologues

2.1.1.4 - Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

2.1.2 - Rééducation et réadaptation fonctionnelle

2.1.2.1 - Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes

Nomenclature des prestations: pilotage et fonctions supports

3.1 - Fonctions gérer, manager, coopérer

3.1.1.1 - Pilotage et direction

3.1.1.2 - Gestion des ressources humaines, de la GPEC et du dialogue social

3.1.1 - Gestion des ressources humaines

3.1.4.1 - Démarche d'amélioration continue de la qualité

3.1.4.2 - Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien au personnel

3.1.4.3 Prestations de supervision

3.1.4 - Qualité et sécurité

3.1.5.1 - Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun

3.1.5.2 - Appui-ressources et partenariats institutionnels

3.1.5 - Relations avec le territoire

3.1.2.1 - Gestion budgétaire, financière et comptable

3.1.2.2 - Gestion administrative

3.1.2 - Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable

3.1.3.1 - Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et document collectifs 2002-2

3.1.3.2 - Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données, GED

3.1.3 - Information et communication

3.1.5 - Transports liés à gérer, manager, coopérer

3.2 - Fonctions logistiques

3.2.1 - Locaux et autres ressources pour accueillir

3.2.1.1 - Locaux et autres ressources pour héberger

3.2.1.2 - Locaux et autres ressources pour accueillir le jour

3.2.1.3 - Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

3.2.1.4 - Locaux et autres ressources pour gérer manager, coopérer

3.2.1.5 - Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs

3.2.2 - Fournir des repas

3.2.2.1 - Fournir des repas

3.2.3 - Entretien du linge

3.2.3.1 - Entretien du linge

3.2.4 - Transports liés au projet individuel

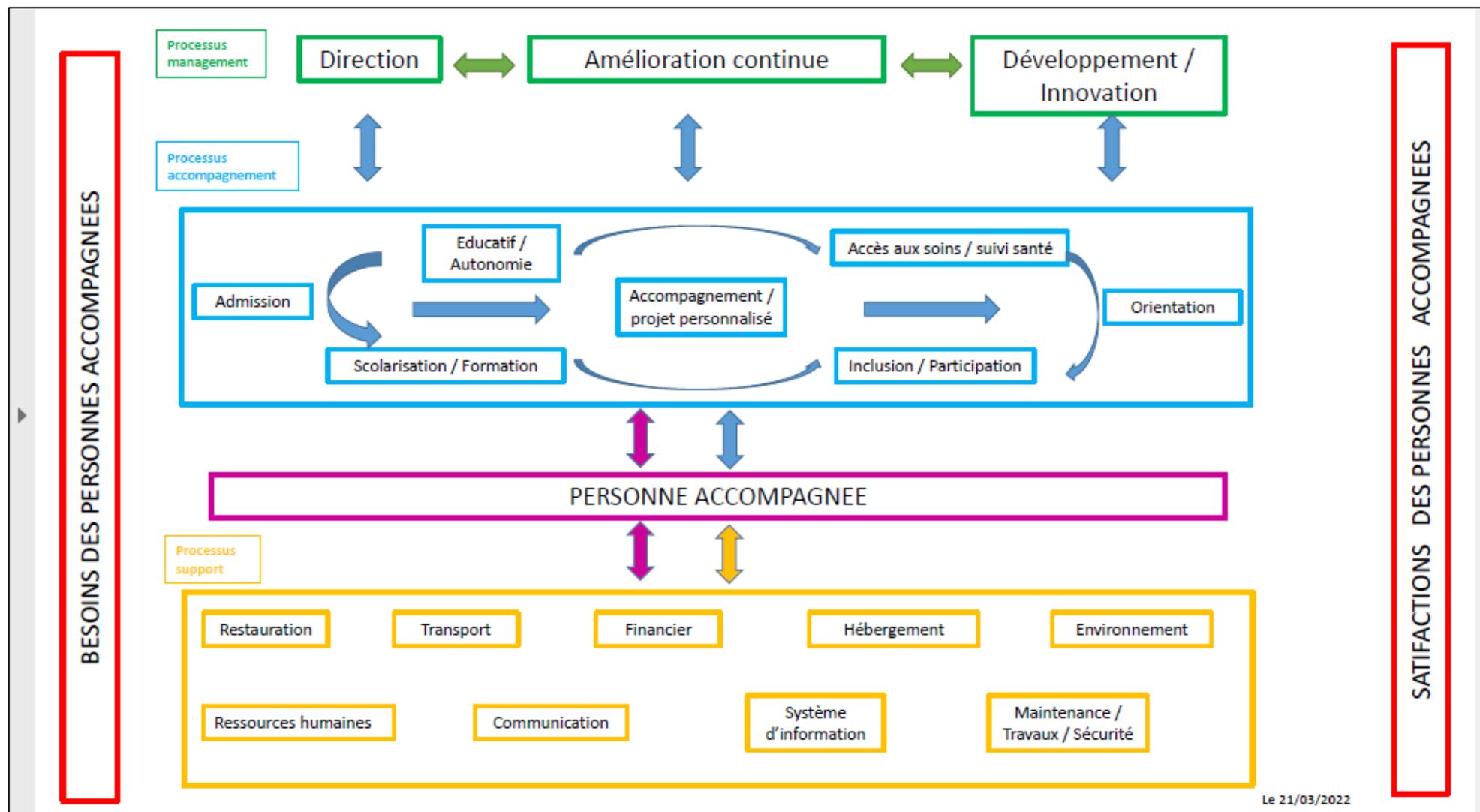
3.2.4.1 - Transports liés à accueillir (domicile-structure)

3.2.4.2 - Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

3.2.4.3 - Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale

3.2.5 - Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

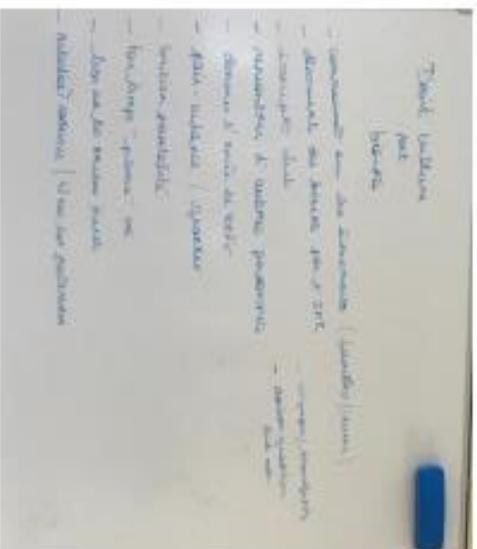
Annexe n°4 : Cartographie des processus de l'IME de Copenaxfort (mars 2022)



Droit aux loisirs, à l'art et à la culture

Synthèse :

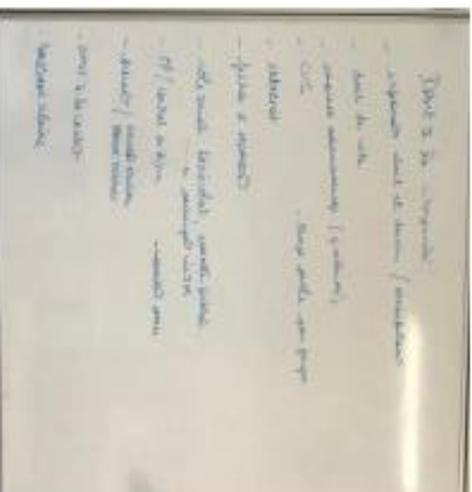
- Favoriser la découverte des ressources du territoire auprès des jeunes et des familles
- Favoriser la pair-aidance / quartier et domicile.
- Travail avec les partenaires associatifs et du territoire.



Droit à la citoyenneté

Synthèse :

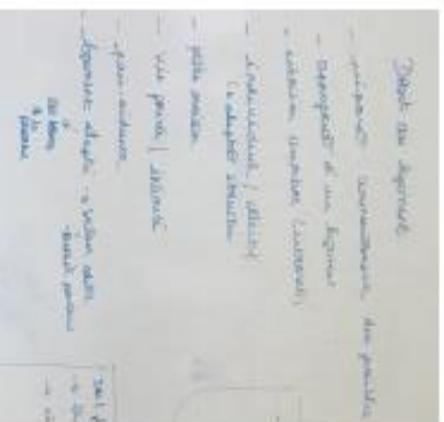
- Informations/sensibilisations sur les droits et les devoirs.
- Favoriser l'expression des jeunes
- Majeurs : droit de vote (accompagnement), démarches administratives...
- Rôle social...
- Préventions : réseaux sociaux, prévention routière...



Droit au logement

Synthèse :

- Préparation à la poursuite de parcours / Choix du lieu de vie par le jeune
- Vie privée / vie intime
- Appropriation et adaptation du logement



Droit au travail

Synthèse :

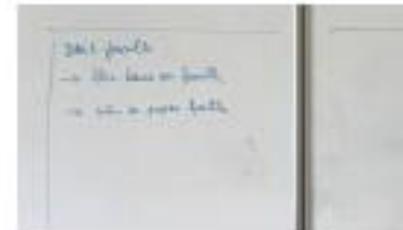
- Diversifier les possibles (milieu protégé ou milieu ordinaire).
- Soutenir la préparation de la poursuite de parcours.
- Travailler sur les compétences des jeunes (acquisitions, validations...).
- Adaptation de l'offre de service (des classes ateliers).
- Accompagnement des jeunes vers une « posture professionnelle » (contrat de travail, accidents du travail, élus..).



Droit à la famille

Synthèse :

- Être dans sa propre famille.
- Créer sa propre famille.
- Choisir la façon dont on inclut sa famille dans son projet de vie.



Droit au bien-être : à définir avec les jeunes

Annexe n°6 : Newsletter n°33



Newsletter numéro 33

• L'IME et l'Internat vous proposent leurs menus.



Le jeudi 13 juillet 2023

Bonjour à toutes et à tous.

Dans ce nouveau numéro, nous allons parler de :

- Les menus.
- Le Festival « La bonne aventure ».
- Soirée camping à l'internat.
- Sortie Bagatelle.
- Repas convivial de la maison du Pont de Pierre de Gravelines.
- ESAT de Tétéghem.
- Objet trouvé.
- Une stagiaire qui n'hésite pas à se mouiller !!

Semaine n°29 du 17 au 21 Juillet 2023				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Salade de pâtes Tomates œuf jambon Fruits de saison	Pique-nique	Poulet façon asiatique (Nouilles, soja, légumes) Melon	Pique-nique	Pizza Maison Donuts sucre



Semaine n°29 du 17 au 21 juillet 2023				
INTERNAT				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Omelette Pâtes au gruyère Fruit de saison	Jambon Purée maison Haricots verts Yaourt	Poulet Frites Salade Fruit de saison Croque-monsieur Salade Yaourt	Risotto Façon carbonara Yaourt	

1

2

Semaine n°30 du 24 Juillet au 28 Juillet 2023				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Salade de pommes de terre Œuf dur, haricots verts, Roulade de jambon Fruits	Pique-nique	Omelette au fromage Pâtes Crème caramel beurre salé	Pique-nique	Hamburger frites Melon



Semaine n°30 du 24 au 28 juillet 2023				
INTERNAT				
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Aiguillettes de poulet à la crème Purée Haricots verts Yaourt	Salade de riz au thon Fruit de saison	Hamburger Salade Pâtisserie Autonomie repas	Rizotto façon carbonara salade fruit de saison	

3

ff Festival « La bonne aventure »

Le 24 et 25 juin,

Le groupe des « Majeurs »

ainsi que d'autres jeunes adultes du « groupe Si2 »

sont allés au Festival « la bonne aventure » à Malo les bains.

Les jeunes adultes

et les professionnels

ont participé à plusieurs réunions

(Présentation des artistes, déroulé du week-end et organisation)

Les jeunes ont déjà participé à ce festival

l'année passée,

Ils ont voulu revivre le festival.

un repas et une boisson ont été offerts aux jeunes.



• Soirée camping à l'internat

Le 29 juin,

C'était soirée camping à l'internat !

C'est la 2ème fois que l'internat organise une soirée camping !

« Sur les photos, on voit les tentes installées à l'intérieur,

c'est normal puisqu'il pleuvait ! Mais il faisait beau après, alors on a remis les tentes dehors, c'était trop bien !

On a fait le barbecue, c'était trop bon »

Justin



• Sortie Bagatelle

Le mercredi 28 juin 2023,

11 ados et jeunes adultes de l'internat ont été à Bagatelle.

On remercie l'association « Les Montagnards »,

c'est grâce à eux que nous avons pu nous amuser là-bas !





- Repas convivial à la maison de quartier.

Le mardi 27 juin 2023,

pour la 2^{ème} année de suite,

les jeunes de l'atelier cuisine ont partagé un repas convivial à la maison de quartier du Pont de Pierre à Gravelines.

Ensuite,

les jeunes ont pu faire des jeux de société avec d'autres personnes.



L'activité cuisine est principalement animée par des ergothérapeutes.

C'est quoi un ergothérapeute ?

C'est un professionnel de santé,

L'ergothérapeute accompagne les jeunes

qui ont des difficultés motrices et/ou des troubles organisationnels et cognitifs pour qu'ils apprennent à faire les choses tout seul et à être autonome dans d'autres environnements.

Difficultés motrices,

ça veut dire avoir des difficultés d'équilibre ou des difficultés à utiliser ses deux mains.

Les troubles organisationnels,

ça veut dire avoir des difficultés à planifier et faire dans l'ordre les activités de la vie quotidienne.

Les troubles cognitifs,

ça veut dire avoir des difficultés à se concentrer, retenir et/ou comprendre les consignes et son environnement .



• ESAT de Tétéghem

Le 15 juin,

9 jeunes sont allés visiter l'ESAT de Tétéghem.

« C'était bien ! on a découvert les ateliers et on a revu des anciens copains de l'IME.





- Objet trouvé

Ce moment où tu mets quelque chose dans un endroit sécuritaire pour ne pas le perdre et tu oublies où est cet endroit...



A qui appartient cette casquette ?
N'hésitez pas à contacter l'IME 😊



- Une stagiaire qui n'hésite pas à se mouiller !!
« Sandrine a terminé son stage ! on lui a fait une surprise à l'internat ! »
Justin et Kenzo

On vous montre les photos !





On vous souhaite de bonnes vacances !!

Annexe n°7 : résultats issus du recueil de données auprès des 4P

	Accueil (5 jeunes)	SIZ (13 jeunes)	Majeurs (10 jeunes)	Internat (11 jeunes)	39 jeunes (55% de l'ensemble)
Droit au bien-être	Tous les jeunes présents sont contents d'être à l'IME de Coppexafort. Ils se sentent bien sur le groupe et n'ont pas envie de quitter le groupe : "moi je vais toujours rester sur le groupe accueil". Quand on leur explique qu'en grandissant, ils iront sur les autres groupes, chez certains des questionnements apparaissent.	Les jeunes disent qu'ils se sentent bien sur le groupe. Quand ils ont envie d'être seuls, ils peuvent aller dans plusieurs endroits "tranquilles" sur le groupe. Ils disent qu'ils ont envie d'avoir plus de chaises et plus de tables sur la mezzanine du groupe.	Des jeunes sont contents d'être à l'IME. Ils disent aimer aller en ateliers avec Roberto ou Virginie, aller en scolaire et faire du sport. D'autres jeunes ne sont pas contents d'être à l'IME : souhait d'aller en foyer de vie, d'aller en ESAT...	Des jeunes sont contents d'être à l'internat : être avec des copains et faire des activités. D'autres jeunes ne sont pas contents d'être à l'internat (pas de raisons données). Pour les jeunes, le bien-être ça peut être : d'être tout seul, de s'amuser et de faire des activités, de regarder des films.	
Droit à la santé	Pour être en bonne santé, les jeunes disent qu'il faut bien manger, boire de l'eau. Un jeune prend un traitement à la maison, il dit que c'est sa mère qui le prépare et qu'il n'a pas envie de le faire pour l'instant. En les questionnant, les jeunes expliquent qu'ils ont vu un dentiste l'année dernière. Un jeune dit qu'il a peur d'aller chez le dentiste.		Les jeunes reconnaissent la carte vitale. La carte vitale ça sert à aller chez le médecin. Des jeunes disent que ce sont les parents qui gardent leur carte vitale. Les jeunes parlent aussi du vaccin qu'ils ont fait (cf. COVID). Ils disent qu'ils font du sport à l'IME avec David.		
Droit à la scolarité	Les jeunes disent qu'ils ont des temps en scolaire. Ils aiment bien y aller. Ils apprennent à compter, à lire. Pour certains, c'est difficile. Les jeunes disent qu'ils ne veulent pas aller dans un collège. L'un d'entre eux dit que c'est parcequ'il y a beaucoup de monde et que c'est trop compliqué pour lui.	Certains jeunes ont du scolaire. Ils disent qu'ils font de la lecture, apprennent à écrire en attaché. En les questionnant sur la possibilité de faire du scolaire dans un collège, ils disent qu'ils n'ont pas envie "c'est trop grand", "il y a trop de monde", "moi je veux rester à l'IME".			
Droit aux loisirs	Les jeunes disent qu'ils font du sport à l'IME. Certains aiment bien la psychomotricité à l'IME. Les éducateurs les aident. D'autres font du handball avec l'IME. Les jeunes n'expriment pas l'envie de faire du sport en dehors de l'IME. Un jeune exprime qu'il n'aime pas aller à la piscine car il a des protections hygiéniques et il dit "qu'on va se moquer de moi, non merci". Un jeune exprime son envie d'aller au restaurant.		Les jeunes disent qu'ils font du sport à l'IME : basket, foot, hand. Ils ont participé au festival de la bonne aventure avec l'IME. En les questionnant, les jeunes disent qu'ils ne voient pas de copains de l'IME le mercredi après-midi ou le week-end. Ils ne vont pas en maison de quartier.	Certains jeunes font du foot le mercredi midi après-midi. Ce sont les éducateurs de l'internat qui les déposent. Ils sont avec d'autres jeunes de l'IMED. D'autres jeunes font des activités en présence des éducateurs de l'internat (aérobic suédois). Si les jeunes veulent faire une nouvelle activité, ils disent qu'ils peuvent demander aux éducateurs.	
Droit à la citoyenneté			En montrant aux jeunes des pictos (carte vitale, vote...). Les jeunes disent que sur la carte d'identité, on retrouve le nom et le prénom de la personne. Ils disent tous en avoir une. Les jeunes parlent du vote : ils ont voté pour le CVS, c'est Kenzo. Ils ont aussi voté pour choisir le nom du groupe. En les questionnant sur le vote pour le président de la république, les jeunes disent qu'ils n'ont pas voté. Ils disent qu'ils font des réunions par exemple pour choisir le thème des activités. Certains jeunes participent à la création d'une Newletters.	Si les jeunes ont un souci, ils le disent aux adultes. Les jeunes ne parlent pas de la fiche d'expression. Les jeunes ne parlent pas de la fiche d'expression. Ils savent que "Kenzo est le président de l'IME" (cf. président du CVS). Certains jeunes travaillent l'autonomie de transport. Un jeune montre son plan. Les jeunes disent qu'après l'IME, on peut : rester à la maison, aller au SAJ, aller en ESAT ou au foyer de vie.	
Droit au logement	Un jeune présent va aller visiter l'internat. Le jeune ne sait pas forcément dire pourquoi il pourrait aller à l'internat. Les jeunes disent qu'ils prennent le repas au château avec les jeunes du groupe et les éducateurs. Quelques fois, ils peuvent aider pour mettre la table.		Les jeunes disent que pour le logement, il faut faire les courses : quelques fois, ils font des courses avec les éducateurs. Certains jeunes mangent à l'internat le midi. Ils mettent la table et débarrassent eux-même (mettre la pastille dans le lave-vaisselle). Ils disent que c'est Benoit qui prépare les repas. Certains aimeraient bien à apprendre à faire des hamburgers ou des lasagnes. Une jeune explique qu'elle a bien aimé son stage au foyer de vie et qu'elle est pressée.	Les jeunes expliquent qu'ils sont à l'internat pour travailler l'autonomie. Les jeunes disent qu'ils font leur lit. Ils peuvent préparer le repas, eux-même, le mercredi soir. Les jeunes apprécient. Ils expliquent la recette pour faire des hamburgers. Une jeune exprime son souhait de pouvoir apprendre à utiliser une machine à laver pour laver son linge, un autre : savoir utiliser une gazinière.	
Droit au travail	Les jeunes apprécient beaucoup aller en ateliers : notamment "le bois avec Sébastien". Les jeunes se semblent pas vraiment savoir pourquoi ils vont en atelier, la notion de "travail" n'est pas évidente (par exemple, comment je fais plus tard pour avoir de l'argent...)	Les jeunes aiment bien aller en atelier. Certains jeunes disent qu'ils ont travaillé avec épicur. Une jeune allait bientôt faire un stage en ESAT. Elle exprimait de l'appréhension à l'idée d'y aller et que c'est compliqué de prendre le bus ("avec tous les jeunes dedans")	Pour les ateliers, il faut mettre un bleu de travail. Les jeunes disent qu'ils font des stages en ESAT. Ils font aussi des immersions en ESAT avec les éducateurs de l'IME. Il faut aussi apprendre à aller en bus à l'ESAT. Certains jeunes disent que c'est compliqué de prendre le bus.		

Pour préparer la réécriture du projet d'établissement de l'IME de Coppenaxfort,

nous avons discuté :

- du fonctionnement de l'IME
- de ce qu'on aime bien faire et de ce qu'on aime moins faire
- de nos idées pour le projet de l'IME.



le lundi 3 octobre 2022 avec les jeunes de l'internat :



Ecrire son prénom



Signer le papier

Quentin

NAMI
KENZO

QUENTIN GUILBERT

QUENTIN B

JOHEINA

ALBERTO

SALAN
BENARCHA

CORALINE

DIDIER

Pour préparer la réécriture du projet d'établissement de l'IME de Coppenaxfort,

nous avons discuté :

- du fonctionnement de l'IME
- de ce qu'on aime bien faire et de ce qu'on aime moins faire
- de nos idées pour le projet de l'IME.



le mardi 15 novembre 2022 avec les jeunes du groupe accueil :



Ecrire son prénom



Signer le papier

SYLVAIN

MYLO ELYES

LORENZO

CAMILLE

Pour préparer la réécriture du projet d'établissement de l'IME de Copenaxfort,

nous avons discuté :

- du fonctionnement de l'IME
- de ce qu'on aime bien faire et de ce qu'on aime moins faire
- de nos idées pour le projet de l'IME.



le lundi 17 octobre 2022 avec les jeunes du groupe « Les majeurs » :



Ecrire son prénom

MELISSA
~~SAFA~~



Signer le papier

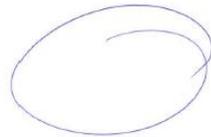
JULIEN
~~SAFA~~

JUSTINE
~~SAFA~~

JJ P O O O O O O

MARINE KHALED KERAFESSI KK

ANITA MOHAMD



Pour préparer la réécriture du projet d'établissement de l'IME de Copenaxfort,

nous avons discuté :

- du fonctionnement de l'IME
- de ce qu'on aime bien faire et de ce qu'on aime moins faire
- de nos idées pour le projet de l'IME.



le vendredi 14 octobre 2022 avec les jeunes du groupe SI 2 :



Ecrire son prénom

CHRISTOPHER
FIOMA
ALICE
ZEELELEO
D



Signer le papier

Mélina



NASSIM

QUENTIN GUILBERT

DIPIER



**RESULTATS DU QUESTIONNAIRE AUPRES DES PARENTS
REECRITURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT – IME COPPENAXFORT**

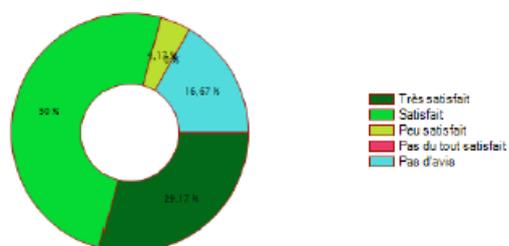
Période de diffusion du questionnaire : du 20 septembre au 27 octobre 2022.

Nombre de familles sollicitées : 71

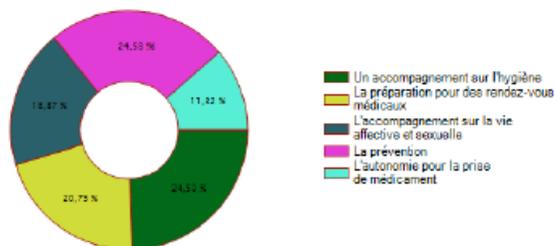
Nombre de réponses obtenues : 24 réponses (soit 34%)

LE DROIT A LA SANTE

ETES-VOUS SATISFAIT DE L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE ENFANT A L'IME AU NIVEAU DE LA SANTE ?



EN TANT QUE PARENT(S) OU REPRESENTANT(S) LEGAL, AVEZ-VOUS DES ATTENTES DE L'IME SUR LES THEMATIQUES SUIVANTES ? PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES



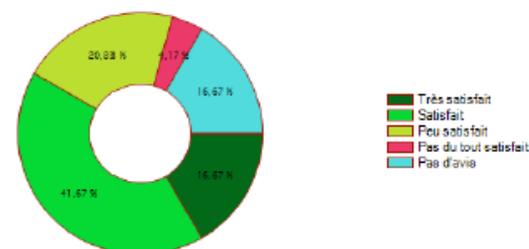
AVEZ-VOUS D'AUTRES ATTENTES DE L'IME POUR VOTRE ENFANT SUR LA SANTE ? (EXPRESSION LIBRE)

- Apprentissages autour de l'identification des besoins de santé dans le but de développer l'autonomie. Exemple : que dois-je faire quand j'ai mal aux dents ? je prends RDV chez le dentiste (comment qui comment s'y rendre etc...
- L'accompagnement sur le suivi de ses règles
- X vient d'arriver.. nous n'avons pas encore de recul suffisant

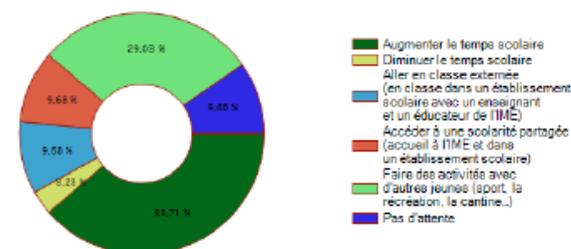
- Aucun
- Plus de communication quand il se passe quelque chose
- Accompagnement sport et santé
 - Accompagnement équilibre alimentaire
 - Accompagnement gestion d'un budget
 - Accompagnement danger en dehors du foyer et de l'ime
- Avoir un médecin qui vient au sein de l'IME pour une consultation à l'année
- Avoir une orthophoniste au sein de l'IME
 - Prévention sur la vue et sur l'audition
- suivi psychologique (pédopsychiatrie)
- Autonomie prise de médicament : oui il les prend en les écrasant
- Avoir un médecin pédopsychiatre actif sur l'établissement

LE DROIT A LA SCOLARITE

ETES-VOUS SATISFAIT DE LA SCOLARITE DE VOTRE ENFANT ?



EN TANT QUE PARENT(S) OU REPRESENTANT(S) LEGAL, QUELLES SONT VOS ATTENTES CONCERNANT LE PROJET SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT ? PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES.



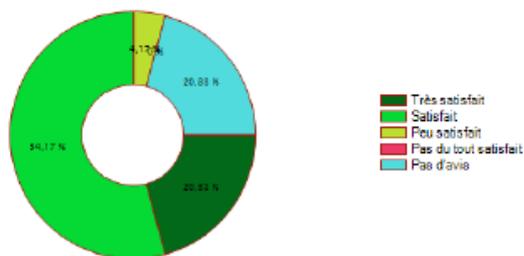
AVEZ-VOUS D'AUTRES ATTENTES DE L'IME SUR LA SCOLARITE ? (EXPRESSION LIBRE)

- Davantage de communication sur le travail effectué afin de poursuivre et consolider les acquis de manière concrète (par ex : si apprentissage de la monnaie, le fait de savoir ce qui est travaillé permet de solliciter notre enfant dans cette action sur les temps de vie en dehors de l'ime).
- Maintien de la scolarité pour tous les enfants de l'IME
- Accentuer l'autonomie de mon enfant

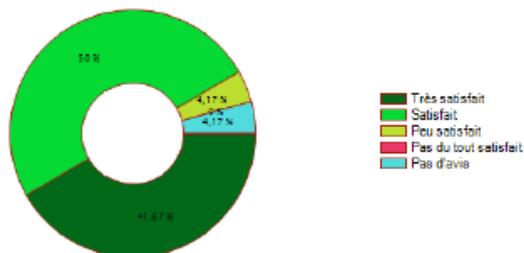
- Aucun
- Il faut plus d'activités sportives. Du vrai sport
- Garder des temps scolaires avec des moments individuels et en groupe au sein de l'IME qui est adapté aux enfants
- augmenter le temps scolaire (apprendre la langue) pour faciliter la vie quotidienne
- Je sais pas pour la classe scolaire comme X ne peut pas s'exprimer malheureusement de temps en temps il dit des petits mots comme "oh oui, maman, papa, non, blabla" et quant il est très content il tape des mains, rigole, chantonne Nous l'adorons X il est dynamique, la joie de vivre toujours de bonne humeur courageux gentil patient même quand il a mal il ne se plaint jamais
- Pour augmenter/diminuer selon les besoins de l'enfant, continuer à conserver les acquis par le jeu, le vocabulaire, aux endroits différents comme le comptage d'assiettes, chaussettes, etc., dans différents lieux et diverses activités.

LE DROIT A LA CITOYENNETE

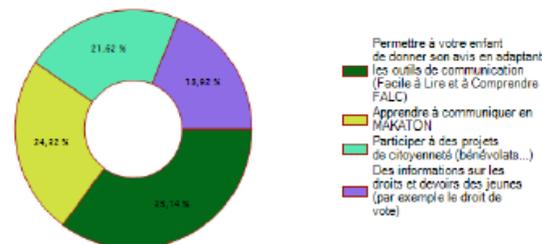
ETES-VOUS SATISFAIT DE L'ECOUTE ET LA PRISE EN COMPTE DE LA PAROLE DE VOTRE ENFANT A L'IME ?



ETES-VOUS SATISFAIT DE L'ECOUTE ET LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE PAROLE EN TANT QUE PARENTS/REPRESENTANT LEGAUX ?



EN TANT QUE PARENTS OU REPRESENTANTS LEGAUX, AVEZ-VOUS DES ATTENTES DE L'IME SUR LES THEMATIQUE SUIVANTES ? PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES

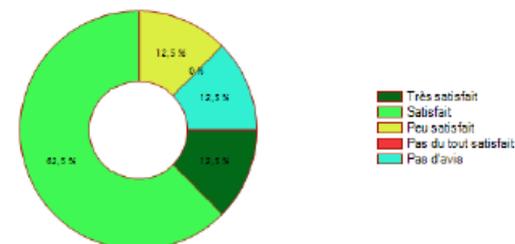


AVEZ-VOUS D'AUTRES ATTENTES DE L'IME SUR LA CITOYENNETE ? (EXPRESSION LIBRE)

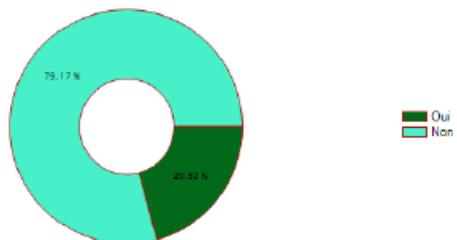
- Permettre la compréhension et la prise de conscience d'être un citoyen et que cela comporte d'avoir des droits et des devoirs.
- X n'arrive pas à dire ce qu'elle fait à l'IME car on demande à estelle ce qu'elle fait mais elle ne sait pas le dire
- Aucun
- Avoir plus de retour sur ce qu'il fait à l'IME pour les enfants qui ne savent pas expliquer, donner la parole et demander l'avis des enfants et des parents dont les enfants ne peuvent pas s'exprimer
- X ne parle pas malheureusement donc je ne peux pas répondre à la question mais il sait très bien se faire comprendre autrement
- Le bénévolat est important pour informer la population à des problématiques. Les jeunes peuvent très bien y participer

LE DROIT AUX LOISIRS, A L'ART ET A LA CULTURE

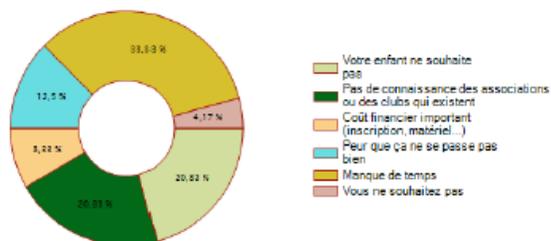
ETES-VOUS SATISFAIT DE LA PRATIQUE DES LOISIRS DE VOTRE ENFANT A L'IME ?



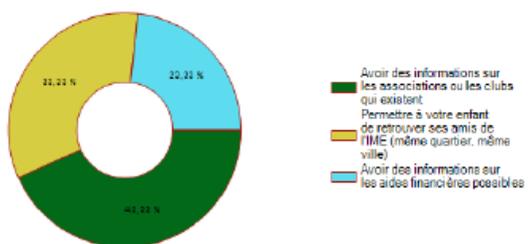
VOTRE ENFANT PRATIQUE T-IL UN LOISIR QUAND IL N'EST PAS A L'IME ?



SI NON, POURQUOI ? (PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES)



EN TANT QUE PARENT(S) OU REPRESENTANT(S) LEGAL, AVEZ-VOUS DES ATTENTES DE L'IME SUR LES THEMATIQUES SUIVANTES ? (PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES)



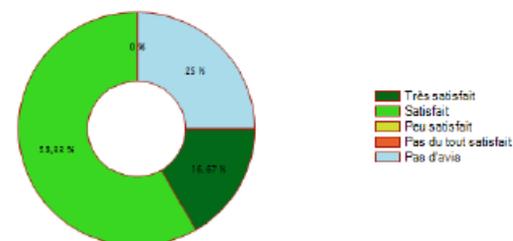
AVEZ-VOUS D'AUTRES ATTENTES DE L'IME SUR LA PRATIQUE DES LOISIRS ? (EXPRESSION LIBRE)

- Avoir un retour si les professionnels observent une attirance ou des effets bénéfiques sur notre ado sur la pratique d'une activité en particulier.
- Connaître les associations qui s'adaptent au handicap
- Plus de sport et d'activité
- Aucun

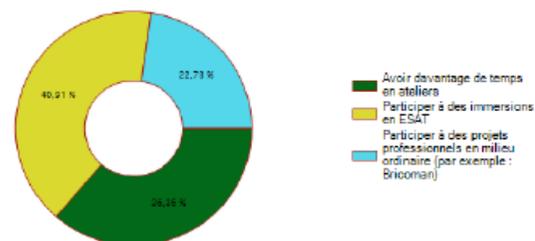
- Continuer à avoir des activités adaptées à chaque enfant, proposer des activités auxquelles on ne pense pas et que les enfants apprécient
- Séance de piscine
- Trouver un sport adapté pour mon enfant
Un sport collectif
- Quand il n'y a pas d'école, X veut rester à la maison. Je le laisse choisir.
J'aimerais bien qu'il fasse la cuisine comme à la maison. Le samedi et le dimanche il aime bien faire la cuisine avec moi. Il aime aider c'est très bien casser les oeufs en un tour de main
- Dommage que l'IME ne communique pas sur les lieux et endroits où les jeunes vont. Dommage aussi que la pratique du sport n'est pas journalière.

LE DROIT AU TRAVAIL

ETES-VOUS SATISFAIT DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE A VOTRE ENFANT A L'IME AU NIVEAU DES ATELIERS D'APPRENTISSAGE ?



EN TANT QUE PARENT(S) OU REPRESENTANT(S) LEGAL, QUELLES SONT VOS ATTENTES CONCERNANT LE PROJET PROFESSIONNEL DE VOTRE ENFANT ? PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES.



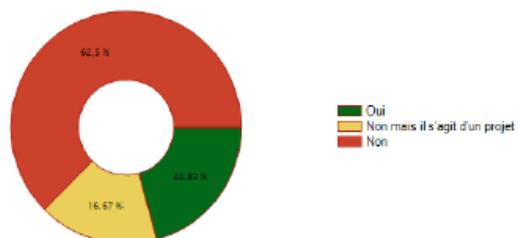
AVEZ-VOUS D'AUTRES ATTENTES DE L'IME SUR LE TRAVAIL ? (EXPRESSION LIBRE)

- Comme concernant le temps scolaire, être informé de ce qui est travaillé, testé etc dans le but d'accompagner notre fils dans son projet de vie d'adulte au plus proche de ses attentes.
- Aucun choix correspondant au-dessus à mon enfant (FAM)
- On voudrait savoir dans quels ateliers estelle travaillée, nous on ne sait pas. On voudrait en savoir plus sur le travail de X à l'IME
- Aucun

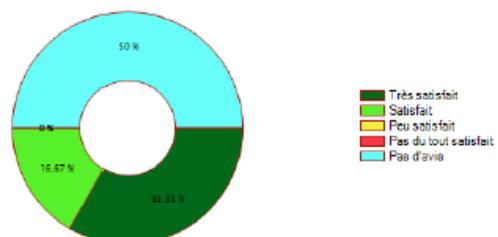
- Avoir plus de retour sur ce que les enfants font en atelier
Savoir ce qu'ils aiment, utilisent comme outils pour voir quelle orientation professionnelle il pourrait prendre
Pour ceux qui le peuvent, plus d'immersion pour qu'ils connaissent le monde du travail
- qu'elle puisse se développer et travailler en tant qu'illustratrice
- Oui mais il faudrait que ça va je veux dire que ça convient pour X c'est quoi bricoman ? merci
- Attente de plus communiquer sur les ateliers proposés à l'IME. Dommage, très peu de communication dans les IME en général.

LE DROIT AU LOGEMENT

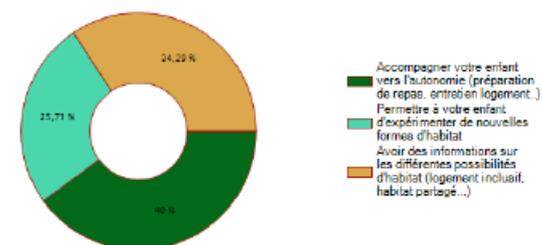
VOTRE ENFANT VA T-IL A L'INTERNAT ?



SI OUI, ETES-VOUS SATISFAIT DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE A VOTRE ENFANT A L'INTERNAT ?



EN TANT QUE PARENT(S) OU REPRESENTANT(S) LEGAL, QUELLES SONT VOS ATTENTES CONCERNANT LE PROJET D'HABITAT DE VOTRE ENFANT ? PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES.

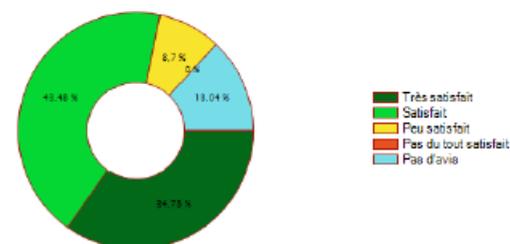


AVEZ-VOUS D'AUTRES ATTENTES DE L'IME SUR LE LOGEMENT ? (EXPRESSION LIBRE)

- Pas pour l'instant
- Non si possible même pour enfant allant vers FAM
- X elle prépare le repas elle m'aide elle range aussi sa chambre
- Aucun
- Avoir des renseignements sur les différents logements qui sont assez indépendants
Avoir plus de logements inclusifs qui laisseraient la place pour ceux qui ont besoin d'un accompagnement en foyer
- Visite de structure d'hébergement
Accompagnement sur les démarches pour figurer sur la liste d'attente
Faire des essais
- Dommage de ne pas connaître les activités proposées du soir, privilégier l'activité sportive.

LE DROIT A LA SECURITE ET AU BIEN-ETRE

ETES-VOUS SATISFAIT DE L'EPANOUISSEMENT ET DU BIEN-ETRE DE VOTRE ENFANT A L'IME ?



AVEZ-VOUS DES ATTENTES DE L'IME SUR LA SECURITE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ? (EXPRESSION LIBRE)

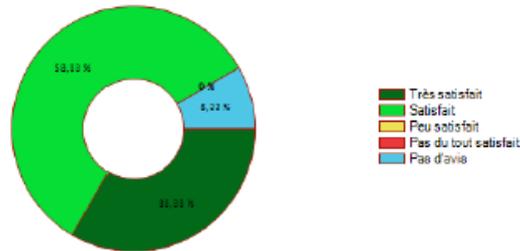
- Oui bien sur, nos attentes se fixent principalement sur le bien-être au quotidien. Nous avons répondu peu satisfait car il est vrai que nous avons connu notre fils plus épanoui, néanmoins nous sommes satisfait de l'écoute des

professionnels concernant les besoins de notre fils et des pistes d'actions mises en place afin d'améliorer son bien-être au quotidien au sein de l'IME.

- qu'ils s'épanouissent ou se sentent bien
- Nous sentons notre fils heureux de partir le matin. Il semble qu'il se sent bien dans le nouvel établissement et nous apprécions le lien qui est fait avec l'IME de Rosendaël
- Aucun
- Non, les équipes sont à l'écoute de ses et de mes attentes. Merci.
- Tout en travaillant l'autonomie garder une proximité et une vigilance des enfants
- A se fatiguer, peut être envisagé de retirer le mercredi matin. Pour lui permettre d'avoir de meilleures semaines
- Non je sais que les éducateurs font bien attention à X au début c'est normal j'avais des craintes maintenant plus du tout j'ai une grande confiance à tous
- Points positifs : les éducateurs font leur maximum pour aider les jeunes.
Points négatifs : manque "de savoir" sur la prise en charge des jeunes autistes.

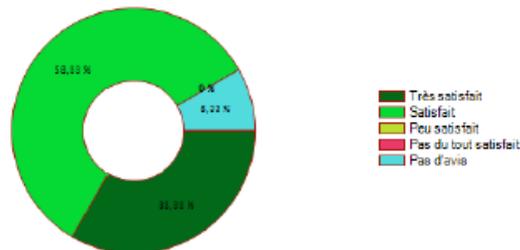
LE DROIT A LA FAMILLE

EN TANT QUE PARENT(S) OU REPRESENTANT(S) LEGAL, ETES-VOUS SATISFAIT DU SOUTIEN QUI VOUS EST APORTE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE ENFANT ?



POUR FINIR...

D'UNE MANIERE PLUS GLOBALE, ETES-VOUS SATISFAIT DE L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE A VOTRE ENFANT A L'IME DE COPPENAXFORT ?



EXPRESSION LIBRE SUR L'ACCOMPAGNEMENT GENERAL DE VOTRE ENFANT A L'IME DE COPPENAXFORT

- Ce n'est qu'un début mais nous sommes satisfaits de l'écoute des professionnels et des premiers accompagnements mis en place
- aucun
- Garder des instituts médicalisés qui répondent aux besoins des enfants. Nous, nous sommes pas pour une intégration dans des établissements scolaires même avec un éducateur comme le souhaite l'état
- Pour l'instant pas d'avis, trop tôt pour le dire
- Je suis très satisfaite des professionnels de l'IME autant en éducatif qu'en internat, en direction, en secrétariat, assistante sociale, transport... beaucoup de bienveillance et d'écoute
Ma fille apprécie venir à l'IME
- Rien à dire très satisfaite
- Il est très bien accompagner on s'occupe bien de lui
je veux dire les éducateurs et éducatrices de journées et de l'internat. Mr BROUSSIN je veux dire que J est bien pris en charge, bien entourée.
- Pourquoi pas d'avis ? car je peux donner un avis lorsque j'ai utilisé moi-même la structure, si j'ai moi-même travaillé au sein de l'équipe. Pas facile de dire "très satisfait" sur des "on dit". Souvent, on montre que le bon côté. Chercher à s'améliorer c'est bien mais prouver que l'on peut s'améliorer c'est encore mieux.
Dans le questionnaire pas de questions sur : la formation des éducateurs, sont-ils éducateurs spécialisés, AMP, ou ME... les absences des professionnels, le remplacement, les arrêts maladies, etc... les conditions de travail. en tant que parents, j'ai plus d'attente de contenu réel, personnels, activités proposées, propreté des locaux, hygiène à la cantine, tout ça on ne le voit pas.

Résultat de l'enquête
Réécriture du projet d'établissement - IME de Coppinaxfort (PROFESSIONNELS)

- Fin juillet : envoi par mail du questionnaire à l'ensemble des professionnels de l'IME.
- Organisation de 2 temps dédiés au remplissage du questionnaire (en petits groupes) : 09 et 23/09.
- Transmission de la dernière partie du questionnaire aux professionnels de l'administratif et des services généraux (en format papier).

Environ 40 professionnels qui ont répondu (soit environ 73% des professionnels).

Droit à la santé

Ce qui est fait aujourd'hui pour permettre aux jeunes l'accès à l'hygiène et aux soins ?

- Proposition à la famille de prendre une douche pour le jeune à l'IME, de l'accompagner par l'infirmière à des rdv chez le dentiste par exemple
Travail avec des professionnels libéraux sous convention
- Des activités sont mises en place pour préparer notamment aux gestes médicaux. Certains jeunes bénéficient de douche à l'IME lorsqu'il est constaté qu'ils n'en ont pas ou peu au domicile.
- Accès aux soins
Partenaires dentiste (IDE + 1 éduc)
Groupes hygiène à l'internat
- Accompagnement en CMP
Séance d'apprentissage "hygiène" avec ergo
Séance sport "piscine"
Activité accès aux soins (éduc + IDE)
Consultation à l'IME des dentistes handidents
Réseau spécial "santé" (podo, ophtalmo, ORL)
- Atelier hygiène 1/semaine "Je prends soin de moi"
Réponse au besoin d'hygiène individualisé
Evaluation des capacités et besoins d'adaptation dans l'établissement et au domicile (ergo)
Accompagnement au RDV médicaux
Atelier de sensibilisation et d'accès aux soins
Favoriser l'accès chez le coiffeur
- Groupe d'accès au soin en lien avec l'IDE
Travail de l'hygiène à l'internat
Groupe hygiène permettant aux jeunes n'étant pas accueilli à l'internat de travailler sur l'autonomie et l'indépendance à la toilette
Groupe de sensibilisation aux actes médicaux (piqûre, tensiomètre).
- Activités mises en place par l'équipe en lien avec l'infirmier (pour l'accès aux soins)
Accompagnement à certaines consultations (CMP, dentiste...)
Activités mises en place par l'équipe éducative pour développer l'autonomie à la toilette (lavage des dents, des mains, douches et bains)
- Infirmière, achat produit d'hygiène, atelier hygiène, stage internat

1

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour permettre aux jeunes l'accès à l'hygiène et aux soins ?

- Des interventions d'associations sur la prévention en santé. Une multiplication des activités adaptées aux différents profils sur l'apprentissage des gestes d'hygiène.
- Partenariat avec le secteur de la psychiatrie pour échanges et soutien des équipes.
Poursuivre l'existant
- Développer les actions déjà en place avec plus de moyens (humains, matériels)
Elargir et mieux identifier le réseau de partenaires//soins
Accompagner et informer davantage les familles //démarche de soins
Développer des ressources en santé mentale
Développer l'accès aux soins (orthopédiques, ophtalmo...)
- Travail en lien avec des partenaires extérieurs spécialisés (senso TED, handident)
- Ouvrir à un maximum de jeunes, ce qui aujourd'hui est surtout destiné à des jeunes qui ont une problématique de santé ou d'hygiène.
Favoriser les temps de rencontre avec des structures/des professionnels de type maison de la santé, planning familial

Ce qui est fait aujourd'hui sur la vie affective et sexuelle ?

- Groupes de paroles existants à l'IME
Rdv pris au planning familial
- Des groupes de travail ont été mis en place sur le sujet mais il n'y a pas d'activité mise en place aujourd'hui. Il peut y avoir des échanges avec les jeunes accompagnés sur le sujet.
- Rencontre planning familial
- Il y a eu des séances VAS à raison de 1 fois par semaine. Il existe 2 groupes de VAS.
- Démarches de prévention et information vers le planning familial
Intervention au quotidien de manière individualisée
- Groupe VAS animé par une psychologue et un éducateur
Entretien avec les psychologues
- Groupes de parole
- 2 groupes VAS, planning familial, la valise

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années sur la vie affective et sexuelle ?

- Des groupes de travail par niveau de compréhension, par âge, pour sensibiliser, informer les jeunes sur le sujet. Se former en tant que professionnel pour multiplier les connaissances au sein de l'institution.
- Séances d'information adaptées aux besoins spécifiques de chacun
Partenariat extérieur
Rencontre d'échanges avec les familles
- Remise en place des groupes VAS/niveau
Faire du lien avec les familles, les accompagner dans leur cheminement.
Temps d'échange entre profs pluridisciplinaires
Développer les formations sur le sujet
- Former le personnel : à la VAS
- Associer les familles à cette thématique dans l'objectif de les ouvrir aux besoins et droits de leur enfant.

2

Ce qui est fait aujourd'hui pour favoriser l'autonomie des jeunes sur le champ de la santé ? (la prise de médicament par exemple)

- Mise à disposition pour les jeunes les plus autonomes de casiers personnels installés dans le couloir du château concernant la prise de leurs traitements
- Des jeunes ont accès à leurs traitements par le biais d'une clé qu'ils récupèrent auprès de l'infirmière.
- Prise de médicament pour jeune en autonomie dans son casier situé dans le couloir près de l'infirmier
- Accès au casier de traitement pour les jeunes en capacité de gérer cela.
- Après évaluation certains jeunes ont une clé qui leur permettent d'accéder à leur médicament seul
- Casiers personnels pour certains jeunes qui savent gérer la prise de médicaments seuls
- Les casiers et les traitements

Ce qui pourrait être fait pour favoriser l'autonomie des jeunes sur le champ de la santé ? (la prise de médicament par exemple)

- Permettre aux personnes accompagnées de s'exprimer sur l'aspect douleur, mal-être etc..
- Autonomie pour la prise de médicament pour certains

Ce qui est fait aujourd'hui pour accompagner les jeunes majeurs dans l'accès à leurs droits ?

- Un groupe de citoyenneté existe.
- Election CVS
- Suivi AS
- Séance d'activité droit et devoir, "citoyenneté"
- Essentiellement menée par l'AS lors des démarches administratives liées à la majorité
- Démarche également soutenue dans certaines familles
- Les groupes des jeunes majeurs les impliquent plus dans la vie de l'IME. Les personnes majeures sont également impliquées dans les questionnements sur les règles et les différences avec les mineurs.
- Des informations concernant la majorité et la possibilité d'une protection juridique sont abordés lors des rencontres avec les assistantes sociales

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour accompagner les jeunes majeurs dans l'accès à leurs droits ?

- Des activités sur l'extérieur afin de multiplier les expériences concrètes.
- Séances de classe éducation civique et moral
- Renforcer l'action éducative auprès des jeunes majeurs
- Problème plus général concernant le droit à la santé pour les personnes vulnérables.
- Faire ou poursuivre un travail avec les parents sur l'évolution de leur enfant et son avancé en âge.
- Intervention de la juriste du siège pour informer sur les droits et les devoirs des majeurs
- Informer les professionnels sur les droits spécifiques des jeunes majeurs
- Groupe de parole et d'informations

3

D'un point de vue global, que pensez-vous de l'application du droit à la santé pour les jeunes de l'IME ?

- Nous avons un rôle d'information vis à vis des personnels "santé" à l'IME. Eux ensuite s'assure du suivi avec les familles. Le référent peut aussi aborder le sujet. Cependant nous manquons d'informations importantes sur la santé.
- L'accès aux soins doit être développé pour permettre à l'ensemble des jeunes accompagnés de bénéficier d'un suivi régulier tant au niveau médical que paramédical (orthopédie, orthophonie, ophtalmo...)
Développer des actions de prévention et accompagner les familles qui ne sont pas en capacité de faire les démarches de soins avec leur enfant.
- Bien fait et appliqué
- Des choses sont mises en place à l'IME (ex : ateliers aux soins) mais on constate des difficultés pour les familles

Droit à la scolarité

Ce qui est fait aujourd'hui pour proposer une scolarité adaptée aux besoins du jeune ?

- Projet individualisé en répondant à leurs besoins éducatifs particuliers
- Groupes de besoin
- 2 enseignantes accompagnent et proposent des apprentissages scolaires
- Temps de scolarité défini par les enseignants spécialisés et cadre redéfini par l'éducation nationale
- Des groupes sont réalisés en fonction du niveau scolaire des jeunes
- PPS
- 2 institutrices spécialisées au sein de l'IME
- Travail en petit groupe pour s'adapter à chacun
- Péciscolaire

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour proposer une scolarité adaptée aux besoins du jeune ?

- Création d'une "UEE" pour permettre aux jeunes les plus "scolaires" d'accéder si possible à des formations de type CAP/BEP.
- Scolarité partagée UE/JULIS
- Développer l'utilisation du numérique (notamment pour ceux qui n'écrivent pas)
- Recensement des besoins avant l'entrée du jeune
- Recrutement d'un pédopsychiatre pour l'évaluation
- Rencontre famille + référent + enseignantes
- Faire davantage de liens entre les professionnels de l'éducation spécialisée et les enseignants.
- Apporter du soutien éducatif aux apprentissages scolaires afin de préserver le droit à la scolarité et d'être dans une démarche inclusive au sein même de l'établissement.
- Classes extérieures

D'un point de vue global, que pensez-vous de l'application du droit à la scolarité pour les jeunes de l'IME ?

- L'application du droit à la scolarité est pertinente pour la plupart des jeunes, cependant pour accéder au scolaire, il est nécessaire d'avoir des compétences de PS/MS que tous les jeunes

4

n'ont pas. Une prise en charge éducative visant à maîtriser ces compétences "de base" serait intéressante avant d'intégrer le scolaire.

- Les nouvelles règles définies par l'éducation nationale vont à l'encontre de l'inclusion et du droit à la scolarité.
Les troubles du comportement de certains jeunes ne leur permettent pas d'acquérir un "statut d'élève" mis en avant dernièrement et sont un frein au droit à la scolarité

Ce qui est fait aujourd'hui au niveau des partenariats avec l'Éducation Nationale ?

- Projet permis-piéton.
Liaison classe/atelier horticulture/arts ménagers.
- 2 enseignantes mise à disposition pour l'IME
Liaisons classe ateliers.

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années au niveau des partenariats avec l'Éducation Nationale ?

- Formation des enseignants plus spécifique

Droit à la citoyenneté

Ce qui est fait aujourd'hui pour favoriser l'expression des jeunes ?

- Divers groupes de parole
Les fiches "je ne suis pas content"
CVS
Participation des jeunes aux PP
- CVS
Groupe de parole, activité "citoyenneté"
Fiche "je ne suis pas content"
VAS
- CVS
Temps d'expression sur les groupes de vie
Echange individuel dans le cadre du PP
Fiches "contents", "pas contents"
- Election de CVS, réunion CVS, vote au CVS

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour favoriser l'expression des jeunes ?

- Plus de réunions avec les jeunes
Les impliquer + dans leur projet.
Réunion régulière par groupe /atelier etc..
- Développer des outils d'expression pour les jeunes non verbaux
Mettre des outils et des moyens à disposition des professionnels formés
Faire plus de lien avec les orthophonistes.
- Mise à disposition de la fiche d'expression (content, pas content) en FALC ou en picto

Ce qui est aujourd'hui pour accompagner les jeunes majeurs à l'accès aux droits ? (droit de vote, démarche administrative...)

- Sensibilisation par le biais de l'actualité : élection du président de la république
En scolaire : apprendre à reconnaître son nom, prénom, âge pour remplir des documents

5

administratifs.

- Connaître les différents documents : carte vitale, carte d'identité, le permis de conduire.
- En interne (CVS)
Atelier citoyenneté pour expliquer
AS
- Mise en place de groupe de parole autour de la citoyenneté
Simulation d'élection pour les préparer aux votes

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour accompagner les jeunes majeurs à l'accès aux droits ? (droit de vote, démarche administrative...)

- Se rendre, visiter les administrations.
- Sensibiliser et travailler + avec les familles.
Travailler davantage avec le SAMO, SAVS etc pour les adultes de l'IME
- Sensibiliser et informer les jeunes majeurs concernant leurs droits
- Visite des administrations et des services publics (mairie, CPAM, CAF)

Ce qui est fait aujourd'hui pour informer et sensibiliser les jeunes à leurs droits et à leurs devoirs ?

- Règlement de fonctionnement de l'IME

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour informer et sensibiliser les jeunes à leurs droits et à leurs devoirs ?

Ce qui est fait aujourd'hui pour favoriser le vivre ensemble (préventions réseaux sociaux, valorisation des rôles sociaux...)?

- Rappel des règles dans le cadre de l'IME

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour favoriser le vivre ensemble (préventions réseaux sociaux, valorisation des rôles sociaux...)?

- Travailler avec les organismes de prévention pour rendre accessible l'information//réseaux sociaux

D'un point de vue global, que pensez-vous de l'application du droit à la citoyenneté pour les jeunes de l'IME ?

Droit aux loisirs, à l'art et à la culture

Ce qui est fait aujourd'hui pour favoriser la découverte des ressources du territoire auprès des jeunes et des familles ?

- Médiathèque, Ludothèque
Sorties culturelles
Événements ponctuels
- Sortie culturelle
Partenariat avec différentes associations sportives
Participation aux festivités du territoire
- Participation à la bonne aventure, spectacle de théâtre de DK, médiathèque, ludothèque, musée, bowling

6

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour favoriser la découverte des ressources du territoire auprès des jeunes et des familles ?

- Favoriser des projets en dehors des heures d'accompagnement

Ce qui est aujourd'hui pour permettre aux jeunes d'accéder à des loisirs dans leur environnement de vie (domicile, quartier) ?

- Nous n'avons pas aujourd'hui de projet dédié
- Club sportif le mercredi après-midi pour initier les personnes à un club qu'il peut également fréquenter le samedi

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour permettre aux jeunes d'accéder à des loisirs dans leur environnement de vie (domicile, quartier) ?

- Avoir plusieurs fois dans l'année des temps de présentation des différents dispositifs

Ce qui est fait aujourd'hui pour collaborer avec les partenaires associatifs et ceux du territoire ?

- PRH
cof'aidants
montagnards

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour collaborer avec les partenaires associatifs et ceux du territoire ?

D'un point de vue global, que pensez-vous de l'application du droit aux loisirs, à la culture et à l'art pour les jeunes de l'IME ?

Droit au travail

Ce qui est fait aujourd'hui pour soutenir la préparation du projet professionnel des jeunes (et donc la poursuite de parcours) ?

- Immersions ESAT
Visite ESAT
Stage ESAT
Atelier
Travail en partenariat avec des entreprises extérieures (épicur, bricomman, copains du monde).
- Ateliers (espace vert, conditionnement, multi activité, cuisine, MHL)
Stage découverte ESAT
Découvrir des différents ateliers
Entretien individuel
Immersion en milieu ordinaire, milieu associatif
PP

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour soutenir la préparation du projet professionnel des jeunes (et donc la poursuite de parcours) ?

- Impliquer les familles
Anticiper l'apprentissage en autonomie le transport
Présence des parents au bilan de stage

7

- Accroître les temps d'immersion en ESAT
Favoriser les partenariats dans le milieu ordinaire

Ce qui est fait aujourd'hui pour développer et valoriser les compétences des jeunes ?

- Immersions ESAT
Visite ESAT
Stage ESAT
Atelier
Travail en partenariat avec des entreprises extérieures (épicur, bricomman, copains du monde).
- Nous proposons plusieurs ateliers afin de permettre aux personnes accompagnées de se familiariser avec différentes tâches et ainsi faire une évaluation. Ceci permet également aux jeunes d'affiner leurs choix

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour développer et valoriser les compétences des jeunes ?

- Responsabiliser + les jeunes
Différencier les lieux d'accueil, les profils...
- Ce qui est fait aujourd'hui pour adapter l'environnement de travail aux besoins des jeunes ?
- Adaptation des lieux
Adaptation des gestes de travail
- Adaptation du temps de travail et du poste de travail

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour adapter l'environnement de travail aux besoins des jeunes ?

- Repères type self comme à l'ESAT
Salle de pause adaptée
Travaux prévus
Formation pour accéder aux machines (agrément)
- Faire en sorte d'améliorer le lieu de travail afin d'éviter l'hyperstimulation

D'un point de vue global, que pensez-vous de l'application du droit au travail pour les jeunes de l'IME ?

- Afin d'assurer un maximum le droit au travail, une convention est signée entre les différentes parties

Droit au logement

Ce qui est fait aujourd'hui pour préparer le jeune à sa poursuite de parcours et l'informer sur les possibilités de lieux de vie ?

- Stage ou période d'internat
Visite de foyer d'hébergement
Lien avec l'AS
- Immersion ESAT, Immersion SAJ
Le sujet est souvent abordé au groupe des majeurs. Le référent éducatif accompagné de l'assistante sociale aborde le sujet de la poursuite de parcours à partir de 16 ans avec le jeune et sa famille lors de la préparation du PP

8

Les inscriptions dans les foyers, SAJ.. sont réalisées par le RL et/ou la famille
Les visites peuvent être accompagnées par les assistantes sociales.

- Accueil temporaire

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour préparer le jeune à sa poursuite de parcours et l'informer sur les possibilités de lieux de vie ?

- Forum d'information.
Faciliter les visites dans les structures d'hébergement des PBDK
Les AFEJIS semblent faciliter davantage les stages et visites.
- Créer plus de partenariats avec les foyers, FAM, MAS, SAJ...
- Créer des moments de partage avec les autres établissements
- Visite d'établissement, forum d'information sur les différentes structures

Ce qui est fait aujourd'hui pour garantir l'intimité du jeune ?

- Semi internat : toilettes hommes/femmes séparées
Accompagner le jeune qui se déshabiller vers un toilette
Proposer une pièce libre et fermé pour les changes de vêtements (sport...)
- Chambres individuelles (5)
Cloisonnage des salles de bain

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour garantir l'intimité du jeune ?

- Plus de chambres individuelles

Ce qui est fait aujourd'hui pour préparer le jeune à s'approprier et s'occuper de son logement ?

- Différents ateliers
Ateliers arts ménagers
- Plus le jeune vieillit en âge plus il a de responsabilité au niveau du groupe de vie (ranger le groupe, se servir en boisson, préparer les plateaux repas, nettoyer...).
- Quelques activités sur le soin de son logement ont déjà été mises en place mais ce genre d'activités manque pour un plus grand nombre de jeune
Apprentissage MHL pour les jeunes allant en atelier
- Mise en place des règles de vie (nettoyage : passage de l'aspirateur, mis au lave vaisselle etc)

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour préparer le jeune à s'approprier et s'occuper de son logement ?

- Ils pourraient être accompagnés par une maîtresse de maison pour une initiation à l'entretien de leur chambre, de la cuisine, des salles de bain et des toilettes à l'internat. En petit groupe ou en individuel. Ils pourraient participer à des ateliers cuisine.
- + d'activité basées sur le soin du logement, sur le quotidien, sur l'occupation du temps libre (savoir s'occuper seul) et pour plus de jeunes.
Avoir un logement témoin avec toutes les pièces de la maison et les appareils
Apprentissage entretien du linge pour tous
- Accès sur l'autonomie repas +++

D'un point de vue global, que pensez-vous de l'application du droit au logement pour les jeunes de l'IME ?

- Tous les jeunes n'ont pas accès au droit au logement de part leur problématique

9

Droit à la famille

Ce qui est fait aujourd'hui pour créer du lien entre l'enfant, sa famille et l'IME ?

- Carnet de liaison / pas toujours investi par les familles
Quelques événements public (pas beaucoup de famille de jeunes de l'IME)

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour créer du lien entre l'enfant, sa famille et l'IME ?

- Des réunions "parents-pro" plusieurs fois dans l'année

Ce qui est fait aujourd'hui pour permettre à un jeune majeur de choisir la façon dont il inclut sa famille dans son projet de vie ?

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour permettre à un jeune majeur de choisir la façon dont il inclut sa famille dans son projet de vie ?

D'un point de vue global, que pensez-vous de l'application du droit à la famille pour les jeunes de l'IME ?

Droit à la sécurité

Ce qui est fait aujourd'hui pour garantir la sécurité des jeunes ?

- Mise en place d'exercices incendie
Visite du chargé QSE
Installation de nouveaux équipements de sécurité (défibrillateur)

Ce qui pourrait être fait dans les prochaines années pour garantir la sécurité des jeunes ?

- Impliquer et sensibiliser le public à travers des ateliers sur la sécurité adaptée aux capacités du plus grand nombre

D'un point de vue global, que pensez-vous de l'application du droit à la sécurité pour les jeunes de l'IME ?

Pour finir...

Selon-vous, qu'est-ce qui distingue l'IME de Coppexfort des autres IME ?

- Ceux sont des adolescents
- L'ambiance au sein de l'équipe, la communication est plus fluide.
La qualité des repas
La disposition des groupes, le fait que l'établissement ait ses unités et ses ateliers séparés, assez simple pour se repérer.
- L'environnement : cadre arboré en pleine campagne
- Ecole idéale : environnement dans la nature, activités variées

Qu'est-ce qui vous motive à travailler à l'IME de Coppexfort ?

- Travailler en journée.

10

- L'ambiance générale, l'accueil quand on arrive, bienveillance.
La diversité des ateliers et activités, le fait qu'ils soient choisis par les professionnels en fonction de leurs compétences
- L'ambiance en général
Le sourire des jeunes accueillis
- La bonne entente entre collègues, le profil des jeunes et les voir s'épanouir

Pouvez-vous citer 3 points forts de l'IME de Coppenaxfort ?

- Globalement, une bonne équipe.
- Le cadre environnemental,
l'internat, l'équipe pluridisciplinaire
- Diversité dans les activités proposées et adaptées à nos jeunes
- Plusieurs manifestations organisées : carnaval, fête de la musique, marché de Noël
- Espace sécurisé avec l'installation du portail électrique
- Equipe bienveillante avec les jeunes
Métiers différents pour accompagner les jeunes
Parents et jeunes souvent agréables

Pouvez-vous citer 3 points à améliorer au sein de l'IME de Coppenaxfort ?

- Manque de corps de métier (orthophoniste, pédopsychiatre, art thérapeute, kiné)
L'organisation : communication au sens large (anticipation)
Salles de travail (manque de salles)
- L'organisation
- La communication
- Configuration des bureaux (pb de confidentialité) pas de salle d'attente
- Limiter les intermédiaires / délégations pas en place pour signature / raccourcir les circuits de validation
Bureau accueil et chaises à l'entrée (pour les familles)
Toilettes du RDC pas adaptées aux jeunes (petit toilette alors que ce sont des adolescents voir des jeunes adultes), pas d'intimité pour eux si besoin d'aide
- Pourrait-on avoir un logiciel comme dans les écoles type "école directe" ou "Pronote" pour fluidifier les contacts avec les familles et gagner en réactivité.
Téléphonie pas adaptée



RESULTATS DU QUESTIONNAIRE AUPRES DES PARTENAIRES REECRITURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT – IME COPPENAXFORT

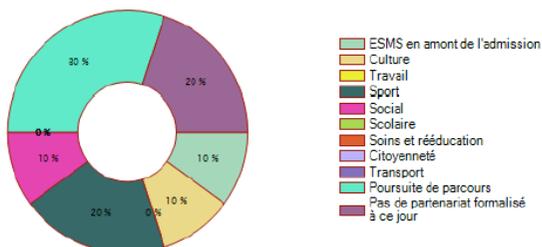
Un listing des partenaires a été réalisé en COPIL. Au total, 78 professionnels-partenaires ont été ciblés. Ces partenaires interviennent dans divers champs d'action dans le parcours des enfants : le scolaire, les soins et la rééducation, le social, la poursuite de parcours, le sport, la citoyenneté, la culture, le logement, le travail... Nous avons sollicité des partenaires de différentes échelles temporelles : ceux avec qui le partenariat était bien installé, ceux avec qui la démarche partenariale est en phase d'initiation et ceux avec qui le partenariat n'existe pas.

Le questionnaire a été envoyé, par mail, le 20 octobre 2022. L'enquête s'est clôturée le jeudi 10 novembre 2022, soit un délai de 3 semaines.

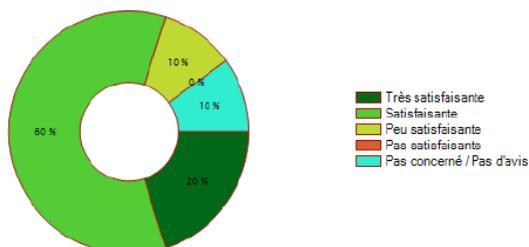
Nous avons obtenu 10 retours, soit un taux de réponses de 13%. Bien que ce taux ne permette pas d'exploiter les résultats, ceux-ci ont été insérés, par thématique, dans les tableaux d'analyse des

L'IME DE COPPENAXFORT SUR LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS

1. SUR QUEL(S) CHAMP(S) D'ACTION INTERVENEZ-VOUS DANS LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ACCUEILLIS A L'IME DE COPPENAXFORT ?



2. COMMENT DECRIRIEZ-VOUS L'OUVERTURE DE L'IME DE COPPENAXFORT SUR LE TERRITOIRE DUNKERQUOIS ?



3. DANS QUELLE(S) MESURE(S), L'IME DE COPPENAXFORT ET LES JEUNES ACCOMPAGNES : - SONT-ILS UNE RESSOURCE POUR VOUS ? - POURRAIENT-ILS ETRE UNE RESSOURCE POUR VOUS ?

- L'IME de Coppenaxfort et les jeunes accompagnés peuvent être une ressource dans différents domaines comme les moyens de communication, les aspirations, attentes et besoins dans la mesure où certains des jeunes vont par la suite solliciter une admission dans nos établissements ou services. Il y a donc nécessité de travailler et d'évoluer ensemble.
- quels liens avec les structures adultes, principalement la suite d'un parcours des Amendements Creton, comment préparer un projet de sortie.
- Favoriser l'accès à la culture à tous
- Travail sur les différences et l'ouverture aux autres
- Les jeunes de l'IME peuvent être une ressource pour les plus jeunes en amont d'une admission
- L'IME de COPP pourrait répondre à un besoin de réorientation d'un jeune
- Les jeunes sont potentiellement des demandeurs d'activités sportives en lien avec des clubs partenaires mais aussi acteurs des divers événements sportifs déjà proposés par le biais du service des sports des PBDK.

4. DANS QUELLE(S) MESURE(S) : - ETES-VOUS UNE RESSOURCE POUR L'IME DE COPPENAXFORT ET LES JEUNES ACCOMPAGNES ? - POURRIEZ-VOUS ETRE UNE RESSOURCE POUR L'IME DE COPPENAXFORT ET LES JEUNES ACCOMPAGNES ?

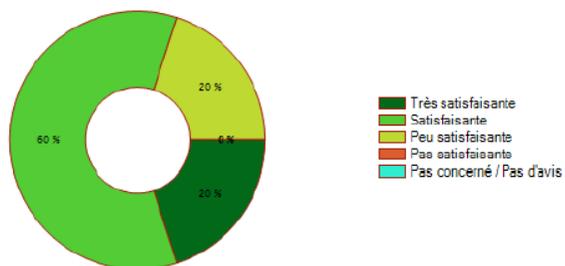
- L'existence du SAJ pour faciliter le parcours des jeunes. un projet d'extension avec création de nouvelles places au FAM le Relais des Moères
- Dans la préparation à l'arrivée sur le secteur adulte, travail autour de la transition
- jeunes TSA, en lien avec le Sessad, selon le profil de la personne, et les jeunes proches de la majorité.
- accès à la culture, conseil en accessibilité
- travail de socialisation et de valorisation des jeunes
- Nous pouvons être ressource pour leurs aidants et proposer des activités de loisirs partagés
- acteurs en amont des admissions de jeunes à l'IME de COPP, nous pouvons être une ressource sur l'identification des besoins des jeunes ados sur le territoire et en sollicitation d'une admission à l'IME de COPP.
- Oui, dans le cadre d'un travail sur la formation professionnelle, accompagnement sur la mobilité des jeunes, l'accompagnement en médiation animale ou équithérapie.
- L'USAL est partenaire avec la fédération Française du sport adapté et également avec plus de 12 clubs partenaires du Dunkerquois qui accueillent des jeunes à partir de 16 ans.

COMMENTAIRES/SUGGESTIONS (EXPRESSION LIBRE)

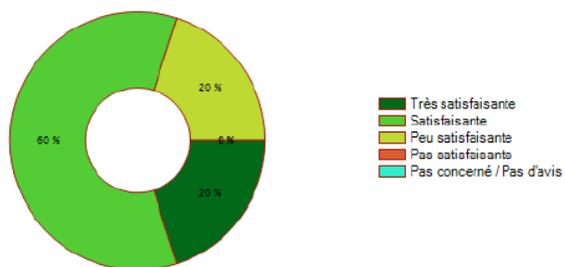
- Je suis tout à fait prêt à continuer et à amplifier la coopération entre nos établissements, au bénéfice des personnes accompagnées, des familles et des professionnelles.
- Prépare des parcours en Amont à plusieurs partenaires

LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

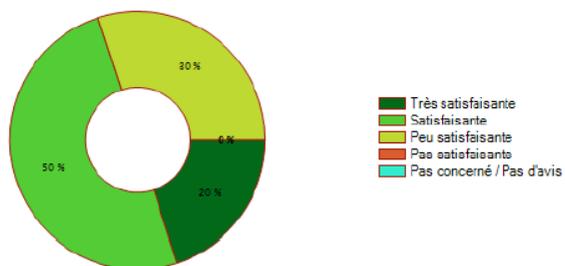
1. QUELLE EST VOTRE SATISFACTION SUR L'ELABORATION DU PARTENARIAT ?



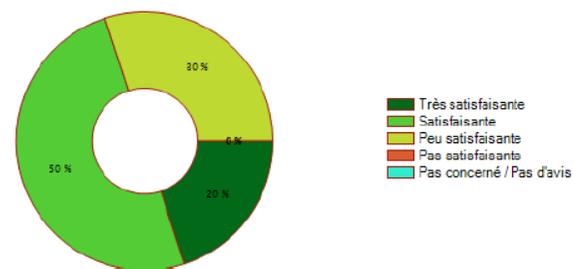
2. QUELLE EST VOTRE SATISFACTION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT ?



3. QUELLE EST VOTRE SATISFACTION SUR L'EVALUATION DU PARTENARIAT ENTRE L'IME ET VOUS ?



4. QUELLE EST VOTRE SATISFACTION SUR LA COMMUNICATION ET LA COORDINATION DU PARTENARIAT (PRISE EN COMPTE DES ATTENTES, ECHANGES...)?

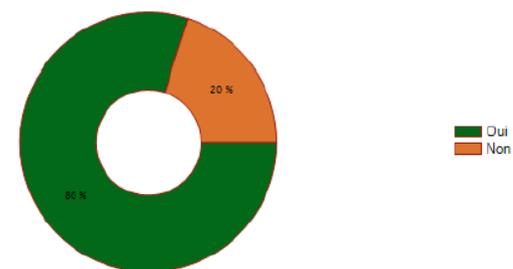


COMMENTAIRES/SUGGESTIONS (EXPRESSION LIBRE)

- Mais nous pourrions renforcer notre coopération : peut-être des rencontres entre professionnelles de façon régulière ou des activités d'accompagnement commune : médiation animale, atelier jardin...
- Aujourd'hui, le partenariat n'est pas réellement formalisé et dépend de la bonne volonté de chacun. Un travail d'échanges et de formalisation me paraît nécessaire
- Isolement de la structure, et méconnaissance des outils existants et projets.
- Partenariat dans le cadre de l'accès au festival la bonne aventure
- Faire des bilans intermédiaires et annuel.
- Nous travaillons ensemble depuis plusieurs années
les échanges se font facilement et rapidement (l'équipe est très accessible et ouverte au nouvelle proposition)

POUR CONCLURE...

1. TRAVAILLEZ-VOUS AVEC D'AUTRES IME ?



2. SI OUI, QUELLE EST LA VALEUR AJOUTEE DE L'IME DE COPPENAXFORT ?

- une équipe de direction vraiment sympathique et avec une volonté commune des professionnelles enthousiastes pour travailler ensemble (ergothérapeute, secrétaire...)
une logique de parcours pour les jeunes
- Aujourd'hui, les personnes qui sont admises sur nos services ou établissement viennent majoritairement de l'IME de Coppexafort
- pas de VA
- des échanges réguliers et une écoute attentive des besoins de partenariat
- L'accompagnement de jeunes présentant un TSA
- facilité de communication , rapidité pour la mise en place des projets

3. POUVEZ-VOUS DONNER 3 POINTS FORTS DE L'IME DE COPPENAXFORT ?

- Accompagnement et expertise des personnes autistes
Professionnelles ouvertes à la coopération
des projets et un fonctionnement avec des similitudes
- Envie d'innover
Une équipe qui se renouvelle
- accueil de public difficile
développement de projets adaptés
lien fort avec les familles
- proximité
 - bienveillance
 - disponibilité
- ouvert aux immersions de professionnels extérieurs
- accueil des jeunes en situation d'autisme
 - respect des attentes et besoins de jeunes et des familles
 - écoute des attentes de partenaires en amont des admissions
- -L'accompagnement de jeunes présentant un TSA
 - Inscription dans la vie locale
 - Organisation d'événements spécifiques
- Bonne communication avec le secteur sportif à l'interne et à l'externat.
- accessibilité, adaptabilité, réactif

4. POUVEZ-VOUS DONNER 3 POINTS A AMELIORER DE L'IME DE COPPENAXFORT ?

- renforcer les relations pour améliorer le parcours des jeunes
favoriser des activités de pair-aidance avec des personnes adultes du FAM/SAJ
Croiser des formations entre les deux établissements
- Sortir de certaines habitudes
Que les équipes aillent au bout de leurs idées
- partenariat
connaissance des professionnels de l'IME par les autres établissements
travail en réseau
- travailler en amont sur les situations des aidants
- évolution de l'offre de service en lien avec les besoins croissants du territoire en matière d'autisme
 - évolution de l'adaptation de locaux pour plus d'accessibilité
 - développement UEE collège pour que les jeunes puissent poursuivre des projets initiés en UEE primaire ou collège sur les IME Petite Enfance
- Proposé à l'interne des actions sportives afin de faire connaître la structure.
- A mon niveau je n'en ai pas

Annexe n°8 : Les fiches actions de l'IME de Coppemaxfort

FICHE ACTION N°1 : L'ACCES AUX DROITS						
OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS	ETAPES	SOUS-ETAPES	INDICATEURS	ECEANCES	PILOTES
Garantir le Bien être et la sécurité des personnes accompagnées	Apporter un environnement adapté	Travaux de resructuration et PPI	Recueil des besoins identifiés par l'équipe pluridisciplinaire, les personnes accompagnées, les familles et les partenaires	Utilisation des PPI Travaux	Enquête après travaux - 2025	DIR Directeur gestion patrimoine et immobilier du siège
		Adaptation des ateliers d'apprentissage et du matériel utilisé	Analyse ergo Formation Achat et aménagement de matériel adapté	Réduction des événements liés aux comportements problèmes Emergences de nouvelles compétences des personnes accompagnées Sorties ESAT	2ème semestre 2024 et en continu selon les besoins	DIR + paraméd + éduc technique spécialisé
		Respecter les besoins spécifiques	Formation notamment aux besoins des TSA	Attestation de formation Suivi des Projets personnalisés Bilan et évaluation des personnes accompagnées	2023-2027	DIR + équipe pluridisciplinaire
			Recueil des attentes et besoins des PA et de leurs familles			
	Faciliter la compréhension des différents documents administratifs	Multiplier les formats et utiliser l'outil numérique	Outils Vidéos Séances d'explication		DIR	
	Veiller à une dynamique de parcours	Developper et affiner l'offre d'immersion du secteur de la petite enfance vers le secteur adolescent	Planifier des temps de passage d'informations et d'immersions adaptés	Nombre d'immersion réalisées	2023-2027	DIR Correspondants qualité Pilotes processus
		Developper et affiner les partenariats d'accueil temporaire et d'immersion du secteur adulte	Formaliser les demandes d'orientations MDPH	Amorce de la démarche d'orientation au 16 ans de la personne accompagnée		
			Planifier des temps de passage d'informations et d'immersions adaptés	Nombre de temps de relais d'informations, de visites de structures, de stages, d'immersions, d'Accueil temporaire		
	Sécuriser le parcours de la personne en lien avec son Autodétermination	Informier des différents services et dispositifs tous secteurs confondus Adapter les outils de présentation des services pour favoriser le choix éclairé des personnes accompagnées	Lien entre notification de sortie et notification MDPH Outils de présentation			
		Centraliser dans le Dossier unique toutes les informations et les partenaires du parcours de soins	Bilan des paramédicaux Planifier des temps de passage d'informations	Nombre de bilan		Paraméd + IDE

	Garantir l'accès et le parcours de soins	Faire une mise à jour et une évaluation de santé	Ajuster les soins en lien avec les observations d'actualité	Dossier Unique	2023-2027	IDE
		Developper le partenariat avec les acteurs du soin sur le territoire	Participation aux réunions de territoire	Conventions		DIR + IDE
		Sensibiliser les personnes accompagnées et les partenaires de santé dans un objectif d'autonomie dans le parcours de soins	Continuer le partenariat Handidents, Planning Familial Maintenir l'activité accès aux soins	Rapport d'activité		IDE
	Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance	Diffusion de la procédure de prévention à la maltraitance	Réunion d'information Adaptation des outils de diffusion Mise en place d'un professionnel référent éthique et bientraitance Formation du professionnel référent	CR de réunion Procédure Courriers Attestation de formation	2023-2027	Equipe pluridisciplinaire
		Sensibilisation des professionnels, des PA et des familles	Mise en place de temps d'échange avec les PA Création d'un atelier de sensibilisation adapté professionnel/ familles/ PA	CVS		Equipe de DIR Chargée de mission qualité
		Prévention des situations de crise ou de conflit	Expérimentation et analyse des fiches comportements problèmes Formation OMEGA pour les professionnels Multiplication des points de répit dans les bâtiments à destination des PA	Fiches comportement problème CR de réunion Attestation de formation Nombre de points de répit		Equipe de DIR Correspondants qualité

FICHE ACTION N°2 : L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AVEC TSA

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS	ETAPES	SOUS-ETAPES	INDICATEURS	ECHÉANCES	PILOTES
Développer l'offre de service à destination des TSA	Aménagement des locaux	Signalétique	Etat des lieux	Fait ou pas fait	1er semestre 2024	Chargée de missions autisme
			Changement de la signalétique			
		Travaux	Ateliers	Fait ou pas fait Diminution des comportements problématiques	1er semestre 2024	Dir et Siège
			Groupes de vies		2024	
		Matériel	Achat et aménagement de matériel et matériaux adaptés	Utilisation des PPI Diminution des comportements problématiques	2024	Service TSA et équipe pluridisciplinaire Dir
		Formation des professionnels de l'IME	Supervision	Diversifier les méthodes à superviser	Listing Makaton etc	2024
	Trouver des professionnels pour superviser			Compte rendu supervision		
	Téléconsultation psychiatrique		Recherche de prestataire	Contrat prestataire	2023-2024	Chef de service TSA IDE Dir
			Test téléconsultation	Nombre d'heures de téléconsultations réalisées	2025	
	Formation autisme		Plan de formation	Plan de formation EPE Bilans CIFA	2023-2027	Chef de service TSA Dir
		Identification des professionnels en besoin				
	Autodiagnostic	Autodiagnostic	Compte rendu autodiagnostic			
		Bilan Cap'Handéo	Réponse Cap'Handéo			

	Certification Cap'Handéo	Plan d'actions	Construction du plan d'action	Confère plan d'action	2025	DIR Chef de service TSA Equipe TSA et équipe pluridisciplinaire Chargée de missions autisme Chargée de missions qualité
			Mise en œuvre du plan d'action			
		Audit	Préparation à l'audit	Résultat audit		
			Passation de l'audit			

FICHE ACTION N°3 : L'AUTONOMIE

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS	ETAPES	SOUS-ETAPES	INDICATEURS	ECHÉANCES	PILOTES	
Favoriser l'Autodétermination au bénéfice de l'indépendance et l'autonomie	Développer l'autonomie des personnes accompagnées	Développer la capacité à faire un choix éclairé	Favoriser la libération de la parole et la prise en compte des choix	RA type de support adapté	2023-2027	Equipe pluridisciplinaire	
			Adapter la communication et les outils				
		Développer la participation des personnes accompagnées	Intégrer la personne accompagnée dans les processus de décision	Evaluer les actions menées en collaboration avec les personnes accompagnées			
		Développer et favoriser l'autonomie	Recueil des attentes				
			Mise en place d'ateliers hygiène, logement, transports etc				
	Accompagner la personne dans la construction de sa poursuite de parcours	Faciliter les transitions dans le parcours de vie	Développer les partenariats		Conventions Compte rendu de réunion	2023-2027	Equipe pluridisciplinaire
			Développer les immersions et transitions avec la petite enfance		Compte rendu de réunion Planning d'immersion		
			Développer les immersions et transitions avec le secteur adulte		Conventions de stages		
	Développer nos méthodes de recueil des besoins et des attentes	Développer nos outils de recueil		PP Création d'un livret de suivi d'orientation personnalisé Conventions de stage et d'accueil temporaire	2023-2027	Equipe pluridisciplinaire Correspondants qualité	
		Ateliers VAS					
		Multiplier les temps de visites et d'accueils temporaires					
	Développer le partenariat avec DECALCO	Mise en place d'un référentiel de compétences		Conventions Création des quizz en lien avec le référentiel de compétence Nombre d'attestations de suivis de formation	2025	Equipes Enseignantes DECALCO Animateur QSE	
Mise en place d'attestation de suivi de formation							

	Développer la reconnaissance des personnes accompagnées et de leurs potentiels ainsi que la communication auprès des familles	Participation aux actions et événements hors les murs	Participation (sport adapté, sorties culturelles)	Articles newsletter Journal associatif Rapports d'activités	2023-2027	Equipe pluridisciplinaire
			Créations de partenariats pour favoriser les expériences pédagogiques et/ou de travail en milieu ordinaire	Conventions Rapports d'activités		
		Développer la communication sur les projets et actions réalisées par les personnes accompagnées en particulier pour les familles	Développer le projet de newsletter et l'utilisation du numérique (utilisation de tablettes, réflexion sur la création d'une application type educonnect, etc.)	Séances organisées Rapports d'activités Parution des newsletters	2023-2027	Dir Pilote processus communication Chargée de communication siège
			Participer à la communication associative	Articles dans le journal associatif et sur les réseaux de l'association		
			Utiliser les moyens de communication de droit commun (presse, réseaux sociaux...)	Articles et parution		

FICHE ACTION N°4 : LA PARTICIPATION SOCIALE

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS	ETAPES	SOUS-ETAPES	INDICATEURS	ECHEANCES	PILOTES	
La participation sociale des personnes accompagnées	Favoriser l'ouverture de l'IME sur le milieu ordinaire	Développer les activités hors les murs	Participation aux manifestations du territoire	Rapports d'activités Conventions	2023-2027	4 P (personnes accompagnées, parents, professionnels et partenaires)	
		Faciliter l'intégration des personnes dans des clubs et organismes du milieu ordinaire	Développement des partenariats	Conventions Rapports d'activités PP			
			Sensibiliser les partenaires au handicap pour lever les représentations				
	Accompagner les citoyens de demain	Developpement des ateliers citoyenneté	Recueil des attentes et besoins des personnes et de leurs aidants	Questionnaires Enquêtes Temps d'expression CVS	Emploi du temps Rapports d'activités PP	2023-2027	Equipes pluridisciplinaires
			Développer les ateliers citoyenneté				
		Accompagner le passage à la majorité	Présenter et expliquer les droits et devoirs des personnes majeures	Outils de présentation emplois du temps Rapports d'activités			
			Accompagner les personnes majeures dans leurs démarches en fonction de leurs attentes et besoins (notamment sur l'exercice du droit de vote)	PP Rapports d'activités			
		Développement de la valorisation des rôles sociaux	Formation des professionnels	Plan de formation Rapports d'activités			
	Favoriser la participation des personnes à des actions d'utilité publique		Rapports d'activités Conventions				
	Valoriser les compétences des personnes		Attestation d'acquisition de compétences DECALCO				

FICHE ACTION N°5 : L'INCLUSION

OBJECTIF GLOBAL	OBJECTIFS	ETAPES	SOUS-ETAPES	INDICATEURS	ECHEANCES	PILOTES
Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap	Inclusion scolaire	Création d'une UEE	Evaluations des besoins et élaboration d'une liste de jeunes concernés	Convention EN	2024-2025	Enseignantes Education Nationale Conseillère pédagogique Direction Chefs de service
			Elaboration d'un appel à projet en lien avec notre PE aux différents établissements du territoire	Conventions des partenariats		
		Développer un partenariat avec un lycée professionnel	Développer un partenariat horticulture	Conventions des partenariats		
			Prospection vers d'autres lieux d'apprentissage du territoire.			
	Inclusion professionnelle	Développer l'immersion et les stages en milieu ordinaire	Temps d'apprentissage pour favoriser la mobilité des personnes en autonomie	Convention de stage		Direction Réfèrent ETS
			Valorisation de l'utilisation régulière des dispositifs de droit commun			Direction
		Développer les fomations et démarches de reconnaissance des compétences (Décalquo)	Mise en place d'un référentiel de compétence en lien avec le dispositif DECALCO	Nombre de reconnaissance DECALCO		Direction Equipe Educative
	Inclusion sociale	Impliquer les personnes accompagnées dans les situations de la vie réelle	Multiplier les activités de mise en situation hors les murs	Mise en place de stage et AT		Direction Equipe pluridisciplinaire
			Développer les immersions des professionnels dans le secteur adulte pour mieux anticiper les transtions			
		Développer tout partenariat favorisant l'inclusion	participation aux différentes manifestations du territoire	nombre de participation aux événement RA		
		Favoriser la visibilité des compétences des PA	Newsletter- traduction FALC- utilisation de support audio et video	RA		